



HAL
open science

Les réouvertures d'écoles publiques dans les communes rurales de Loire-Atlantique: les enjeux d'une nouvelle géographie de l'école

Juliette Mengneau

► **To cite this version:**

Juliette Mengneau. Les réouvertures d'écoles publiques dans les communes rurales de Loire-Atlantique: les enjeux d'une nouvelle géographie de l'école. Sociologie. 2011. dumas-01522065

HAL Id: dumas-01522065

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01522065v1>

Submitted on 12 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UFR de Sociologie
Année 2010/2011**

**Les réouvertures d'écoles publiques dans les
communes rurales de Loire-Atlantique
Les enjeux d'une nouvelle géographie de l'école**

MEMOIRE DE MASTER 2

Présenté par Juliette MENGNEAU

Sous la direction de Marc SUTEAU



Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord ceux qui ont apporté leurs concours à la recherche : quatre militants associatifs et parents d'élèves, Alain Coueffé (inspecteur de l'Education Nationale – circonscription de Saint Philbert – sud-Loire), un délégué départemental de l'Education Nationale, des parents d'élèves de Saint-Etienne-de-mer-Morte, des enseignants de Paulx, de Saint-Etienne-de-Mer-Morte et de Pannecé ainsi que les maires de Paulx, de Corcoué-sur-Logne, de la Limouzinière et de Saint-Etienne-de-Mer-Morte :
Hubert Préneau, Claude Naud, Rémy Dugast et Jean Gilet.

Dominique Carrioux et Nathalie Queraux, qui dirigent le service statistique de l'Inspection académique de Loire-Atlantique, doivent être remerciées pour leur participation attentive.

Je remercie également la géographe Danielle Rapetti de m'avoir apporté conseils et réflexions intéressants pour réaliser cette enquête.

En outre, le travail de recherche relaté ici n'aurait pu être mené à bien sans l'aide précieuse et constante apportée par Marc Suteau qui a dirigé cette recherche, l'enquête de terrain et la rédaction finale de ce mémoire.

Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude à Gérard Mengneau, qui a lu et corrigé l'ensemble de ce travail et qui n'a cessé d'apporter des encouragements.

Pour finir, je tiens à remercier famille, amis et camarades qui n'ont eu de cesse d'encourager ce travail en comprenant les concessions qui en découlent.

**Les réouvertures d'écoles publiques dans les
communes rurales de Loire-Atlantique**

Les enjeux d'une nouvelle géographie de l'école

Sommaire

Introduction	7
---------------------------	----------

PARTIE 1 : LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SCOLAIRES EN LOIRE-ATLANTIQUE	14
----------------------------------------------------------------------------------------	-----------

CHAPITRE 1 : LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL	15
----------------------------------------------------------------------	-----------

1. Les zonages statistiques en France : retour sur les définitions des territoires	16
A- Les zonages statistiques en France.....	17
B- Périurbanisation, rurbanisation, étalement urbain ... : concepts et définitions	18
C- Des classifications locales pour l'étude des espaces ligériens	20
2. Les évolutions du territoire de la Loire-Atlantique de 1960 à 2010.....	21
A- 1960-1999 : Aux origines du processus de périurbanisation autour de Nantes, ville-centre	21
B- 1999-2006 : Une nouvelle phase de l'étalement urbain	25

CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DU PUBLIC ET DU PRIVE DEPUIS 1990, LA PLACE PARTICULIERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE	31
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

1. Les variations des effectifs scolaires définissent une nouvelle répartition des deux secteurs d'enseignement.....	32
A- La répartition des deux secteurs d'enseignement dans le premier et dans le second degré : 1960-1990.....	32
B- Les territoires scolaires modifiés par les mouvements d'effectifs	34
2. La redistribution des équipements scolaires publics et privés depuis les années 1990 : l'hégémonie du privé est contestée dans certains territoires	43
A- Différents cas de figure pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires	43
B- « L'école publique revit en milieu rural »	45

CHAPITRE 3 : LA REPARTITION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES AU CŒUR DES ENJEUX POLITIQUES TERRITORIAUX.....	52
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

1. Les élus et les collectivités face aux besoins croissants des nouvelles populations : une demande scolaire accrue.....	53
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

A- « Jusqu'où la ville va-t-elle s'étaler ? »	53
B - La demande scolaire en mutation : des communes périurbaines sous pression	55
2. La carte scolaire au cœur des enjeux électoraux et de la réforme de l'enseignement.....	57
A- Les modifications de la carte scolaire constituent un réel enjeu électoral	57
B- « L'Etat saigne l'enseignement privé », une réaction nouvelle et inattendue de la direction de l'enseignement privé	59

PARTIE 2 : MOBILISATIONS EN CAMPAGNE 65

CHAPITRE 4 : L'ECHANTILLON D'ENQUETE RETENU, QUATRE MONOGRAPHIES COMMUNALES..... 68

1. Un terrain d'enquête en campagne : le sud du Pays de Retz.....	69
A- La démarche d'enquête : des monographies communales	69
B – Le sud du Pays de Retz, quatre communes particulières : Corcoué-sur-Logne, La Limouzinière, Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte.....	72
2. Des monographies scolaires : de l'histoire de la scolarisation à la réouverture de l'école publique.....	80
A – Les écoles publiques et privées des communes retenues : histoire scolaire des XIX ^e et XX ^e siècles	80
B – Le processus d'ouverture de l'école publique : projet et aboutissement	84

CHAPITRE 5 : CHRONIQUE D'UN MOUVEMENT..... 89

1. Des préalables scolaires aux origines d'un mouvement de revendication pour la réouverture de l'école publique	90
A – Un terrain fertile pour la mobilisation : la croissance des effectifs et la saturation des écoles existantes	90
B – Deux représentations de l'école se confrontent en milieu rural.....	92
2. Un mouvement collectif pour porter la revendication : la forme associative.....	96
A – Pour une sociographie associative : un collectif de personnes se mobilise pour l'école publique en milieu rural	97
B – « Une deuxième école ou une école publique ? » : les revendications et les moyens d'action associatifs	103
3. Les conditions favorables à une issue positive des mobilisations.....	107
A – Des dispositions porteuses de réussite.....	107
B – Les « chantres » de l'école publique : les Délégués Départementaux de l'Education Nationale	109

**CHAPITRE 6 : UNE NEGOCIATION LOCALE QUI IMPLIQUE DE
NOMBREUSES INSTITUTIONS..... 113**

- 1. Des municipalités rurales confrontées à une demande de service public d'éducation..... 114
 - A - Des conseils municipaux réticents à la réouverture d'une école publique..... 114
 - B – La mise en œuvre du projet de construction au sein des conseils municipaux..... 120
- 2. D'autres institutions participent au projet de réouverture de l'école publique..... 125
 - A – Deux institutions liées au projet : la préfecture et l'intercommunalité..... 125
 - B – L'inspection académique dans le projet de réouverture de l'école publique..... 127

Conclusion générale 133

Tables des sigles et abréviations utilisés..... 138

Bibliographie..... 139

Annexes..... 143

- 1/ Annexe 1 : Code de l'éducation..... 144
- 2/ Annexe 2 : Règlement de la Fédération départementale des D.D.E.N. de la Loire-Atlantique..... 148
- 3/ Annexe 3 : Statuts de l'association « Pays de Retz'public » de Paulx..... 149
- 4/ Annexe 4 : Bulletin d'inscription à l'école publique de la Limouzinière..... 151
- 5/ Annexe : Carte des circonscriptions administratives de l'Inspection Académique 2010-2011 152
- 6/ Annexe 6 : Tableau de l'évolution de la population en Loire-Atlantique par communes entre 1999 et 2008 (source : Insee, recensements de la population)..... 153

Introduction

L'étalement urbain amorcé à partir des années 1960 en Loire-Atlantique a remodelé au cours des décennies suivantes les espaces ruraux et occasionné dans le même temps des demandes accrues en équipements (services, transports, loisirs, établissements scolaires...). La réorganisation de la carte scolaire des équipements du premier degré est une des conséquences majeures de l'urbanisation des espaces ruraux. L'implantation des deux secteurs d'enseignement, public et privé, a été modifiée par ces mutations démographiques.

Ces changements dans l'organisation territoriale scolaire du département constituent un objet de recherche tout à fait pertinent d'autant que l'actualité de l'éducation corrobore l'intérêt de cet objet. Les évolutions de la carte scolaire se manifestent par des réouvertures d'écoles publiques alors que le service public est remis en cause par les mesures et les réformes gouvernementales successives qui réduisent, entre autres, l'encadrement et les budgets dans les établissements scolaires. La prochaine rentrée des classes accusera de nombreuses suppressions de postes d'enseignants dans le premier et dans le second degré¹ qui suscitent des contestations tout à la fois des enseignants, des syndicats et des parents d'élèves.

Dans l'optique d'une « nécessaire » diminution du service public, des postes sont supprimés, seulement un départ en retraite sur deux serait remplacé et de nombreux dispositifs pédagogiques sont remis en question : la suppression des RASED² et les débats autour de la pertinence de l'école maternelle sont autant de sujets qui font l'actualité des

¹ En janvier 2011, le ministre de l'éducation Luc Chatel avait annoncé 16 000 suppressions de postes d'enseignants pour la rentrée de septembre 2011. Quelques mois plus tard, le 1^{er} juin, le ministère lance pourtant une campagne étonnante de 17 000 recrutements d'enseignants pour la rentrée. Sur les 33 000 départs à la retraite d'enseignants fonctionnaires, seulement un sur deux serait remplacés, d'où les 16 000 suppressions annoncées en janvier. Quant à l'annonce des recrutements, il ne s'agit pas de remettre en cause la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui s'applique depuis trois ans : 16 000 nouvelles recrues, qui auront obtenu le concours cette année, remplaceront la moitié de ces départs et « 17 000 embauches » combleront l'écart. Source : blog de la rédaction du *Monde Education*, Aurélie Collas, « La provocation de Luc Chatel », 2 juin 2011.

L'Association des maires de France (AMF), présidée par Jacques Pélissard (UMP), réclamait dans un communiqué du 23 mai 2011 l'arrêt des suppressions de poste prévues par le Ministère qui occasionneront des fermetures de classes en nombre et contestait la méthode d'élaboration de la carte scolaire 2011 : « *Nous allons demander qu'une analyse objective des besoins scolaires soit effectuée préalablement à toute décision de réductions d'effectifs* », précise le président de l'AMF. En outre, le président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Vanik Berberian, a adressé une lettre ouverte au Président de la République datée du 1^{er} juin au sujet de la suppression des postes et des écoles, notamment en milieu rural. Source : actualités du site de l'AMRF.

² R.A.S.E.D : Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté.

politiques éducatives depuis quelques années. En débat également, la restriction des postes budgétaires alloués à l'Education Nationale et la réforme de la formation des enseignants à l'IUFM conduisant à la masterisation du diplôme.

Cette situation ne concerne pas uniquement l'école publique. Bien que dans une moindre mesure, l'enseignement privé est touché aussi par les suppressions de postes, comme en témoignent les mouvements sociaux qui le défendent.

En bref, la situation actuelle et à venir de l'école est sous tension et le climat est plutôt aux manifestations et au rejet des réformes en cours et à venir.

Malgré tout, les attentes des familles dans l'école sont toujours aussi fortes³, d'autant que la situation du marché de l'emploi invite de plus en plus à l'obtention de diplômes et à l'allongement des études. Sans compter la croissance des effectifs scolaires qui ne faiblit pas, voire qui s'accélère dans certains territoires.

Seront étudiées ici les transformations de l'école dans ses dimensions les plus objectivables : précisément, cette recherche étudiera le remodelage des territoires scolaires des enseignements public et privé à l'échelle d'un département et ce, sur les trente dernières années. L'étude, qui observera plus spécifiquement des cas de réouvertures d'écoles publiques du premier degré dans des communes rurales, s'inscrira tout à fait dans les débats actuels qui traversent le champ de l'éducation. Dans ce contexte de détérioration du service d'éducation, son implantation est pourtant revendiquée avec force dans des communes rurales par des groupes mobilisés.

Le choix de l'objet d'étude a été déterminé par plusieurs éléments. Il résulte dans un premier temps d'un intérêt intellectuel pour la sociologie de l'école. Comprendre le fonctionnement du système scolaire et ses problématiques nécessite de s'intéresser plus particulièrement à l'institution scolaire et ce que produisent son organisation, sa hiérarchie et ses usages.

Mais cette recherche résulte aussi d'un intérêt particulier porté à la dimension politique, celle des mobilisations qui ont trait à l'école : comment et pourquoi l'école provoque de la contestation de l'intérieur via les professionnels mais aussi de l'extérieur via les usagers, sont des questions qui m'intéressent particulièrement. Le domaine scolaire est un thème central des politiques publiques et des débats politiques qui en fait bien sûr tout son intérêt sociologique.

³ Gabriel Langouët, Alain Léger, *Le choix des familles : école publique ou école privée ?*, Editions Fabert, Paris, 1997.

Le choix de cet objet de recherche résulte des raisons que je viens d'évoquer mais aussi d'un continuum avec la précédente enquête menée en sociologie de l'éducation. J'avais alors étudié les moyens et les soutiens dont l'enseignement privé avait bénéficié pour faire face dans les années 1960 à la croissance de la scolarisation dans le secondaire⁴. Or, cette présente recherche observe, pour une période plus contemporaine (1980-2010), comment les écoles du premier degré, publiques et privées, se redistribuent sur le territoire rural au regard notamment de la croissance des effectifs scolaires. En d'autres termes, l'évolution des lieux de la scolarisation modifie les lignes de fracture et les stratégies respectives des deux secteurs d'enseignement. Les anciens établissements privés, souvent hégémoniques sur un territoire donné pendant les trois dernières décennies, doivent maintenant composer avec le secteur public qui tend à s'y développer au gré de mobilisations.

Cette étude de la redistribution des écoles publiques et privées du premier degré à l'échelle de la Loire-Atlantique a mobilisé plusieurs approches qui forment, me semble-t-il, un terreau de recherche particulièrement fertile. Le géographe Serge Ormaux explique combien « *c'est sur les marges des disciplines, les interfaces, les zones de frottements et de subduction que se mènent les réflexions les plus intéressantes et les plus novatrices* »⁵. L'enquête permet d'approfondir la question des liens entre l'école et le territoire, qui est de plus en plus abordée en sociologie de l'éducation⁶, mais dont les terrains d'étude restent souvent cantonnés aux seules zones urbaines. Serge Ormaux montre comment ce champ s'est en fait institutionnalisé sur l'interdisciplinarité des chercheurs et le travail de recherche en réseau.

Cette recherche entend apporter des éléments de connaissance à la sociologie et l'histoire de l'éducation en traitant de l'évolution de l'école publique du premier degré depuis plus de vingt ans mais aussi de celle de la carte des équipements scolaires sur un territoire spécifique ; celui du département de la Loire-Atlantique.

⁴ Mengneau Juliette, *L'enseignement privé et la croissance de la scolarisation dans les années 1960 : le cas de Nantes*, mémoire de Master 1, sous la direction de Marc Suteau, soutenu en juillet 2010.

⁵ Serge Ormaux, « Territoire et Education : une relation en mouvement », in *Diversité. Ville, école, intégration*, « Les liens aux lieux », n° 155, CNDP, décembre 2008, p. 43.

⁶ Voir les travaux de sociologie de l'éducation : Sylvain Broccolichi, Agnès Van Zanten, « Espaces de concurrence et circuits de scolarisation. L'évitement des collèges publics d'un district de la banlieue parisienne », *Annales de la recherche urbaine*, n° 75, 1997 ; Agnès Van Zanten, *L'école périphérique. Fabrication et enjeux de la ségrégation scolaire*, Paris, PUF, 2001 ; Marco Oberti, « Introduction : Dynamiques institutionnelles et pratiques scolaires : les frontières poreuses du public et du privé », *Sociétés contemporaines*, n° 59-60, 2005 ; Marco Oberti, « Différenciation sociale et scolaire du territoire : inégalités et configurations locales », *Sociétés contemporaines*, n° 59-60, 2005 ; « Ecole ségrégative, école reproductive », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°180, mai 2009.

Elle a également requis les champs de compétence de la géographie sociale. En fait, les géographes avaient, avant les sociologues, pris en compte ces évolutions récentes des territoires scolaires mais dans l'optique de montrer les conséquences de l'évolution des territoires plutôt que dans celle d'étudier pleinement les tenants et aboutissants de ces mutations scolaires.

Je montrerai dans ce mémoire combien la réorganisation du territoire est capitale pour comprendre les conditions de scolarisation et l'offre scolaire en milieu rural. L'approche géographique a permis de saisir une partie des conditions favorables à la réouverture des écoles publiques. Mais celle-ci ne suffit pas à comprendre les tenants de ces évolutions qui ont aussi de fortes dimensions politiques. Dès lors, la recherche a investi les domaines de la sociologie politique et de la sociologie des mobilisations avec l'objectif d'étudier les mouvements sociaux et les enjeux politiques qui ont traversé ces transformations. Des mobilisations associatives ont précédé la plupart du temps les réouvertures d'écoles publiques dans les communes rurales du département. Les négociations qui ont suivi, ont impliqué nombre d'acteurs politiques locaux. En somme, la transformation des territoires scolaires est au cœur des enjeux politiques à l'échelle locale, en l'occurrence communale. Il convient donc de questionner la place nouvelle de l'école dans les rouages de l'action politique locale, tributaire de réformes majeures dûes notamment depuis trente ans aux lois de décentralisation et de déconcentration des services de l'Etat vers les collectivités locales et territoriales.

Le département de la Loire-Atlantique, qui constitue le terrain de cette enquête, est toujours marqué par un fort taux de scolarisation dans l'enseignement privé⁷. L'implantation ancienne de l'enseignement catholique, longtemps dominant dans l'Ouest, notamment dans les zones rurales, est d'ailleurs bien connue. Cette implantation perdure mais le développement des écoles primaires publiques dans les zones rurales du département est avéré depuis trente ans.

La carte départementale des établissements scolaires du premier degré s'est transformée au bénéfice de l'enseignement public qui a réouvert quatorze écoles depuis

⁷ En 2003, 35,3 % des élèves du premier degré étaient scolarisés dans l'enseignement privé en Loire-Atlantique et 40 % des élèves du second degré. Source : *Géographie de l'école*, n° 9, 2005, tableaux des conditions de la scolarisation, publication du Ministère de l'Education Nationale.

1985 dans des communes où le service public d'éducation était jusqu'ici absent alors que, depuis cette date, l'enseignement privé a fermé douze écoles⁸.

D'emblée, je me suis intéressée aux cas de réouvertures d'école publique, autrement dit aux communes qui avaient auparavant disposé d'une école publique contrainte à fermer en raison d'effectifs trop faibles. J'ai alors traité de cas d'écoles qui déjà avaient été réouvertes depuis dix ans au maximum. Puis, les contraintes du terrain m'ont conduite à m'intéresser plus particulièrement au sud du Pays de Retz.

Ici, quatre communes ont retenu mon attention : Paulx, Corcoué-sur-Logne, la Limouzinière et Saint-Etienne-de-Mer-Morte. L'ensemble de ces communes appartient à une zone où la croissance démographique est particulièrement importante depuis plus de dix ans. Le géographe Jean Renard explique combien ce territoire a connu des modifications majeures : « *longtemps enclavé et relativement isolé, avec des axes routiers insuffisants au grand dam de ses élus, le Pays de Retz avait échappé à l'étalement urbain jusqu'à l'aube des années quatre-vingt-dix. Cela n'est plus. (...) Le nouvel espace résidentiel de la métropole [nantaise] sera demain le Pays de Retz, situé entre agglomération et littoral, dans une position idéale pour le cadre de vie des périurbains* »⁹.

La recherche entreprise porte sur une période d'une trentaine d'années même si les événements particuliers auxquels je me suis intéressée plus spécifiquement sont contemporains des années 2000. En décelant les enjeux démographiques et scolaires propres à une période passée, les années 1980-1990, il est plus aisé de comprendre les substrats de la période actuelle. Le début de la période étudiée correspond à une étape majeure dans les évolutions du territoire : les prémices de l'étalement urbain dans les campagnes rurales et le début de la hausse des effectifs scolaires dans ces mêmes territoires.

L'ensemble des éléments décrits délimitent le terrain de l'enquête, guidée et animée par plusieurs interrogations : quelles évolutions socio-démographiques et/ou économiques ont impulsé les changements scolaires étudiés ? Quels acteurs ont contribué à faire évoluer la carte scolaire ? Dès lors, qu'en est-il de la répartition public-privé, source de tensions depuis des décennies dans les départements de l'Ouest ? Quels sont les enjeux politiques

⁸ Ces données sont issues de brochures statistiques recueillies à l'Inspection Académique dans lesquelles sont disponibles, pour chaque année scolaire, des listes des communes sans école publique ou sans école privée.

⁹ Jean Renard, « De la ville sans banlieue à l'archipel nantais », in *Place Publique n° 5*, « Jusqu'où la ville va-t-elle s'étaler ? », septembre-octobre 2007, p. 13.

associés à ces transformations de la carte de la scolarisation ? Quelles sont les formes de mobilisation des parents d'élèves dans ce contexte ?

Cette étude a mobilisé plusieurs modes d'investigation liés aux différentes approches de l'objet de recherche.

Dans un premier temps, il a été question de récolter des données statistiques concernant les variations des effectifs scolaires du premier degré. J'ai pu recueillir auprès des services statistiques de l'Inspection académique (DOS 3) des données administratives sur les effectifs scolaires des écoles publiques et privées de 1975 à 2010. Ces données ont été travaillées afin de les restituer sous une forme cartographique. La mobilisation de cet outil a permis de rendre compte des évolutions scolaires directement sur l'espace étudié. L'intérêt principal de ce recueil statistique était d'avoir une vision générale des évolutions des effectifs scolaires à l'échelle des communes sur cette période et ce, sur les deux secteurs d'enseignement. Ce recueil tient lieu de mise en perspective pour l'étude plus approfondie menée sur les quatre communes précitées.

Ensuite, cette enquête a été l'occasion de mener quinze entretiens avec différents acteurs locaux qui ont participé à ces transformations des territoires scolaires (et plus particulièrement aux réouvertures d'écoles publiques sur les quatre communes concernées). Les entretiens ont été réalisés avec des parents d'élèves mobilisés dans les associations pour la réouverture de l'école, avec les maires des communes mais aussi avec les acteurs de l'éducation que sont les inspecteurs de circonscription et les délégués départementaux de l'éducation nationale. Ces entretiens ont permis d'examiner les rapports de force et les types d'engagements qui se sont joués dans ces événements particuliers. Cela a été l'occasion de recueillir l'ensemble des points de vue sur le même événement, points de vue pluriels bien entendu au regard des statuts et des rôles de chacun sur cette question (usagers, financeurs, professionnels...).

L'exposé des résultats de cette enquête s'organise en deux parties : la première traite des dynamiques démographiques et scolaires dans le département de la Loire-Atlantique, et la deuxième des mobilisations qui ont conduit aux réouvertures d'écoles publiques.

En somme, il s'agit dans un premier temps de rendre compte d'un contexte général depuis les années 1980, des évolutions démographiques dans le chapitre 1 et des mutations des territoires scolaires du département dans le chapitre 2. Le chapitre 3 montrera, quant à

lui, combien la problématique scolaire est prépondérante dans les enjeux politiques locaux actuels.

Puis, dans la deuxième partie de l'exposé, trois chapitres présenteront l'enquête menée dans le Pays de Retz. D'abord il s'agira de présenter les communes de l'enquête ainsi que leur histoire scolaire (chapitre 4). L'analyse des mouvements sociaux associatifs qui ont revendiqué les réouvertures d'écoles publiques dans ces communes sera présentée dans le chapitre 5. Une sociographie associative permettra de comprendre les tenants de ces mouvements. Enfin, le dernier chapitre (chapitre 6) traitera du rôle des différents acteurs locaux qui ont participé aux négociations à l'échelle des communes. Les argumentaires des municipalités seront développés comme le seront l'action de la préfecture, de l'intercommunalité et de l'inspection académique.

L'ambition de ce mémoire est principalement d'apporter des connaissances nouvelles dans l'analyse des transformations des territoires scolaires. Si cette enquête est circonscrite à un terrain local et à des monographies communales, elle peut sans grande prétention rendre compte de phénomènes communs à l'échelle départementale, voire régionale.

**PARTIE 1 : LES DYNAMIQUES
DEMOGRAPHIQUES ET
SCOLAIRES EN LOIRE-
ATLANTIQUE**

CHAPITRE 1 : LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

« Il y a bien longtemps que la géographie sociale a mis en évidence le fait que la “norme géographique” nationale n’est pas l’homogénéité mais l’hétérogénéité, qu’il s’agisse de la répartition spatiale de la pauvreté, de la densité des populations, ou plus largement de la répartition des équipements publics. Il pourrait alors paraître bien étrange que seul le domaine éducatif échappe à cette géographie territoriale hétérogène ou inégalitaire (...) c’est toute l’histoire économique et politique des régions et des collectivités territoriales qui concourt à des variations concernant l’offre éducative et les parcours des élèves »¹⁰.

L’étude de la redistribution des territoires de l’enseignement public et de l’enseignement privé en Loire-Atlantique conduit nécessairement à s’intéresser à la géographie sociale du département. La répartition actuelle des équipements scolaires est, pour l’essentiel, la résultante d’évolutions démographiques majeures et de transformations importantes du territoire. Dans les travaux de sociologie de l’éducation des années 1960-1970, la dimension spatiale de la scolarisation était moins prise en compte que la relation entre inégalités sociales et inégalités scolaires alors qu’elle était pourtant au cœur des politiques publiques. *« Symétriquement, les spécialistes de l’éducation ont longtemps répugné à considérer la dimension spatiale de l’école ou ont éprouvé des difficultés à l’intégrer »¹¹*, explique Serge Ormaux dans son article, « Territoire et éducation : une relation en mouvement ». D’après lui, c’est la *« carte de l’interdisciplinarité et celle du fonctionnement en réseau »* des chercheurs qui ont permis un changement vers la prise en compte des liens entre territoire et éducation dans les politiques d’éducation.

Depuis les années 1980, les relations entre l’éducation et ses environnements (géographique, démographique, social, politique) sont davantage étudiées et il est admis

¹⁰ Broccolichi Sylvain, Ben-Ayed Choukri, Trancart Danièle (coord.), « Les inégalités socio-spatiales d’éducation. Processus ségrégatifs, capital social et politiques territoriales », appel à projet de recherche Education et Formation : disparités territoriales et régionales, Ministère de l’Education Nationale, Datar, mai 2006.

¹¹ Serge Ormaux, « Territoire et éducation : une relation en mouvement », in *Diversité. Ville, école, intégration*, « Où vas-tu à l’école ? Les liens aux lieux », n° 155, CNDP, décembre 2008, p. 43.

qu'ils influent sur les conditions de scolarisation. Les transformations institutionnelles - telles les lois de déconcentration et de décentralisation, opérant des transferts de charges de l'Etat aux collectivités- ainsi que l'évolution des pratiques de scolarisation des familles, font de l'éducation une des thématiques majeures des politiques publiques aux différentes échelles locales.

Ce premier chapitre, qui mobilise notamment des travaux de recherche sur la démographie, explorera la dimension socio-spatiale des conditions de scolarisation en Loire-Atlantique.

Tout d'abord, je présenterai les différentes définitions des zonages statistiques qui témoignent de l'évolution des appellations des territoires d'études locaux. J'expliciterai le sens des principales notions de démographie et mettrai en évidence les controverses sémantiques. Je dresserai ensuite un panorama de l'évolution des territoires de la Loire-Atlantique depuis 1960. La première période étudiée sera celle allant de 1960 - des débuts du processus de périurbanisation - à 1999. Au cours de la deuxième période d'étude, de 1999 à 2006, le phénomène d'étalement urbain s'est fortement accentué.

1. Les zonages statistiques en France : retour sur les définitions des territoires

Avant d'étudier l'évolution de la démographie du département, revenons sur les appellations des territoires. Les espaces sont en redéfinition perpétuelle au regard des évolutions démographiques mais aussi des transformations institutionnelles qui produisent ou suppriment des échelles spatiales.

J'évoquerai ici l'histoire des zonages statistiques en France puis je ferai état des controverses sur quelques concepts clés de la géographie sociale contemporaine comme la périurbanisation, la rurbanisation et l'étalement urbain. Enfin, j'expliciterai les classifications locales des territoires réalisées notamment par l'Insee et le laboratoire de recherche régional, le CESTAN¹².

¹² Le Centre d'Etudes sur les Sociétés, les Territoires, et l'Aménagement de Nantes (CESTAN) est un laboratoire de recherche en géographie, c'est le pôle nantais de l'Unité Mixte de Recherche 6590 ESO "Espaces et Sociétés" qui comprend quatre autres laboratoires dans l'Ouest. L'ESO est une unité de recherche reconnue par le CNRS depuis 1982 qui rassemble des chercheurs en géographie sociale du Grand Ouest français.

A- Les zonages statistiques en France

Les catégories actuelles, employées dans les analyses statistiques et géographiques, ont été redéfinies par l'Insee en 1997. Pendant près d'un siècle (1846-1954), seule était considérée la distinction entre les communes rurales (au moins égales à 2 000 habitants) et les communes urbaines. Le développement des villes et l'équilibrage des populations urbaines et rurales observés en 1931 (50,8 % de la population française est urbaine alors que 49,2 % est rurale), incitent l'Insee à créer un nouveau zonage à partir de 1954 pour caractériser les villes. Deux types « d'unité urbaine » sont définis : les villes isolées et les agglomérations multi-communales. Mais, ces nouvelles dénominations se révèlent vite caduques.

« Dans les années 1970, les critères utilisés pour identifier les unités urbaines ont été jugés insuffisants pour rendre compte d'une urbanisation diffuse dans les campagnes autour des zones urbaines caractérisées par la densité de l'habitat »¹³. Les zones de peuplement industriel ou urbain (Z.P.I.U.)¹⁴, rassemblant les communes rurales dans l'orbite périphérique des villes, ont alors été associées aux unités urbaines. Mais très vite là encore, ce zonage n'a plus permis de rendre compte des évolutions en cours¹⁵.

Dans les années 1990, de nouveaux zonages statistiques viennent encore bousculer les anciens schémas d'analyse : la classification des territoires se dote de zonages qui distinguent les pôles urbains, les aires urbaines et les espaces à dominante rurale. Les pôles urbains sont entourés de couronnes périurbaines pour former les aires urbaines¹⁶. A l'intérieur de ces mêmes couronnes, il faut distinguer les communes périurbaines des communes multi-polarisées¹⁷. Cet espace, qualifié d'espace à dominante urbaine s'oppose à l'espace à dominante rurale, composé de l'ensemble des autres communes.

¹³ Association des professeurs d'Histoire et de Géographie, « Villes et Campagnes, L'évolution des zonages statistiques en France », *Historiens et Géographes*, n° 356, 1997, p. 183.

¹⁴ Zone de Peuplement Industriel ou Urbain : on y distingue les communes rurales industrielles et les communes rurales « d'ortoirs ». En 1982, soit une dizaine d'années après leur création, 44,6 % des communes rurales étaient déjà classées en Z.P.I.U. En 1990, le rural profond, hors Z.P.I.U., ne représentait plus que 3,65 % de la population.

¹⁵ Il suscite même des analyses contradictoires du « rural » : certains auteurs ont considéré l'extension des zones rurales classées en Z.P.I.U. comme indice de « la renaissance rurale » alors que d'autres s'attachent plus à la « désertification du rural profond » en considérant que les territoires hors Z.P.I.U. sont en régression en superficie et en population.

¹⁶ Dans une aire urbaine, au moins 40 % de la population résidente qui a un emploi travaillé dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci. Un pôle urbain est une unité urbaine qui offre au moins 5 000 emplois. Les couronnes périurbaines

¹⁷ Les communes périurbaines sont situées dans l'aire urbaine alors que les communes multipolarisées ne le sont pas. Dans les communes multipolarisées, au moins 40 % des résidents qui ont un emploi travaillé dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'Insee n'est pas la seule institution qui découpe le territoire en espaces jugés pertinents. D'autres le font également à leur manière (collectivités locale, régionale, départementale...).

Les collectivités locales, qui doivent mettre en œuvre des politiques d'aménagement du territoire, créent de nouveaux découpages en délimitant des zones correspondant à des politiques particulières. Ces récents découpages sont, par exemple, les établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I), l'intercommunalité, les communautés de communes, d'agglomération, les S.C.O.T (schémas de cohérence territoriale), ...

B- Périurbanisation, rurbanisation, étalement urbain ... : concepts et définitions

Dans les travaux de recherche sur les questions démographiques et d'aménagement du territoire, les néologismes sont courants et chaque analyse du territoire semble avoir son propre lexique. La multiplicité des termes pour désigner l'extension de villes sur les campagnes environnantes -qui est aussi le reflet des désaccords- illustre la difficulté à analyser le phénomène. Selon Vincent Hervouët (CESTAN), la notion de périurbanisation serait la moins sujette à controverse, et certainement la plus usitée. Jean Paris en donne une définition en 1993 : « *le renouveau des zones rurales dans les années 1970 [...] correspond à l'extension de l'aire d'influence des villes sur les campagnes proches par la résultante de plusieurs facteurs : recherche d'un cadre de vie meilleur, loyers moins onéreux, possibilité d'accession à la propriété à moindre coût, amélioration des moyens de transport* »¹⁸.

En 1976 déjà, la publication du livre de Jean-Michel Roux et de Gérard Bauer avait mis en avant le terme de rurbanisation, autrement dit « *une zone rurale proche des centres urbains et subissant l'apport d'une population nouvelle d'origine citadine* »¹⁹.

Vincent Hervouët propose quant à lui une définition du terme de périurbanisation qui paraît consensuelle : ce serait « *une expansion de la ville vers ses campagnes environnantes mais qui, à la différence de la banlieue traditionnelle agglomérée à la commune centre, se fait de manière relativement diffuse dans un espace qui garde partiellement son caractère*

¹⁸ Vincent Hervouët, « La sémantique périurbaine, ou comment se repérer dans un dédale de mots et d'expressions », CESTAN, Université de Nantes, ESO-UMR 6590, n° 15, mars 2001, p. 121-126.

¹⁹ Jean Michel Roux, Gérard Bauer, *La Rurbanisation ou la ville éparpillée*, Seuil, Paris, 1976.

rural »²⁰. D'après lui, l'expression « espace périurbain » serait la plus appropriée aux réalités complexes qui sont étudiées.

Mais cet espace périurbain résiste aux définitions rapides tant il est complexe et hétérogène, d'où le découpage en couronnes ou auréoles successives autour des pôles urbains. Selon Nicole Croix et Jean Renard en 1985, la première couronne de l'agglomération nantaise regrouperait « *les banlieues où la croissance est quasi-achevée et l'affectation des sols programmée et connue, entourant une ville centre en décroissance de population ; la deuxième couronne correspond à un espace rural fortement en recul où les zonages sont en cours d'établissement (...) la troisième couronne englobe les communes rurales, voire en grande partie encore agricoles productives où les enjeux pour l'installation sont nets* »²¹.

Dans les dernières décennies, les enjeux liés à la périurbanisation sont des sujets de recherche importants mais aussi de débat public. Le phénomène d'urbanisation hors des villes constitue pour les acteurs locaux, « *une transformation plutôt mal vécue et mal maîtrisée des modalités d'occupation des sols sous l'effet d'une pression résidentielle mais aussi économique (...)* »²². Les auteurs préfèrent alors au terme de couronnes celui de « *nappes en cours de densification résidentielle et d'urbanisation* ». Ils expliquent que, depuis le milieu des années 1980, l'augmentation de la densité de la population au niveau national (+ 13,37 %) a contribué à d'importantes redistributions du peuplement. Cette même densification donne lieu à des questionnements politiques majeurs sur la gestion locale de l'espace en redéfinition : le processus contribue à dé-densifier les agglomérations et re-densifier les espaces ruraux périphériques, ce qui conduira les auteurs à le qualifier de « *processus de redistribution des densités* ». Cette redistribution implique quasiment tous les territoires, toujours plus loin des villes, d'où l'usage du terme « *d'étalement urbain* ».

La redéfinition des espaces s'appuie, entre autres, sur les variations de population et les migrations domicile-travail : de nombreuses recherches s'accordent aujourd'hui sur le constat que « *les couronnes périurbaines correspondent aux espaces privilégiés de résidence des familles avec enfants* »²³. Les familles qui s'installent plus loin des villes, que

²⁰ Vincent Hervouët, « La sémantique périurbaine : ou comment se repérer dans un dédale de mots et d'expressions », loc. cit., p. 124.

²¹ Nicole Croix, Jean Renard, « La diffusion de l'agglomération dans les campagnes nantaises », in *L'agglomération nantaise, Cahiers Nantais* n° 33-34, IGARUN, 1990, p. 285-287.

²² Emmanuel Roux, Martin Vannier, « La périurbanisation : problématiques et prospectives », *Délégation Interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT)*, La documentation française, Paris, 2008, p. 15.

²³ Emmanuel Roux, Martin Vannier, « La périurbanisation : problématiques et prospectives », loc. cit. p. 32.

ce soit par choix ou sous la contrainte, sont en demande d'un certain nombre de services qui nécessitent la mise en place de politiques locales de la petite enfance et de la jeunesse. Je reviendrai bien entendu sur cet aspect dans les chapitres 2 et 3. L'arrivée de nouvelles populations dans les espaces ruraux incite les collectivités locales à modifier considérablement l'offre de prestations locale et l'espace rural dans son ensemble.

C- Des classifications locales pour l'étude des espaces ligériens

Comment, à partir de cette terminologie, caractériser l'espace départemental, la place de plus en plus importante qu'y occupe Nantes ? La géographe, Danielle Rapetti, qui a étudié le département de la Loire-Atlantique et Nantes, décrit la situation locale par l'accumulation de multiples facteurs qui « *concourent à propager des ondes de croissance urbaine pour façonner « la ville diffuse », jusqu'au-delà du cercle des trente kilomètres alentour du pôle majeur* »²⁴.

A l'échelle locale, les évolutions de peuplement ont conduit à la mise en place de classifications des territoires propres aux espaces nouvellement structurés. L'antenne locale de l'Insee²⁵ classe ces nouveaux espaces en deux catégories : l'espace périurbain qui désigne plutôt la densification de la deuxième couronne des villes et l'espace « rurbain », celui de l'installation des citadins à la campagne. L'urbanisation de plus en plus éloignée des villes s'illustre en partie par « l'artificialisation des sols » -autrement dit la consommation d'espaces naturels et agricoles pour l'urbanisation- pour répondre aux besoins des nouvelles populations. Mais l'étalement urbain a d'autres conséquences, notamment en termes de gestion des infrastructures, de prise en compte de l'endettement des ménages modestes, de consommation d'énergie...

Une publication récente de l'Insee propose une typologie des 137 bassins de vie des Pays de la Loire en fonction de leur peuplement mais aussi de ce qu'occasionnent les restructurations de ces espaces. Les bassins qui étaient les plus attractifs le sont de moins en moins au profit de territoires auparavant boudés qui connaissent aujourd'hui les effets de la croissance démographique.

²⁴ Danielle Rapetti, « Croissance urbaine et dynamique sociale des territoires en Loire-Atlantique », Publication du Conseil de développement de Nantes Métropole, avril 2010.

²⁵ Amandine Rodrigues, « Périurbanisation, rurbanisation, artificialisation : état des lieux, conséquences et alternatives », dans *En Pays de la Loire, la ville déborde de plus en plus sur la campagne*, Insee Pays de la Loire, octobre 2010.

Nicolas Sigler²⁶ opère un découpage de l'espace en sept « bassins de vie ». Les grandes agglomérations régionales qui retiennent difficilement leur population et qui connaissent un solde migratoire négatif, sont les « *Agglomérations à peine* » (les cinq préfectures de département et une partie du littoral de la Loire-Atlantique). Le « *Périurbain cossu en perte de vitesse* » correspond aux espaces périurbains les plus proches des villes où résident aujourd'hui de nombreux propriétaires. Les espaces « *Au sommet de la vague* » sont ceux qui ont connu les plus récentes augmentations de population, c'est le périurbain le plus éloigné des villes où les populations sont plutôt jeunes. Enfin, et dans le prolongement des mouvements précédents, les territoires ruraux caractérisés par l'essor démographique plus récent sont classés dans « *Le rural qui s'éveille* ».

Les trois autres bassins de vie sont les « *Pôles excentrés* »²⁷, marginaux en Loire-Atlantique et en Vendée, qui n'ont pas connu de dynamique démographique depuis les années 1960 mais qui se maintiennent tout de même puis le « *Littoral* » et les territoires « *Hors champ* ». Notons pour terminer que la Loire-Atlantique et la Vendée sont les départements régionaux les plus dynamiques, dotés actuellement de territoires très attractifs.

2. Les évolutions du territoire de la Loire-Atlantique de 1960 à 2010

Interrogeons maintenant les évolutions propres au département de la Loire-Atlantique depuis les années 1960 en ce qu'elles conditionnent l'évolution des territoires scolaires, qui est le cœur de ce travail de recherche. Intéressons-nous aux transformations de l'espace du département à partir notamment des travaux de géographes nantais. Le département a connu, comme la région, des mutations de population des grandes agglomérations vers le périurbain proche, puis vers des espaces plus éloignés. Ce phénomène s'est étalé sur une longue période allant des années 1960 à aujourd'hui.

A- 1960-1999 : Aux origines du processus de périurbanisation autour de Nantes, ville-centre

Les débuts de la périurbanisation s'organisent en deux temps. On observe d'abord le développement des communes périphériques alimenté par l'exode rural dans les années

²⁶ Nicolas Sigler, « Une classification des bassins de vie face à l'étalement urbain », loc. cit., p. 47-51.

²⁷Châteaubriant (Loire-Atlantique), Cholet, Saumur et Segré (Maine-et-Loire), Château-Gontier et Mayenne (Mayenne), La Ferté-Bernard et Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), Fontenay-le-Comte (Vendée).

1960-1970. A partir des années 1980, on assiste à une nouvelle phase du phénomène d'étalement, avec l'apparition d'une deuxième et troisième couronne au-delà de la ville-centre.

1960-1970 : l'urbanisation nantaise et le développement des périphéries

La tendance générale au développement des périphéries autour de la ville-centre est corrélée à des phases de croissance démographique multiples, elles-mêmes liées à l'histoire économique de la ville.

Après avoir connu, dans la première moitié du XIX^e siècle, une croissance démographique importante due aux activités industrialo-portuaires et sucrières, la ville connaît une longue phase de « progression modeste »²⁸ jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Nicole Stozkman considère que « *la grande masse des capitaux accumulés grâce au grand trafic du XVIII^e siècle n'a pas été réinjectée dans des investissements productifs susceptibles d'assurer une croissance économique, et partant démographique, tout au long du XIX^e siècle* »²⁹.

Il faudra donc attendre l'après seconde-guerre mondiale pour que la croissance de la population s'accélère dans l'agglomération nantaise, croissance qui s'étalera sur une période de vingt-cinq ans. L'exode rural, dans un contexte de « boom démographique » national, va bénéficier à la ville de Nantes et aux communes de sa proche banlieue jusqu'à la fin des années 1960.

Entre 1946 à 1982, l'apogée de la croissance démographique se situe entre 1962 et 1968, lorsque la croissance globale de l'agglomération nantaise atteint 2,03 %³⁰ l'an, notamment grâce à un flux migratoire particulièrement important. Pour répondre à la croissance des besoins en logements, les banlieues nantaises, avec les premiers grands ensembles, se sont développées.

La population du centre ville diminue au début des années 1970 et plus nettement encore à partir de 1975. Le solde migratoire est négatif, et les nantais partent plus qu'ils n'arrivent. L'excédent naturel assure seul la croissance de l'ensemble de la ville alors que

²⁸ Nicole Stozkman, « La démographie nantaise », in Jean Renard, *L'agglomération Nantaise, Cahiers Nantais*, n° 33-34, IGARUN, juin 1989-janvier 1990, p. 112.

²⁹ Nicole Stozkman, « La démographie nantaise », loc.cit., p. 113.

³⁰ Nicole Stozkman, « La démographie nantaise », loc.cit., p. 114.

s'amorce une baisse générale de la fécondité. La période allant de 1975 à 1982 va augurer une première phase de croissance de la population dans les espaces périurbains de la ville. Nicole Croix et Jean Renard qualifient cette phase « *d'urbanisation discontinue faisant alterner espaces construits et espaces agricoles ou naturels (...)* » qui fait suite à une phase « *d'urbanisation sous la forme d'une nappe continue et régulière constituant les banlieues* »³¹. Les déplacements de populations vers les communes de la périphérie nantaise sont de plus en plus fréquents et contribuent à modifier les anciens rapports entretenus par Nantes avec les campagnes du département : Nantes a longtemps été considérée comme « *une ville sans banlieue* »³². Le changement fondamental du milieu des années 1970 réside dans les modifications des causes de la périurbanisation qui ne serait plus liée à l'exode rural mais à une forme d'exode urbain.

1975-1999 : l'étalement urbain gagne les campagnes

Nicole Croix et Jean Renard montrent combien la combinaison et l'imbrication des trois repères que sont le renversement du solde migratoire, l'évolution de l'origine géographique des nouveaux habitants et le changement dans le rythme des constructions neuves autorisées, illustrent l'intégration de communes rurales dans le système urbain, plus précisément dans les zones périurbaines. Les auteurs distinguent en 1990 différentes couronnes périurbaines en fonction des vagues d'urbanisation.

La première couronne autour de Nantes correspond à la croissance précoce (1954-1968) décrite en amont. La deuxième couronne périurbaine va s'épaissir entre 1968 et 1975, lorsque les communes de cet espace connaissent un renversement de leur solde migratoire avec plus d'arrivées que de départs. Enfin, une troisième couronne se met en place à partir de 1975 et touche les communes situées à 25 ou 30 kms de Nantes, sur des territoires restés jusque là ruraux et agricoles.

La succession de ces phases d'urbanisation autour de Nantes a conduit à réduire considérablement, à partir de 1975, le poids de la ville par rapport à celui des espaces périurbains ; des espaces investis par l'arrivée de familles, bien souvent de jeunes couples avec enfants, désireux d'accéder à la propriété mais qui continuent de travailler dans

³¹ Nicole Croix, Jean Renard, « La diffusion de l'urbanisation dans les campagnes nantaises », in Jean Renard, *L'agglomération Nantaise, Cahiers Nantais*, n° 33-34, IGARUN, juin 1989-janvier 1990, p. 282.

³² Isabelle Garat, Patrick Pottier, Thierry Guineberteau, Valérie Jousseume, François Madoré, *Nantes, de la belle endormie au nouvel Eden de l'Ouest*, Collection Villes, Editions Economica, Paris, 2005, p. 30.

l'agglomération. Les coûts croissants du foncier en ville sont bien entendu une des causes principales de ces mutations de population.

Les zones proches des grands axes desservant la ville ont été investies par les nantais, sujets de « *migrations pendulaires quotidiennes* »³³. Les nouveaux habitants des communes rurales se sont installés pour la majorité dans les lotissements en expansion continue depuis cette période, ce qui a renforcé une opposition déjà vive entre les originaires de la commune et les nouveaux arrivants, jeunes et groupés dans les logements pavillonnaires autour du centre-bourg.

L'accroissement de population dans les zones rurales de la Loire-Atlantique produit rapidement le constat d'un manque de services. La périurbanisation doit s'accompagner de politiques locales d'équipement des communes en services réservés jusque là « à la vie urbaine ».

A l'aube des années 1990, « *un peu plus de un nantais sur deux* » réside dans les banlieues, explique Nicole Stozkman³⁴. Du point de vue de l'occupation de l'espace, « *la superficie urbanisée de l'A.C.R.N.*³⁵ est passée de 6 000 hectares en 1960 à 17 600 hectares en 1995 », autrement dit « *un modèle de croissance très consommateur d'espace* »³⁶.

Les géographes à l'origine de l'ouvrage, *Nantes, de la belle endormie au nouvel Eden de l'Ouest*, analysent l'urbanisation de la ville à partir des années 1990. Ils dressent le constat de l'imbrication de l'espace rural dans la ville depuis quarante ans par la « *création de vastes auréoles périurbaines* », imbrication qui aurait contribué à réduire « *l'incompatibilité d'humeur* » entre la ville et ses campagnes qu'évoquait l'auteur Julien Gracq. D'autre part, ils avancent de nouvelles explications quant aux évolutions démographiques du département et notamment des campagnes : la dynamique démographique récente trouverait des réponses dans l'histoire du peuplement de ces zones rurales. La Loire-Atlantique n'a jamais connu de dévitalisation, autrement dit des soldes naturel et migratoire négatifs de manière simultanée. Le dynamisme des campagnes

³³ Nicole Croix, Jean Renard, « La diffusion de l'urbanisation dans les campagnes nantaises », in Jean Renard, *L'agglomération Nantaise, Cahiers Nantais*, n° 33-34, IGARUN, juin 1989-janvier 1990, p. 292.

³⁴ Nicole Stozkman, « La démographie nantaise », in Jean Renard, *L'agglomération Nantaise, Cahiers Nantais*, n° 33-34, IGARUN, juin 1989-janvier 1990, p. 117.

³⁵ A.C.R.N. : Association communautaire de la région nantaise. L'A.C.R.N. regroupe le District de l'Agglomération Nantaise et les communes avoisinantes. Elle regroupe une grande partie des communes de l'estuaire de la Loire, du Pellerin à La-Chapelle-Basse-Mer. L'ACRN comprend 37 communes en 1990.

³⁶ Isabelle Garat, Patrick Pottier, Thierry Guineberteau, Valérie Jousseau, François Madoré, *Nantes, de la belle endormie au nouvel Eden de l'Ouest*, Collection Villes, Editions Economica, Paris, 2005, p. 18-19.

s'expliquerait par l'inclinaison rapide « à la modernisation de l'agriculture et l'industrialisation » soutenues par des pouvoirs locaux puissants.

En conclusion, à l'aube des années 2000, on peut constater que la population de la couronne périurbaine nantaise aura progressé de 75 % entre 1968 et 1999 alors que celle de l'unité urbaine de Nantes n'a augmenté que du tiers³⁷. Le dynamisme démographique de la ville a subi dans un premier temps les effets de la perte de ses activités portuaires et industrielles, puis ceux de la hausse du foncier urbain.

B- 1999-2006 : Une nouvelle phase de l'étalement urbain

Une étude récente de l'Insee, sur la période 1999-2006, place « le département de la Loire-Atlantique au septième rang des départements les plus peuplés hors Ile de France, et au troisième rang pour la croissance démographique, avec 1,2 % de croissance annuelle »³⁸. La hausse du taux de croissance est attribuée plus particulièrement à l'augmentation du solde migratoire. Le phénomène d'urbanisation des grandes couronnes nantaises s'est accentué et les zones, auparavant peu habitées, sont devenues de plus en plus attractives.

Une croissance démographique particulière depuis 1999

La période 1999-2006 dans les Pays-de-la-Loire correspond à un « *second pic de croissance de la population dans l'espace périurbain après celui de la période 1975-1982* »³⁹. Il faut noter aussi que, dans la même période, la croissance de la population des villes centres a été très faible dans la région.

Danielle Rapetti a consacré une de ses études à l'exode urbain des jeunes couples dans le département au cours de la période récente⁴⁰. Elle s'est intéressée aux causes de ces déplacements mais aussi et surtout, aux conséquences sur la recomposition sociale des territoires, et notamment la « *revitalisation des espaces ruraux ou semi-ruraux vieillissants* ».

³⁷ Isabelle Garat, Patrick Pottier, Thierry Guineberteau, Valérie Jousseau, François Madoré, *Nantes, de la belle endormie au nouvel Eden de l'Ouest*, Collection Villes, Editions Economica, Paris, 2005, p. 91.

³⁸ Nicole Gicquaud, Amandine Rodrigues, Cécile Rortais, « En Pays de la Loire, une densification de la population plus loin des villes », *Etudes* n° 74, Insee Pays de la Loire, janvier 2009, p. 2.

³⁹ Amandine Rodrigues, « Périurbanisation, rurbanisation, artificialisation : état des lieux, conséquences et alternatives », *Insee Pays de la Loire*, octobre 2010, p. 4.

⁴⁰ Danielle Rapetti, « Exode urbain des jeunes couples en Loire-Atlantique », *Mappemonde*, n° 88, avril 2007.

La poussée démographique plus intense depuis 1999 conduit à diffuser l'habitat pavillonnaire au-delà des trente kilomètres autour de Nantes alors que la hausse de population de Nantes Métropole faiblit : + 4,6 % entre 1999 et 2006 alors que le taux record de + 10,3 % avait été enregistré pour la période précédente de 1990 à 1999. La couronne des vingt kilomètres plutôt privilégiée entre 1990 et 1999 est maintenant délaissée pour les communes à plus de trente kilomètres de Nantes.

La mise en place récente de réseaux de transports desservant des zones plus éloignées et les hausses du foncier conduisent inévitablement à modifier le schéma territorial.

Un nouveau maillage territorial : l'étalement urbain gagne les campagnes

Les années 2000 ont contribué à modifier le schéma classique de la périurbanisation dans les périodes antérieures. Selon l'Insee, « *la densification de la population, qui s'effectuait jusque là de manière concentrique autour des pôles urbains, se propage désormais sur toute la longueur de l'axe urbain, (...) autrement dit l'axe Nantes-Saint Nazaire-Vannes* »⁴¹.

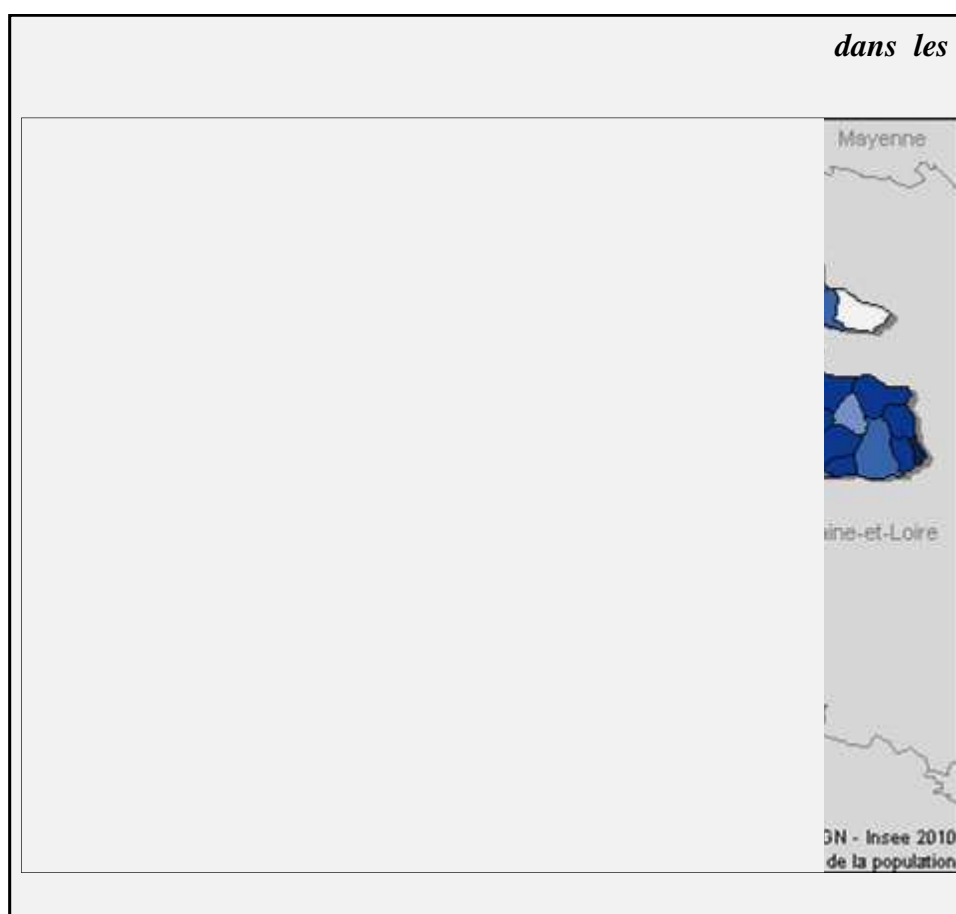
La situation semble similaire pour le Pays de Retz par exemple qui bénéficie de la mise en place des voies rapides et de la rénovation de la ligne ferroviaire Nantes-Pornic. Ainsi, les zones les plus éloignées sont de moins en moins isolées du fait d'une « rurbanisation » des territoires ruraux. Le maillage des petites villes du département contribue aussi à cette dynamique du rural. Cela dit, c'est bien l'espace périurbain qui détient l'évolution annuelle moyenne la plus importante entre 1999 et 2006.

Nantes, qui s'illustre par la plus forte croissance démographique des pôles urbains de la région entre 1999 et 2006 (+ 0,7 %), a tout de même connu « *une décélération de sa croissance par rapport à la période 1982 à 1999 (+ 0,9 % par an)* »⁴².

⁴¹ Nicole Gicquaud, Amandine Rodrigues, Cécile Rortais, « En Pays de la Loire, une densification de la population plus loin des villes », *Etudes* n° 74, Insee Pays-de-la-Loire, janvier 2009, p. 3.

⁴² Nicole Gicquaud, Amandine Rodrigues, Cécile Rortais, « En Pays de la Loire, une densification de la population plus loin des villes », loc. cit., p. 5.

Des territoires se distinguent par leur croissance démographique



Le schéma de peuplement du département s'est donc transformé de manière importante depuis 1999. La carte de l'évolution annuelle moyenne de la population dans les communes de la Loire-Atlantique entre 1999 et 2006⁴³ illustre ces transformations et permet de situer les territoires les plus dynamiques.

Plusieurs zones du sud-ouest du département se distinguent par de fortes évolutions annuelles moyennes de leur population. L'extrême sud du département, les communes de Paulx, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, La Marne et La Limouzinière, forment un espace où la population a fortement progressé sur cette période. Il en va de même un peu plus au nord pour deux autres ensembles : Les Moutiers en Retz, Bourgneuf-en-Retz, Fresnay-en-Retz, Sainte-Pazanne, Saint-Mars-de-Coutais et Sainte-Lumine-de-Coutais ; puis, le regroupement des communes de Chauvé, Frossay, Vue, Arthon-en-Retz et Cheméré.

Au nord de la Loire, il faut distinguer dans un premier temps un territoire dynamique au nord de la ville de Blain : les communes du Gavre, Vay, La Grigonnais,

⁴³ Agnès Le Renard, « Population légale 2008 de Loire-Atlantique : le dynamisme démographique se poursuit », Informations Statistiques n° 392, janvier 2011.

Puceul et la Chevallerais. Puis, à l'est du département, les communes de Petit Mars, Ligné, Mouzeil, Trans-sur-Erdre, Pannecé, Teillé et Mesanger, ont aussi profité d'une croissance démographique importante depuis 1999. Ailleurs, des communes éparses se distinguent sur le territoire du département par des évolutions démographiques importantes depuis 10 ans.

Quant aux espaces en baisse, on retrouve le schéma dressé plus haut : les territoires urbains de Nantes et de sa première couronne périphérique connaissent des évolutions annuelles faibles sur cette période comme la côte atlantique allant du Croisic à Saint-Nazaire en passant par la Baule. Le nord-est du département est aussi composé d'espaces moins dynamiques comme les communes limitrophes avec le Maine-et-Loire et la Mayenne où la population a peu augmenté ces dix dernières années.

L'analyse de Danielle Rapetti confirme le commentaire de cette carte des évolutions de 1999 à 2006. Elle distingue notamment des densités particulièrement fortes à l'est de la ligne Rennes / lac de Grand-Lieu pour les dernières années alors que l'axe de la route de Vannes avait été touché plus tôt. Aussi, le pont sur l'estuaire aurait permis l'installation de jeunes couples à la fois en Brière mais aussi au sud jusqu'au Pays de Retz aujourd'hui très attractif.

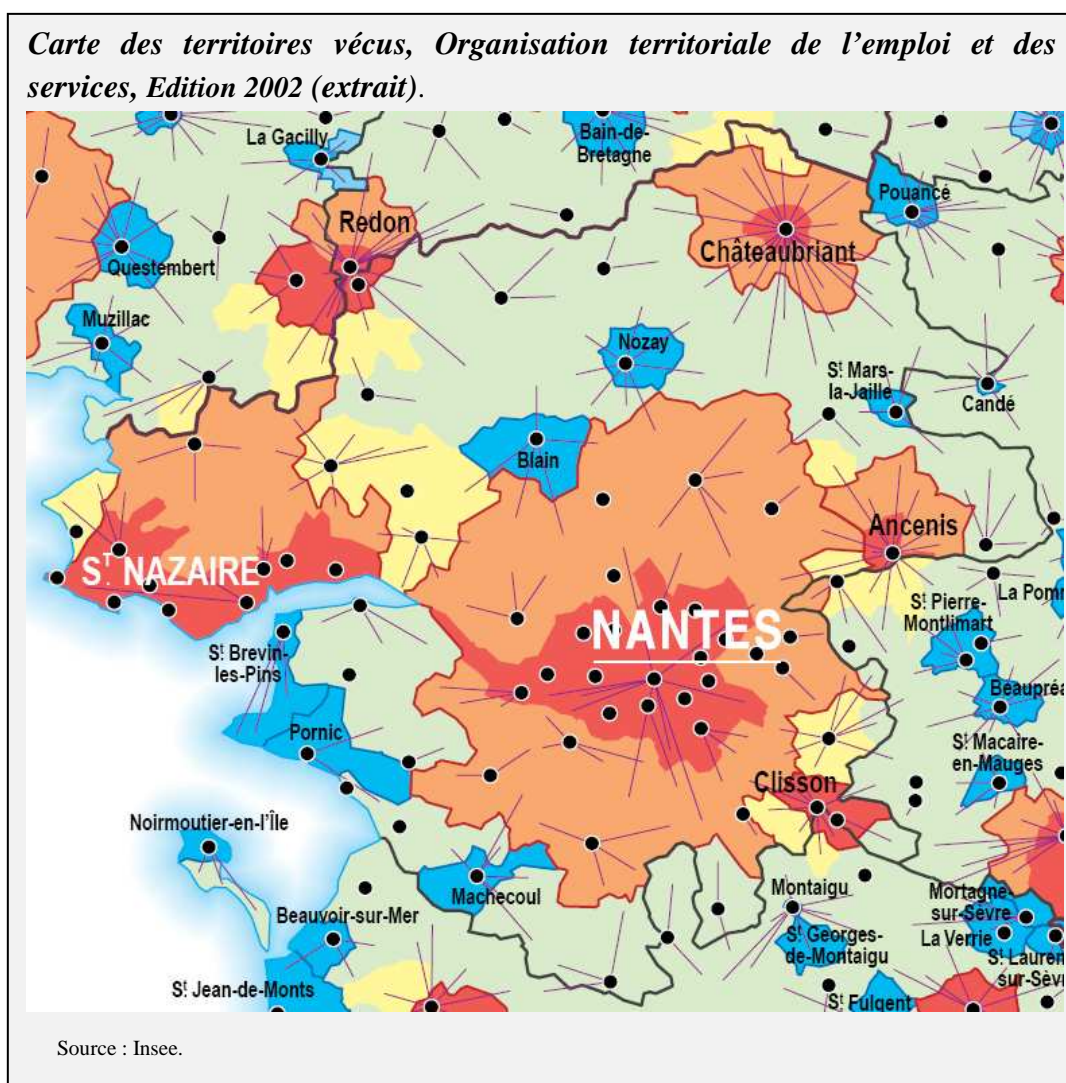
Ces transformations du territoire ont allongé les temps de trajet domicile-travail ; ils sont particulièrement élevés pour les personnes qui résident au sud de la Loire et qui travaillent au nord⁴⁴.

D'après les études démographiques, on peut dire en conclusion de ce chapitre que le processus de diffusion urbaine s'est emballé depuis plus d'une dizaine d'années. Cependant, ces nouveaux maillages territoriaux ne sont pas sans conséquences ; la densification des zones rurales et des communes de plus en plus éloignées des pôles urbains, amène à repenser les politiques d'aménagement du territoire.

L'étalement urbain a modifié en profondeur les dynamiques des communes touchées par les fortes hausses de population. Les politiques du logement, les politiques scolaires et des transports constituent dès lors de nouvelles problématiques pour les collectivités. Les évolutions des territoires du département se font certes, selon de grandes tendances démographiques, mais tous les espaces ne sont pas touchés de manière homogène. L'histoire des territoires spécifiques et de leur attractivité rendent l'urbanisation et l'étalement des populations bien plus complexes que le seul schéma de

⁴⁴ Danielle Rapetti, « Exode urbain des jeunes couples en Loire Atlantique », Mappemonde n° 88, avril 2007, p. 4.

diffusion urbaine autour de multiples couronnes. En effet, si Nantes demeure un pôle d'influence majeure dans le département, la ville ne détermine pas à elle seule la totalité du territoire. Des nuances sont à apporter car d'autres espaces sont influencés par des pôles d'attractivité répartis dans le département. En l'occurrence la situation scolaire dont il est question ici est aussi tributaire des autres pôles d'influence. La *carte des territoires vécus* de 2002⁴⁵ rend compte de ces pôles d'influence à l'échelle du département (légende détaillée page suivante) :



⁴⁵ La carte des territoires vécus édition 2002, réalisée par la direction régionale de l'Insee en Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'appuie sur les résultats du dernier recensement. On y distingue les aires urbaines et les aires d'emploi de l'espace rural, les communes pôles de service intermédiaire et les aires d'influence associées.

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EMPLOI

Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)

Espace à dominante urbaine

Aires urbaines (définition simplifiée)



Pôles urbains (354 pôles représentant 3 100 communes)
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.



Couronnes périurbaines (10 808 communes)
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.

Communes multipolarisées (4 122 communes)



Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Espace à dominante rurale

Aires d'emploi de l'espace rural (définition simplifiée)



Pôles d'emploi de l'espace rural (525 pôles représentant 973 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.



Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural (832 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

Autres communes de l'espace à dominante rurale



Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.
(16 730 communes)

Source : INSEE, Recensement de la population 1999

ORGANISATION TERRITORIALE DES SERVICES

On définit quatre gammes d'équipements qui se retrouvent très largement dans les mêmes communes :

- une **gamme de base** (tabac, garage, maçon, alimentation, plombier, menuisier, école) ;
- une **gamme de proximité** (poste, coiffeur, carburant, plâtrier, électricien, médecin, infirmier, pharmacie, boulangerie, boucherie) ;
- une **gamme supérieure** (hôpital, laboratoire d'analyse médicales, cinéma) ;
- et une **gamme intermédiaire***.

Chaque équipement de la gamme intermédiaire qui recouvre des commerces et des services (publics et privés)* d'usage relativement fréquent mais ne relevant pas néanmoins de la proximité immédiate exerce le même type d'attraction sur les communes non équipées alentour. Leur implantation et leur attraction définissent ainsi des pôles de services intermédiaires et une aire d'influence autour de chacun d'eux.

Les pôles de services intermédiaires correspondent aux communes les plus fréquentées pour des motifs non professionnels.

• Pôle de services intermédiaires ou commune bien équipée

Pôle de services intermédiaires (commune exerçant par les équipements de sa gamme intermédiaire une attraction sur les habitants d'au moins une autre commune) ou **commune bien équipée** (possédant 9 équipements ou plus parmi les 16 caractérisant cette gamme*). Soit 4 054 communes



Aire d'influence des pôles de services intermédiaires

Chaque commune est reliée par un trait au pôle de services intermédiaires fréquenté habituellement.

Source : Inventaire communal de 1998 - INSEE-SCEES

* Les équipements caractéristiques de la gamme des services intermédiaires sont :

- des commerces (hypermarché ou supermarché, librairie, droguerie, magasins d'électroménager, de vêtements, de meubles et de chaussures) ;
- des services financiers (banque ou caisse d'épargne, étude de notaire) ;
- des services locaux de l'Etat (commissariat ou gendarmerie, perception, collège privé ou public) ;
- certaines professions de santé (dentiste, masseur-kinésithérapeute, vétérinaire, ambulancier).

CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DU PUBLIC ET DU PRIVE DEPUIS 1990, LA PLACE PARTICULIERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Les dynamiques territoriales scolaires et les rapports étroits qu'elles entretiennent avec les évolutions démographiques - présentées au chapitre précédent - constitueront le principal de ce chapitre. Sera montré également l'incidence de l'évolution des effectifs scolaires globaux sur la part de l'enseignement privé dans les territoires. Je m'appuierai sur l'analyse des données administratives statistiques recueillies à l'inspection académique sur une période étendue (1975-2010), puis plus restreinte (1989-1990 et 2009-2010)⁴⁶. Ces données ne concernent que l'enseignement élémentaire.

La présentation s'effectuera en deux temps. Après avoir indiqué la situation scolaire des années 1960 aux années 1990, je commenterai les évolutions des effectifs du premier degré (public et privé confondus) et celles de l'enseignement privé à l'échelle des communes depuis cette période.

J'évoquerai les différents cas de figure qui résultent de la hausse ou de la baisse des effectifs scolaires. Une nouvelle carte, consacrée aux ouvertures et fermetures d'écoles publiques et privées du premier degré permettra de mieux comprendre les phénomènes en cours depuis plus de dix ans.

Dresser un tableau exhaustif des causes des évolutions pour l'ensemble des territoires n'est pas mon propos qui est plutôt d'observer les mouvements généraux d'effectifs sur les vingt dernières années. Les chapitres suivants⁴⁷ approfondiront, à partir de monographies, des cas particuliers de transformations du panorama scolaire du département.

⁴⁶ Les données statistiques recueillies à l'Inspection académique de Loire-Atlantique correspondent aux brochures statistiques des effectifs d'élèves dans les écoles maternelles et élémentaires, publiques et privées, pour les années 1975, 1980, 1985, 1990, 1995, 2000. De 2000 à 2010, les données ont été recueillies de manière exhaustive pour chaque année scolaire.

⁴⁷ Les chapitres 4, 5 et 6 de la deuxième partie seront consacrés à l'étude approfondie de quatre réouvertures d'écoles publiques dans des communes du sud du département.

1. Les variations des effectifs scolaires définissent une nouvelle répartition des deux secteurs d'enseignement

A- La répartition des deux secteurs d'enseignement dans le premier et dans le second degré : 1960-1990

La distribution des établissements des deux secteurs entre Nantes et ses campagnes n'a pas toujours été celle que l'on connaît aujourd'hui. La guerre scolaire entre l'école privée catholique et l'école publique, dite « du diable », a consacré la suprématie de la première dans les territoires ruraux principalement. Par manque d'effectifs, nombres d'écoles publiques ont dû fermer dans les campagnes et ce, jusqu'à la fin des années 1960.

La situation était différente en ville où, dès les années 1965-1970, l'enseignement privé a dû composer avec de nouveaux établissements publics, principalement dans le secondaire, du fait de l'explosion scolaire au cours de cette période. Le département enregistre alors une croissance très forte pour le secondaire entre 1965 et 1987 ; dans le même temps, les effectifs du premier degré déclinent.

Dans un article de 1987, Danielle Rapetti présente la situation du premier degré d'alors : « *La baisse des effectifs du premier degré élémentaire, touche de manière plus sévère et précoce le secteur privé (73 % des pertes de 1965 à 1976), après quoi la régression moins forte est à 80 % le fait du public. Le privé doit à son implantation rurale d'avoir subi avec force le déclin général des effectifs de l'enseignement élémentaire, alors que, dans un premier temps, l'ouverture d'écoles publiques dans les périphéries urbaines compensait en partie les pertes d'élèves en campagne* »⁴⁸. De fait, elle explique que l'hégémonie de l'enseignement privé dans le département a décliné au moment de « *l'inversion du rapport public/privé, intervenue* », selon elle⁴⁹, « *aux alentours de l'année 1976* ».

Au final, l'enseignement privé du premier degré a connu plusieurs phases d'évolution. Il avait profité de la hausse de la demande de scolarisation dans l'enseignement dans les campagnes ligériennes, dans le premier degré après la seconde guerre mondiale : le public était encore peu développé et subissait la querelle scolaire qui

⁴⁸ Danielle Rapetti, « Ecoles publiques, Ecoles privées. Une localisation régionale contrastée », *Statistiques et développement*, n° 74, octobre 1987.

⁴⁹ Danielle Rapetti, « Scolarisation : le second cycle en marche », *Statistiques et développement*, n° 78, juin 1988, p. 20.

opposait défenseurs laïcs de « l'école républicaine » et militants catholiques de l'école « libre ».

Puis, au cours de la période 1965-1976, l'enseignement privé a enregistré une baisse des effectifs scolarisés dans le premier degré au niveau régional ; l'enseignement public, en développement, rattrapait alors son retard, notamment via l'ouverture d'écoles dans les communes de la banlieue nantaise.

La situation du secondaire est différente : lorsque les effectifs scolaires ont crû de façon conséquente dans les années 1960, l'enseignement privé s'est plutôt bien adapté dans un premier temps. J'ai montré à l'occasion d'une précédente recherche⁵⁰ comment, grâce à la loi Debré et à divers subterfuges, celui-ci avait su compenser ses difficultés financières et répondre à l'explosion scolaire : financements municipaux, soutiens divers du patronat local, agrandissement des locaux existants, emploi des vicaires instituteurs....

La fréquentation des établissements privés catholiques n'a pas faibli, mais elle a été dépassée par le développement du public. L'analyse par Danielle Rapetti des évolutions de la situation scolaire sur cette période est particulièrement pertinente au regard de ce que l'on peut observer aujourd'hui :

« Depuis la fin des années soixante, la croissance urbaine accélérée nécessite la construction de nombreuses écoles, lourde charge à laquelle seul l'Etat peut faire face à grande échelle. Le secteur public s'impose dans les villes en pleine expansion (...) qui accusent aujourd'hui un fort taux de scolarisation laïque (...). Dans le même sens ont évolué des secteurs ruraux au long d'axes de migrations alternantes tels que la diagonale vignoble/estuaire en Loire-Atlantique. Les transformations majeures atteignent les zones suburbaines des grandes villes (...). Dans ces banlieues nouvelles, cas limites et spectaculaires, l'école publique devient alors symbole d'essor urbain plus que de laïcité militante »⁵¹.

On note combien, depuis plusieurs décennies, le développement de l'enseignement public a accompagné celui des périphéries nantaises. « *La tendance générale voit donc le réseau scolaire catholique nettement moins présent au pourtour de l'agglomération, là où précisément s'affirme la croissance démographique* », souligne en 2000 un article sur la guerre public-privé à Nantes⁵². L'évolution globale des effectifs des écoles primaires entre

⁵⁰ Mengneau Juliette, *L'enseignement privé et la croissance de la scolarisation dans les années 1960 : le cas de Nantes*, mémoire de Master 1, sous la direction de Marc Suteau, juillet 2010.

⁵¹ Danielle Rapetti, « Ecoles publiques, Ecoles privées. Une localisation régionale contrastée », *Statistiques et développement* n° 74, octobre 1987, p. 18.

⁵² Nicolas de la Casinière, « Nantes, les nouvelles armes de la guerre public-privé », *Le Nouvel Observateur*, 30 novembre-6 décembre 2000, p. 28.

1975 et 2010 confirme ce qu'expliquait Danielle Rapetti en 1987. L'augmentation générale des effectifs des écoles primaires dans le département a profité à l'enseignement public qui scolarise 65 % des élèves en 2010 contre 62 % en 1975. En 2000, un constat explique que « depuis dix ans, les rentrées montrent un reflux constant des effectifs du privé. (...) L'essor urbain se fait du centre de Nantes vers la périphérie et du rural vers le semi-urbain. Justement là où le privé est peu présent, implanté surtout en centre ville et dans le rural profond »⁵³.

Depuis les années 1990 et jusqu'à aujourd'hui, l'enseignement public se développe dans des zones en demande croissante de scolarisation où il prend le dessus sur l'enseignement privé qui perd petit à petit des effectifs. Néanmoins, l'enseignement privé détient encore un fort pourcentage d'élèves inscrits dans le premier degré dans le département avec 35,3 % derrière la Vendée qui, en 2003, en scolarisait encore 50,2 %⁵⁴.

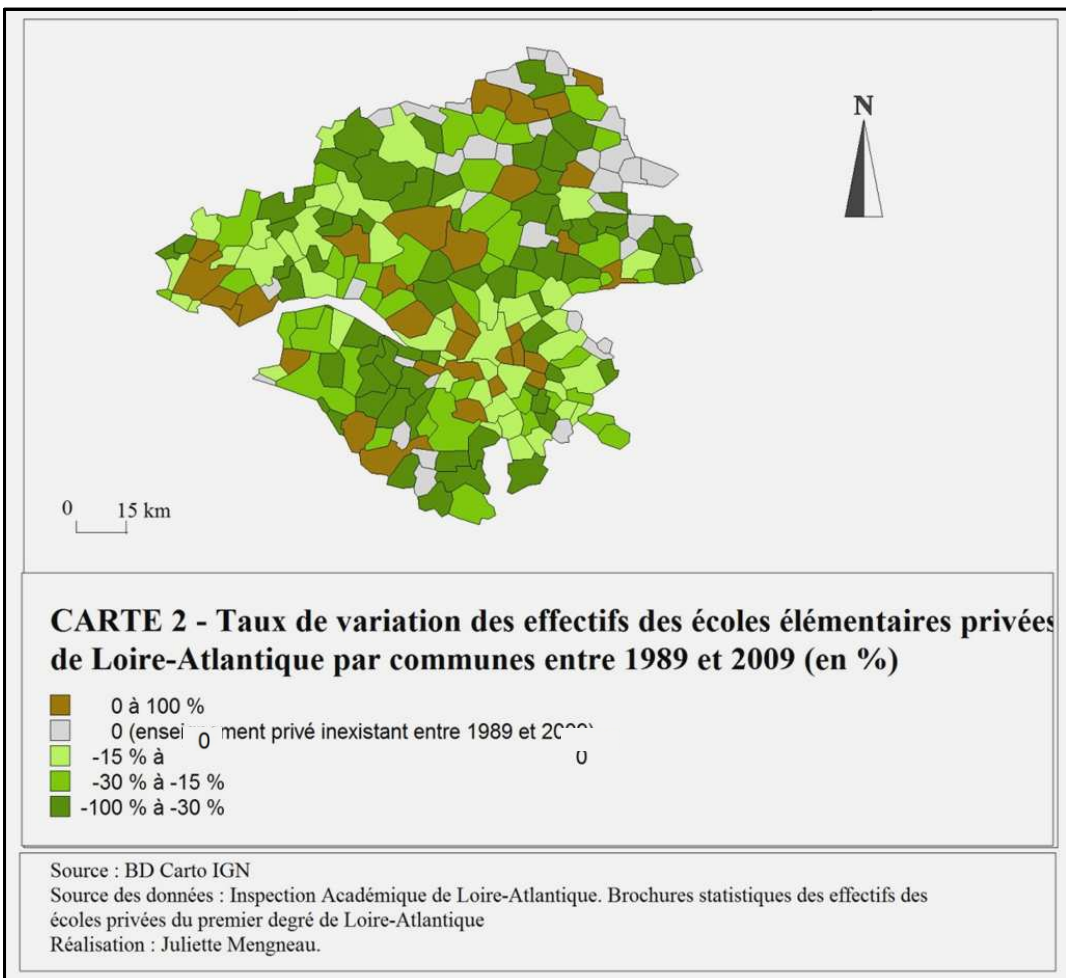
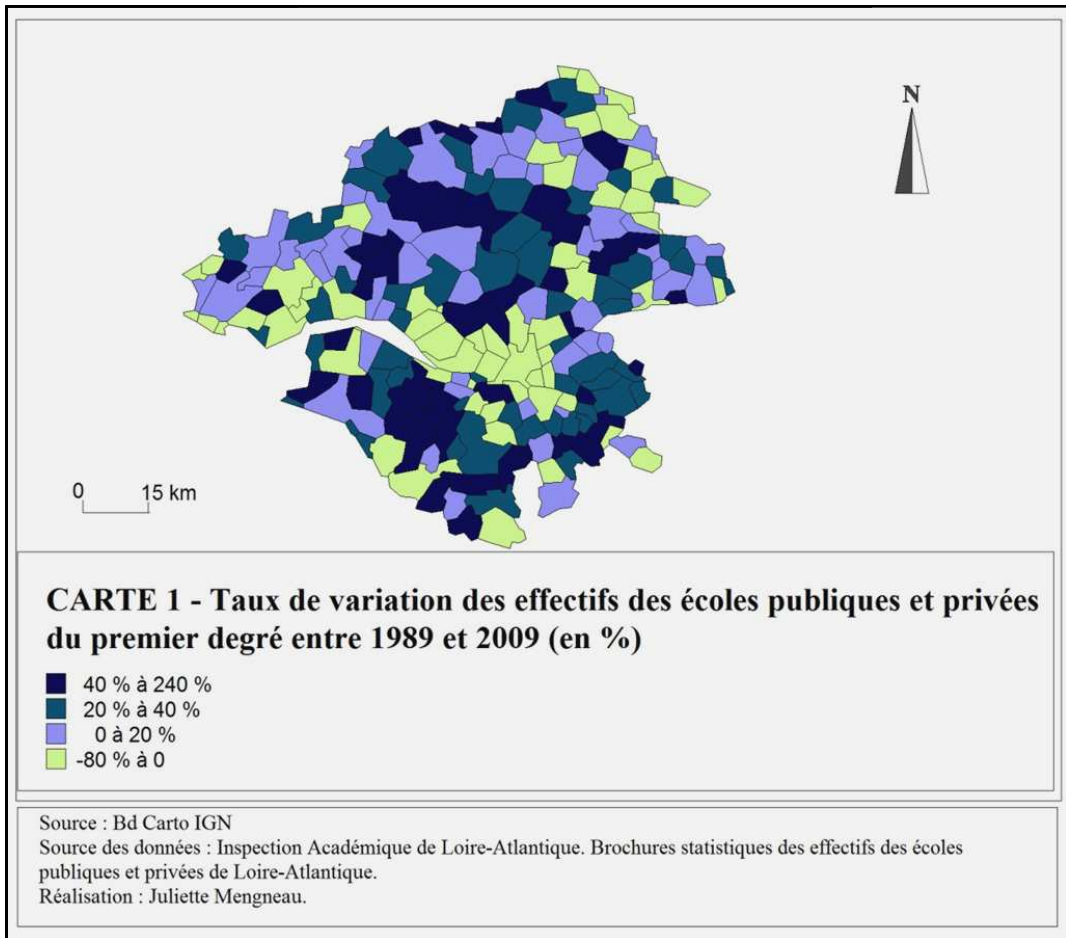
B- Les territoires scolaires modifiés par les mouvements d'effectifs

J'évoquais dans le premier chapitre combien les années 1990 constituaient une période majeure pour les dynamiques démographiques dans le département. En effet, l'étalement urbain a pris de l'ampleur à partir des années 1990 et s'est accéléré après 2000. Le nombre d'habitants à Nantes et dans sa première couronne a faibli alors que les deuxième et troisième couronnes ont vu arriver des populations nouvelles en grand nombre. Ces mutations de peuplement dans des communes de plus en plus éloignées de la ville-centre et des villes importantes ont modifié les flux d'effectifs scolaires. Des communes ont atteint des pourcentages d'enfants scolarisables particulièrement élevés alors que d'autres ont vu diminuer les effectifs scolarisés. Ces phénomènes s'étalent sur une longue période et les communes en voie d'achèvement de périurbanisation sont aujourd'hui moins concernées par ces hausses d'effectifs scolaires dans l'enseignement primaire. Pour autant, et j'y reviendrai par la suite, c'est la pénurie de collèges qui pose actuellement question dans ce type de communes⁵⁵.

⁵³ Nicolas de la Casinière, « Nantes, les nouvelles armes de la guerre public-privé », loc. cit., p.28.

⁵⁴ En Pays de la Loire, en 2003, 51,9 % des élèves du premier degré étaient scolarisés dans l'enseignement privé en Vendée, 38,3% dans le Maine et Loire, 35,3 % en Loire-Atlantique, 34 % en Mayenne et seulement 15,8 % en Sarthe. Ces proportions sont sensiblement plus élevées pour le second degré : 54,6 % en Vendée, 45,5 % dans le Maine-et-Loire, 40 % pour la Loire-Atlantique, 37,4 % pour la Mayenne et 22,2 % pour la Sarthe. Source : *Géographie de l'école*, n° 9, 2005, tableaux des conditions de la scolarisation, publication du Ministère de l'éducation Nationale.

⁵⁵ Cf. Chapitre 3 : La répartition des équipements scolaires au cœur des enjeux politiques territoriaux. Je reviendrai sur le cas de la commune d'Heric, en ce qui concerne la problématique des ouvertures de nouveaux collèges publics, dans les deuxième et troisième couronnes de Nantes.



La mise en perspective des deux cartes ci-contre⁵⁶ permet de construire une première analyse de l'évolution de la scolarisation et de la répartition des deux secteurs d'enseignement sur les vingt dernières années. En outre, comme ces cartes ne font pas suffisamment état de données chiffrées précises, j'insérerai dans mon commentaire les données statistiques que j'ai recueillies de manière exhaustive pour l'enseignement public et l'enseignement privé. Celles-ci constituent par ailleurs les données de base à l'origine des cartes présentées.

Le principal intérêt de cette mise en perspective est de montrer l'incidence de l'évolution générale des effectifs scolaires sur la répartition des deux secteurs d'enseignement. En choisissant de réaliser une carte du taux de variation du privé pour la même période que celle des effectifs totaux, il s'agit d'expliquer comment les baisses ou les hausses d'effectifs dans les communes se répercutent sur l'enseignement privé. Quelle est la place de l'enseignement privé en 1989-1990 et qu'en est-il de celle-ci vingt ans après, en 2009-2010 ?

La première partie de cette analyse portera sur l'évolution des effectifs scolaires pour les deux secteurs d'enseignement par commune entre les années scolaires 1989-1990 et 2009-2010. La deuxième portera sur les incidences de ces évolutions sur le privé.

Le total des effectifs d'élèves scolarisés dans le premier degré en Loire-Atlantique est en croissance entre 1989 et 2009 ; il augmente de plus de 4,6 % en vingt ans : de 133 166 élèves scolarisés dans le premier degré en Loire-Atlantique en 1989, on passe à 139 352 élèves. Mais l'enseignement privé ne participe pas à cette hausse puisqu'il perd 1,9 % des élèves dans le premier degré sur cette période. Autrement dit, la proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé dans le département faiblit depuis vingt ans. En 2009, moins de 35 % des élèves du premier degré sont scolarisés dans l'enseignement privé alors qu'ils étaient 38 % en 1989.

⁵⁶ Il s'agit pour la carte 1 du taux de variation générale des effectifs scolaires des écoles du premier degré -public et privé confondus- par commune, de 1989 à 2009, en %. La carte 2 représente le taux de variation des effectifs des écoles privées du premier degré par commune entre 1989 et 2009 en %, autrement dit l'évolution de la place de l'enseignement privé.

La décroissance des effectifs à Nantes, sur la côté nazairienne et dans le castelbriantais

En considérant la globalité des effectifs, regardons précisément ce qu'il en est dans les territoires. La carte 1 permet de distinguer trois zones relativement homogènes où les effectifs d'élèves sont en baisse sur la période. Ces zones confirment le constat précédemment dressé de la baisse des effectifs scolaires dans les centres urbains.

Une première zone regroupe Nantes et sa périphérie. En effet, les communes du nord-ouest de Nantes, de Saint Herblain-Orvault jusqu'à Malville, voient leurs effectifs décroître depuis vingt ans. Au nord de Nantes, la baisse s'étend peu au-delà des communes limitrophes (la Chapelle-sur-Erdre, Carquefou). A l'est et au sud de la ville, ce sont les communes de Rezé, Vertou, Saint-Sébastien, Basse-Goulaine et Sainte-Luce, qui sont concernées par la chute des effectifs. La ville de Nantes scolarisait en 1989, 26 887 élèves dans le premier degré et n'en scolarise plus que 24 136 en 2009, soit un taux de variation de -10 %.

A l'Ouest du département, une deuxième zone peut être distinguée : une grande partie de la côte atlantique allant de Mesquer à Saint-Nazaire jusqu'à Saint-Joachim (excepté la Turballe bien que la hausse soit peu conséquente, 2,5 %). La ville de Saint-Nazaire enregistre un taux de variation négatif de - 17 %, plus important encore qu'à Nantes.

Troisième zone, enfin, le nord-est du département, qui semble lui aussi touché par ces baisses d'effectifs scolaires. Un nombre important de communes limitrophes du Maine-et-Loire et de l'Ille-et-Vilaine sont concernées : la ville de Châteaubriant, ainsi que ses pourtours (Soulvache, Fercé, Villepot, Soudan), enregistre un taux record de variation entre les deux périodes (- 34 %) ; puis, un ensemble de communes formé par le Grand Auverné, Saint-Sulpice-des-Landes, la Chapelle-Glain, Saint-Julien-de-Vouvantes, le Pin, Vritz et Saint-Mars-la-Jaille.

Les baisses d'effectifs scolaires sur les vingt dernières années correspondent en partie à une démographie en baisse. Nantes, Saint-Nazaire et la côte atlantique connaissent une forme d' « exode » des populations les plus jeunes avec des enfants en bas-âge.

Pour la région de Châteaubriant, le contexte est sans aucun doute différent. Ce secteur n'a jamais connu de croissance démographique importante et les taux de variation

des effectifs scolaires sur la période sont hétérogènes sur ce territoire, phénomène qui demanderait une recherche plus approfondie.

Les mouvements de population, dont le plus notable est l'exode des urbains vers les campagnes en voie de périurbanisation (toujours plus éloignées), restructurent la répartition des effectifs scolaires sur l'ensemble du territoire. Ces derniers évoluent au gré de tendances démographiques générales mais aussi des spécificités des territoires locaux.

Les effectifs scolaires progressent à l'écart des zones les plus urbanisées

Certaines zones se distinguent par de fortes croissances de leur population scolaire : une grande partie du sud-Loire malgré quelques disparités et le nord de Nantes autour de l'axe élargi de la route de Rennes.

D'une manière générale, c'est à l'écart des grandes concentrations urbaines que sont observées les plus fortes hausses de population scolaire depuis 1989. La distance entre les zones où les taux de variation sont les plus élevés et les villes de Nantes et de Saint-Nazaire est significative : il s'agit de territoires situés au-delà de la première couronne urbaine, à plus de 20 ou 30 kilomètres des villes.

Le sud de Nantes se distingue nettement à l'échelle du département : une zone, allant de Frossay au Nord (sous l'estuaire), à Corcoué-sur-Logne – Touvois (+ 71 %) à la limite de la Vendée, condense des taux de variation particulièrement élevés, malgré quelques disparités. Ce grand ensemble appartenant au Pays de Retz se prolonge dans le vignoble où les effectifs ont aussi nettement progressé entre 1989 et 2009. Les communes de la vallée de Clisson ont vu leurs effectifs scolaires du premier degré augmenter de manière importante sur vingt ans : Mouzillon enregistre par exemple plus de 73 % de croissance, Sainte-Lumine-de-Clisson 65 %...

Dans le Pays de Retz, quelques communes font exception et voient leurs effectifs faiblir sur cette période : Machecoul, Bourgneuf-en-Retz, Legé et Saint-Père-en-Retz. Ce phénomène s'explique assez simplement : ce sont les gros « bourgs » du Sud-Loire. Ils ont vu leurs effectifs en progression à une certaine période mais les ouvertures d'écoles dans les communes limitrophes de Machecoul et de Legé par exemple, ont dé-densifié les écoles surchargées de ces « petites villes », chefs-lieux d'arrondissement du canton.

Au nord de la Loire, la situation est plus diffuse. L'ensemble des communes autour de l'axe Nantes-Rennes se distingue par de forts taux d'évolution de la population scolaire, de Treillières (qui enregistre + 67 % d'évolution) et Vignieux-de-Bretagne jusqu'à Héric, Nort-sur-Erdre, Saffré (entre + 20 et + 40 % d'évolution). Le cas de Treillières est particulièrement significatif : l'offre scolaire a été contrainte de suivre le « boom démographique » qu'a connu la commune. Fait remarquable, un collège privé a même vu le jour en 2000, deux ans avant l'ouverture du collège public.

Plus au nord, mais dans le prolongement de cette zone, on retrouve les communes de Plessé avec + 47,3 % d'évolution, le Gavre, Vay (+ 175 %), la Grigonnais, Puceul, la Chevallerai, sans oublier Nozay et Abbaretz qui connaissent aussi de fortes évolutions.

Ces fortes croissances de la population scolaire dans cette zone du nord de Nantes sont sans aucun doute à mettre en parallèle avec l'achèvement au début des années 1990 de la voie rapide Nantes-Rennes (RN 137 en 4 voies). La portion allant de Nantes à Héric a été achevée en 1989, alors que celle de Saffré à Rennes l'avait été en 1986. L'accès facilité à ces communes relativement éloignées de la ville-centre a favorisé les arrivées massives de nouvelles populations ayant des enfants à scolariser mais qui continuent pour la plupart de travailler à Nantes ou en périphérie de la ville.

L'entretien avec un parent d'élève d'Héric est révélateur de la situation de ces types de communes qui ont connu une très forte croissance démographique à partir des années 1990 : *« Héric a cette particularité d'être une commune qui était typiquement rurale jusqu'à ce que deux phénomènes conjoints arrivent : le premier, c'est la création ou la construction de la quatre voies, l'achèvement de la quatre voies Nantes-Rennes sur laquelle Héric se trouve ; et, par voie de conséquence, le développement très important, très rapide de cette commune grâce, ou par, l'arrivée massive de nouveaux habitants »*⁵⁷.

Les territoires où l'enseignement privé se maintient ou progresse

La croissance globale des effectifs et leur distribution sur le territoire sont des éléments intéressants pour eux-mêmes, nous l'avons vu, or il s'agit maintenant de les mettre en lien avec la répartition des deux secteurs d'enseignement. En effet, les hausses et les baisses d'effectifs dans chacune des communes du département sur la période que j'ai

⁵⁷ Ces propos sont issus d'un entretien mené en avril 2011 avec un parent d'élève de la commune d'Héric scolarisant ses enfants à l'école publique d'Héric. Il s'est mobilisé au sein d'une association de parents pour la création d'un collège public sur la commune où les effectifs d'enfants scolarisables en collège avaient fortement progressé ces dernières années. L'ouverture du collège public d'Héric est prévue pour la rentrée 2012.

retenue entraînent des modifications dans la répartition des effectifs scolaires des enseignements public et privé. La carte 2 recoupe en partie l'analyse menée en amont et apporte des éléments complémentaires. Il importe de voir ce que la croissance des effectifs produit sur la scolarisation au plus près des territoires, à l'échelle des communes.

Dans un premier temps, il convient de s'intéresser aux territoires qui voient les effectifs de l'enseignement privé progresser ou rester stables. 23,5 % des communes de Loire-Atlantique (sur un total de 221) connaissent, entre 1989 et 2009, des hausses d'effectifs scolarisés dans l'enseignement privé.

Le cas de Nantes est intéressant : Nantes et l'ensemble des communes constitutives de l'agglomération de Nantes Métropole (soit 24 communes) voient les effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé progresser pour 12 communes et régresser faiblement (de 0 à - 15%) pour les 12 autres. La première carte des effectifs totaux avait montré comment les effectifs de l'agglomération nantaise avaient baissé nettement depuis 1989. Le résultat de cette baisse générale des effectifs est, pour la moitié des communes de l'agglomération, directement profitable à l'enseignement privé. Les établissements privés existants conservent leurs effectifs, ils en gagnent même un peu. La baisse générale des effectifs désavantage les établissements publics en ville excepté dans les secteurs de bâti récent où le privé a du mal à s'implanter.

De Saint-Nazaire à Saint-Molf en passant par Guérande, la part de l'enseignement privé sur le total des effectifs scolaires du premier degré progresse entre 1989 et 2009. En moyenne, le taux de variation est de + 15,7 % mais les communes de La Baule et de Guérande se distinguent avec respectivement + 23 % et + 40 % d'évolution des effectifs du privé entre 1989 et 2009. La côte atlantique, au nord de l'embouchure de la Loire, est moins attractive qu'elle a pu l'être pour les jeunes ménages en raison notamment des coûts du foncier dans ces localités. Les vingt dernières années ont été le support de deux phénomènes imbriqués : la chute des effectifs scolaires associée à une hausse de la part de l'enseignement privé par rapport à l'effectif total.

En outre, sur les deux dernières décennies, l'enseignement privé semble se maintenir sur ses terres d'implantation traditionnelle. Finalement, dans ces territoires du nord du département, limitrophes du Maine-et-Loire et de l'Ille-et-Vilaine, l'enseignement public reste relativement absent même si cet élément sera relativisé dans la suite de mon exposé.

A y regarder de près, si la situation est moins nette qu'à Nantes ou sur la façade atlantique, deux zones se distinguent par les hausses d'effectifs dans l'enseignement privé.

D'abord, il s'agit de l'extrême nord du département, au dessus de Châteaubriant. Cinq communes, dont Châteaubriant, affichent des hausses des effectifs scolarisés dans l'enseignement privé entre 1989 et 2009 : Sion-les-Mines (+ 4 %), Châteaubriant (+ 11 %), Pierric (+ 65 %), et Saint-Aubin-les-Châteaux (+ 41 %), Villepot (+ 23 %). Cela dit, à Villepot et Pierric, l'enseignement public est inexistant et par conséquent le privé est le seul bénéficiaire des hausses d'effectifs.

La situation est quasiment similaire au sud-est de Châteaubriant, toujours à la limite avec le Maine-et-Loire. On recense huit communes où les effectifs du privé augmentent sur la période. En somme, l'enseignement privé garde son monopole : sur ces huit communes, sept ne disposent pas d'école publique. Seule Ancenis voit les effectifs du privé augmenter à hauteur de 14 %.

Des communes éparses comme Héric, au nord de Nantes, connaissent des hausses d'effectifs de l'enseignement privé. A Héric, l'évolution des effectifs de l'enseignement privé en dix ans est de + 22 %. La commune avait seulement une école publique et une école privée ; elle a vu s'implanter dans les dix dernières années une deuxième école primaire publique et une deuxième école primaire privée.

Dans le sud du département, cinq communes voient les effectifs du privé augmenter : Bourgneuf-en-Retz, Sainte-Etienne-de-Mer-Morte, La Marne, Machecoul et Saint-Même-le-Tenu. Là encore, cette situation doit être relativisée. Excepté Machecoul et Bourgneuf-en-Retz, les trois autres communes n'ont pas d'école publique en 2009 (l'école de Sainte-Etienne-de-Mer-Morte s'est ouverte à la rentrée 2010). Nécessairement, si les effectifs progressent, les effectifs du privé vont avoir tendance à augmenter bien que la scolarisation ait lieu aussi dans les écoles publiques des communes voisines ; je montrerai dans quelle proportion pour certains cas précis.

Les effectifs des écoles privées décroissent quand les effectifs totaux progressent

La poursuite de cette analyse nous conduit aux cas des territoires où l'enseignement privé perd sensiblement des effectifs : on peut y distinguer quelques zones significatives.

Le cas du sud-Loire avait été mis en avant pour les hausses importantes des effectifs scolaires entre 1989 et 2009. La part du privé dans ce grand ensemble, excepté là

où il est hégémonique, est en forte baisse. La plupart des communes connaissent une baisse comprise entre - 15 % et - 100 % des effectifs sur la période.

Se distingue au sud-ouest de Nantes, un important ensemble qui rassemble les communes de Saint-Mars-de-Coutais, Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Cheméré, Rouans, Vue, Frossay, Port Saint Père ; puis au sud, Corcoué-sur-Logne (- 32 %), Touvois (- 40 %), la Limouzinière (- 53 %) et Saint Colomban (- 34 %).

Ces dernières communes sont particulièrement intéressantes puisque la baisse des effectifs de l'enseignement privé peut être directement corrélée, au moins pour la Limouzinière et Corcoué-sur-Logne, à l'implantation ces dernières années d'une école publique alors que le privé détenait jusqu'alors le monopole de la scolarisation.

Les communes du nord-ouest de Nantes, sur la route de Rennes sont aussi concernées : Plessé, le Gavre, Vay, La Grigonnais, Puceul. Dans le castelbriantais, des zones se détachent également et enregistrent de fortes baisses de la scolarisation dans l'enseignement privé : l'ensemble Varades, la Chapelle-Saint-Sauveur, Belligné ; puis, la ligne allant de Erbray à Pannecé en passant par Moisdon-la-Rivière, la Meilleraie de Bretagne et Riailé.

Plusieurs résultats sont à mettre en évidence en clôture de cette analyse. La hausse globale des effectifs de l'enseignement du premier degré en Loire-Atlantique entraîne plusieurs phénomènes.

Tout d'abord dans les zones rurales, l'enseignement privé décroît dans le premier degré de façon significative, mais de façon variable selon les territoires. Le sud du département connaît une situation spécifique : les effectifs ont augmenté de manière conséquente depuis 1989 et la scolarisation dans l'enseignement privé dans ces communes diminue. La plupart des communes du sud-Loire où le privé détenait le monopole de la scolarisation élémentaire ont vu s'implanter dans la dernière décennie une école publique, excepté pour quelques communes réfractaires. Là où les deux secteurs coexistent, la part du privé a fortement diminué.

Le nord, où l'enseignement privé est implanté de longue date, connaît lui aussi une décroissance des effectifs de l'enseignement privé dans les zones où les effectifs totaux progressent le plus. Malgré tout, le monopole de l'enseignement privé dans certaines communes du Castelbriantais demeure.

En outre, c'est bien à Nantes, à Châteaubriant et sur la côte atlantique bauloise, que la baisse générale des effectifs depuis vingt ans affecte le moins les effectifs de l'enseignement privé qui se maintiennent, voire croissent légèrement dans certains cas.

Si les territoires d'implantation de l'enseignement privé dans le sud du département sont contestés par le développement ou l'implantation de l'enseignement public - au regard de la poussée scolaire du premier degré en campagne -, la situation est plus complexe dans le nord.

2. La redistribution des équipements scolaires publics et privés depuis les années 1990 : l'hégémonie du privé est contestée dans certains territoires

Après avoir étudié l'évolution générale des effectifs scolaires dans le département depuis 1989 et celle spécifique du privé, il convient de dresser maintenant un état des lieux de la redistribution des équipements des deux secteurs d'enseignement sur le territoire. La hausse des effectifs scolaires dans l'enseignement du premier degré a plutôt favorisé l'enseignement public depuis vingt ans. Qu'en est-il au plus près des établissements et quels sont les mouvements en cours dans les communes rurales ?

A- Différents cas de figure pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires

L'intérêt que j'ai porté à la question du renouvellement de la carte scolaire, au sens le plus empirique du terme⁵⁸, me conduit à présenter les transformations récentes des territoires scolaires dans le département. En effet depuis plus d'une vingtaine d'années, dans les zones rurales du département, on observe deux phénomènes concomitants : des réouvertures d'écoles publiques et des fermetures d'écoles privées. Sur la carte ci-après (p. 35), n'apparaissent ni ouvertures d'écoles privées, ni fermetures d'écoles publiques parce qu'aucune de ces situations n'a eu lieu ces quinze dernières années.

L'inversion de la tendance en faveur du public date du milieu des années 1970, mais regardons maintenant quelle est la répartition actuelle des équipements scolaires.

Dans les zones rurales de plus en plus éloignées, les arrivées massives de populations jeunes avec des enfants à scolariser conduisent à repenser l'organisation de la scolarisation. Les effectifs croissent parfois de manière considérable, et le réseau scolaire

⁵⁸ L'usage du terme de « carte scolaire » renvoie plus ici à la cartographie des écoles primaires et à leur implantation dans les communes qu'aux délimitations habituelles des zones de scolarisation. Il s'agit bien, lorsque l'on regarde la répartition des écoles sur le territoire, d'une carte de l'implantation et non des possibilités de scolarisation.

existant est, dans certaines communes, insuffisant pour répondre à une demande importante.

Les données statistiques de l'inspection académique concernant la distribution des établissements des deux secteurs permettent d'illustrer la tendance générale sur les dix dernières années. En 2000, 30 communes du département ne disposaient pas d'écoles publiques, soit 13,5 %. Dix ans plus tard, il n'y a plus que 18 communes qui sont dépourvues d'écoles publiques, soit 8,1 %. Quant aux communes sans école privée, elles sont 21 en 2000 et 28 en 2010 (de 9,5 % à 12,6 % en 10 ans). Autrement dit, les mouvements des effectifs scolaires ont conduit sur dix ans à la réouverture de douze écoles publiques et à la fermeture de sept écoles privées⁵⁹.

Il s'agit bien dans la majorité des cas de « réouverture » de l'école publique. Dans ces communes où ne subsistait encore récemment qu'une seule école privée, une école publique avait la plupart du temps existé plusieurs décennies auparavant. Je reviendrai sur ces configurations historiques liées à la guerre scolaire dans l'Ouest qui, nous l'avons vu, avait entraîné des fermetures d'écoles publiques jusque dans les années 1960.

Je vais m'intéresser plus particulièrement aux réouvertures d'écoles publiques mais les variations des effectifs scolaires peuvent conduire à d'autres cas de figure qu'il convient de lister.

Dans les communes où les effectifs scolaires sont en partie stables, le réseau existant mixte, public ou privé, demeure bien souvent. Quand une commune enregistre des baisses importantes d'effectifs dans le premier degré, le rapport de force entre les deux secteurs d'enseignement peut être modifié : le secteur privé peut se retrouver dans une situation délicate et c'est sans doute ce qui justifie les fermetures que j'ai évoquées. Cette question n'est pas le sujet de mon enquête mais fera sans doute l'objet d'une recherche ultérieure. Enfin, dans la grande majorité des communes (75,5 %⁶⁰), les effectifs du premier degré sont en hausse sur la période qui m'a intéressée. Le réseau scolaire existant doit faire face à une demande de scolarisation accrue. Les hausses d'effectifs dans les écoles existantes ont généré des restructurations et contribué à faire émerger des revendications dans certaines zones du département plus que d'autres.

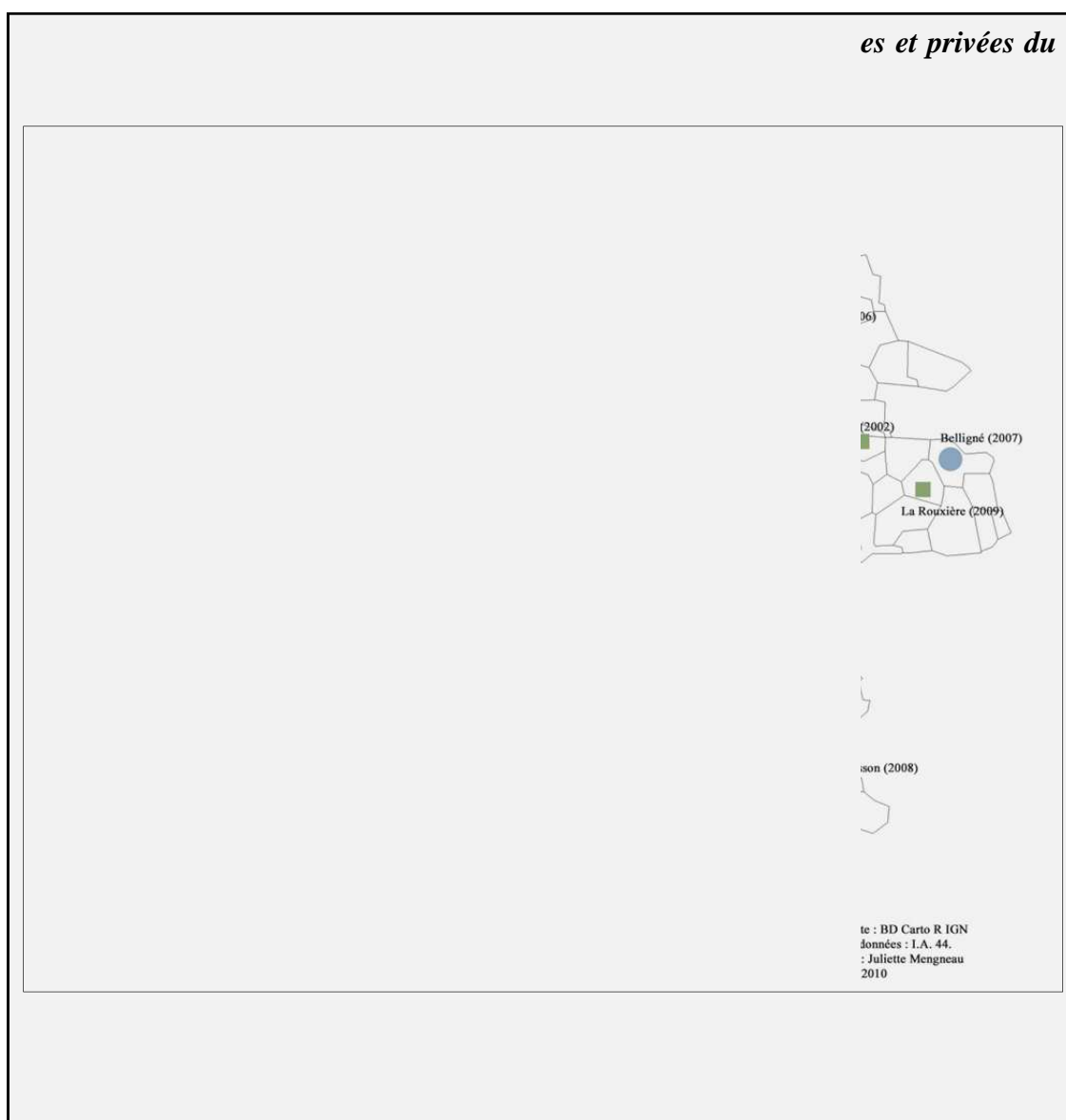
La croissance des effectifs scolaires peut inciter, voire contraindre, l'enseignement privé à se développer en investissant afin de répondre à la demande ; lorsqu'il n'est pas en

⁵⁹ Ces données ont été établies à partir des brochures statistiques des effectifs des écoles du département pour la période allant de 1975 à 2010.

⁶⁰ La répartition des communes du département selon l'évolution des effectifs scolaires, publics et privés, entre 1989 et 2009, est telle que 54 communes enregistrent une baisse (soit 24 %) de leurs effectifs scolaires quand 167 connaissent une hausse

mesure de supporter ces charges supplémentaires, il risque de se voir contester sa suprématie par l'enseignement public. Je reviendrai au cours du chapitre trois⁶¹ sur les stratégies mises en place par l'enseignement privé par rapport à ces évolutions de la carte scolaire.

B- « L'école publique revit en milieu rural »⁶²



Au cours de la période récente, de la fin des années 1990 à aujourd'hui, l'école publique connaît un renouveau. Dans une partie des communes où seule existait l'école

⁶¹ Cf. Chapitre 3 : La répartition des équipements scolaires au cœur des enjeux politiques territoriaux.

⁶² « L'école publique revit en milieu rural », *Presse océan*, mercredi 16 février 2011, p. 2-3.

privée, la hausse des effectifs d'enfants scolarisables et des mobilisations associatives ont permis la réouverture d'une école publique.

Cette carte départementale permet d'apprécier les changements qui se sont opérés depuis dix ans dans les communes du département de la Loire-Atlantique. On visualise bien que ces transformations s'effectuent au-delà de la troisième couronne nantaise, à 25 ou 30 km. Le Pays de Retz et le nord de la Loire connaissent une forme de « renouveau » de l'école publique.

La presse locale constate à l'hiver 2011 « *qu'au moins une école publique s'est ouverte chaque année depuis 10 ans dans une ville qui n'en avait pas* »⁶³. Il faut ajouter à cela un autre phénomène : de nombreuses communes ont été contraintes d'implanter une deuxième école publique, c'est le cas par exemple à Treillières, Héric, Pornichet, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et Saint-Colomban,...

Des réouvertures localisées : le Pays de Retz et le quart nord-est de la Loire-Atlantique

Les monographies que j'ai réalisées pour cette recherche s'appuient sur quatre communes, quatre cas de réouvertures de l'école publique. L'étude approfondie de ces cas interviendra dans les chapitres 4 à 6. Mais il convient aussi de s'intéresser aux autres communes représentées sur la carte de la page précédente.

Aucune réouverture d'école publique n'a lieu dans le quart nord-ouest du département. Elles sont localisées dans la pointe sud et de manière plus éparse dans le quart nord-est autour de Châteaubriant.

En 2000, c'est l'école publique de Chauvé dans le sud-Loire qui est réouverte après 60 ans de fermeture : à cette rentrée, elle ouvre avec 43 enfants dans deux classes. Le cas n'est pas isolé : c'est la même situation pour les douze communes qui ont réouvert leur école publique fermée dans les années 1960, au plus près du seuil limite de deux, voire trois classes. Pour deux d'entre elles, à Corcoué-Sur-Logne et à La Limouzinière, les effectifs à l'ouverture sont bien plus importants et cinq classes sont directement ouvertes.

⁶³ « L'école publique revit en milieu rural », *Presse océan*, mercredi 16 février 2011, p. 2-3. Dans ce même article il est fait part du point de vue de l'inspection académique sur ces réouvertures : « *il s'ouvre désormais régulièrement des écoles (...) c'est dû au phénomène d'installation des jeunes populations dans des secteurs périurbains* »

Le cas de Pannecé, près d'Ancenis, dans le nord-est du département, est particulièrement remarquable. L'école privée a fermé ses portes en juin 2002 à la fin de l'année scolaire. « *En septembre, l'école est devenue publique* », rapporte alors la presse locale⁶⁴. L'école publique de la commune avait fermé en 1975 et ne demeurait plus que l'école privée « Saint Henry ». Les parents qui scolarisaient leurs enfants dans cette école, en dépit d'une école publique, se sont mobilisés au sein de l'amicale laïque avec le soutien d'élus locaux pour la réouverture de l'école publique. « *Ils ont interrogé l'ensemble des parents d'élèves de Pannecé, à l'insu du directeur de l'école, sur leur sentiment à l'égard d'une nouvelle publique* » (directrice actuelle de l'école publique de Pannecé). Le résultat de l'enquête qu'ils ont menée a donné plus de 90 % de parents favorables à la réouverture d'une école publique (seules 2 ou 3 familles auraient refusé « *notamment au regard de la façon de faire des parents mobilisés* », explique la directrice actuelle de l'école publique). La direction diocésaine a été invitée à réfléchir avec les parents et les élus à l'éventualité du remplacement de l'école privée par une école publique. Le conseil municipal, qui était enclin à la réouverture de l'école publique, a pu racheter les bâtiments de l'école privée vendus à la hâte par le Diocèse. L'école privée qui accueillait 56 enfants en juin a été fermée, non pas à cause d'effectifs suffisants mais par la revendication des parents d'élèves soutenus par la municipalité. De fait, en septembre 2002, l'école publique « René Goscinny » a ouvert avec 66 élèves et trois enseignants justes recrutés dans le département. La directrice de l'école, toujours en poste, me rapporte ses souvenirs du jour de la rentrée. « *On a enlevé la croix pour mettre le Petit Nicolas au dessus de la porte de l'école. Mais ça c'est fait très vite au cours de l'été et il y avait encore des crucifix dans les tiroirs* »⁶⁵. Le cas de cette commune interroge : pourquoi le diocèse a-t-il accepté de céder une école privée qui ne nécessitait pas d'être fermée pour des effectifs insuffisants ?

A Rougé, au nord de Châteaubriant, l'inspection académique a fermé la dernière classe de l'école publique en 1967 contre l'avis de la municipalité. Le journal local *La Mée*⁶⁶ du canton de Châteaubriant fait état des mobilisations successives de parents d'élèves pour la réouverture d'écoles publiques dans les communes du canton. Une association de parents d'élèves s'est constituée à Rougé, en 2000, « *pour la création et la pérennité de l'école publique de Rougé* ». La négociation avec la municipalité, cette fois

⁶⁴ Nicolas Emeriau, « Et l'école privée devient l'école publique... », *Ouest France*, 7-8 septembre 2002.

⁶⁵ Ces propos ont été recueillis au cours d'entretiens téléphoniques avec la directrice de l'école « René Goscinny » le 18 novembre 2010 et le 10 juin 2011.

⁶⁶ Les archives de presse locale, les numéros de « La Mée » sont disponibles en ligne sur le site internet du journal. De nombreuses informations y sont données sur les réouvertures d'écoles publiques dans le pays de Châteaubriant et les mobilisations d'associations de parents d'élèves.

fermement opposée à cette ouverture⁶⁷, a conduit les parents mobilisés devant la justice pour un recours au tribunal administratif suite à un vote négatif du conseil municipal en février 2002. En septembre 2003, l'école publique a été réouverte avec 63 élèves dans trois classes. En 2010, l'école compte 87 inscrits et une classe supplémentaire. Quant aux effectifs de l'école privée, ils ont progressé depuis 2003 : ils sont passés de 106 élèves scolarisés à 123 en 2010.

A Moisdon-la-Rivière, au sud de Châteaubriant, une association s'est créée en 2003 pour militer en faveur de l'ouverture d'une école publique sur la commune, fermée depuis les années 1950-1960. Suite aux diverses manifestations, réunions publiques et négociations avec les différents acteurs décisionnaires, le projet a abouti en septembre 2006. L'école publique s'est ouverte avec 58 élèves répartis en 3 classes. En 2010, l'école publique compte 82 inscrits contre 163 à l'école privée du « Sacré-Cœur ».

Dans la circonscription de Nozay, l'école publique de Vay a ouvert en 2004 avec 48 élèves en primaire. S'est ouverte la même année à la Limouzinière (sud-Loire), une école publique aux cotés de l'école privée : quatre classes ont été créées dès l'ouverture de l'école « Gaston Chaissac » avec 134 élèves. Le cas de cette commune est particulier mais d'autres lui ressemblent : dans cette commune, le débat sur l'ouverture de l'école n'a pas porté longtemps sur les seuils d'ouverture, qui ont été très vite atteints.

En 2006, deux nouvelles écoles publiques ont été réouvertes : la Chevallerai et Paulx. Au nord d'Heric, à 33 kilomètres de Nantes, la Chevallerai a connu la plus forte progression de sa population entre 1999 et 2008. La commune enregistre une évolution annuelle moyenne de + 7,89 % sur la période, loin devant l'ensemble des communes du département⁶⁸ et la deuxième au niveau régional derrière Château-l'Hermitage en Sarthe⁶⁹. L'école publique avait été fermée en 1984, elle a été réouverte en septembre 2006 avec 44 élèves contre 149 dans le privé. Les effectifs de l'école publique « L'écol'eau » ont connu une progression fulgurante puisqu'ils s'élèvent aujourd'hui à 188 élèves contre 155 dans l'école privée « Saint Aubin ».

⁶⁷ On peut sans nul doute penser que la composition du conseil municipal a changé entre 1967 et 2000 ce qui pourrait expliquer l'opposition à l'ouverture d'une école publique. Mais, le coût financier d'une construction peut aussi être à l'origine de ce refus.

⁶⁸ Ce pourcentage est issu du tableau de la population légale en 2008 réalisé par l'Insee au regard du dernier recensement de la population. La commune de La Chevallerai détient l'évolution annuelle moyenne la plus importante sur la période considérée (de 652 habitants en 1999, la commune passe à 1 291 habitants en 2008).

⁶⁹ Thierry Ballu, « En dix ans, la Chevallerai a doublé sa population », *Ouest-France*, 4 janvier 2011.

A Paulx, il s'agit aussi d'une réouverture de l'école publique qui se concrétise en 2006 avec 54 élèves pour deux classes. L'école privée scolarisait alors 143 élèves, 168 y sont inscrits aujourd'hui et 112 à l'école publique des « Prés verts ». Toutefois, l'école publique qui a fortement et rapidement pris de l'ampleur, ne prend pas l'ascendant sur l'école privée comme ce peut être le cas dans d'autres communes.

La commune de Belligné a ouvert une école publique du nom de « L'oiseau Lyre » en 2007 suite à la mobilisation de l'association « Les petits Lutins ». En 2008, c'est à Sainte-Lumine-de-Clisson que l'école publique « Lucie Aubrac » a été réouverte avec 94 élèves, après 80 années de fermeture⁷⁰. Le projet avait été entamé en 2005. A la rentrée 2010, l'école scolarise 134 élèves et dépasse de peu les effectifs scolarisés dans l'école privée (131) qui n'ont cessé de baisser depuis l'ouverture de l'école « Lucie Aubrac »⁷¹.

Les réouvertures d'écoles de Corcoué-Sur-Logne en 2009 et de Saint-Etienne-de-Mer-Morte en 2010 au cœur du Pays de Retz dans le canton de Machecoul sont les plus récentes. Je ne m'attarde pas ici sur ces cas d'écoles qui font partie des communes concernées par mon enquête approfondie et qui feront l'objet des prochains chapitres.

Des fermetures entraînées par la baisse constante des effectifs de l'école privée

Les cas d'ouvertures et de réouvertures d'écoles publiques, que l'on observe sur la carte de la page 45, peuvent être mis en lien avec les fermetures d'écoles privées qui ont toutes eu lieu dans le nord et l'Ouest du département, excepté à Saint-Fiacre-sur-Maine. Peu d'éléments et d'informations sont disponibles sur ces événements. J'avais précédemment expliqué le cas de Pannecé.

A Saint-Malo-de-Guersac, en Brière, l'école privée « Saint Joseph » a été fermée en 2004. Trente enfants seulement étaient scolarisés dans l'école au cours de l'année scolaire 2003-2004. Ils étaient 171 inscrits en 1985-1986 puis les effectifs ont baissé de manière régulière pour se stabiliser après 2000 autour d'une cinquantaine d'enfants. Il est nécessaire de fournir un autre élément sur la commune : elle fait partie des 3,6 % des communes de Loire-Atlantique à voir sa population diminuer entre 1999 et 2008⁷². Par

⁷⁰ « A Sainte-Lumine-de-Clisson, l'école publique ouvre 80 ans après », *Presse-Océan*, 2 septembre 2008.

⁷¹ L'année de l'ouverture de l'école publique, l'école privée Jeanne d'Arc scolarisait 153 élèves, le nombre d'inscrits en 2010 n'est plus que de 131 alors que la progression des effectifs de la récente école publique est importante : 94 élèves en 2008, 134 en 2010.

⁷² Ce pourcentage est issu du tableau de la population légale en 2008 réalisé par l'Insee au regard du dernier recensement de la population.

ailleurs, le quasi monopole de la scolarisation était depuis longtemps détenu par les deux écoles publiques de la commune scolarisant en 2010, 365 élèves. L'influence de l'école privée était minime et le taux de variation négatif (- 23 %) des effectifs scolaires depuis vingt ans n'a pas permis à l'école privée de se maintenir. Situation homologue de celles des écoles publiques dans les communes où le privé a le quasi-monopole.

L'école privée de Dreffeac, non loin de Saint-Malo-de-Guersac, a également fermé en 2003. L'école publique de la commune accueillait déjà un nombre important d'élèves. Il s'élève en 2010 à 231 inscrits.

Plus récemment, en juin 2010, la fermeture de l'école privée « Saint Joseph » de Séverac, commune proche de Dreffeac, a été décidée. La perspective d'une classe unique, conséquence des baisses d'effectifs successives, a décidé la direction diocésaine à fermer définitivement l'école.

A l'extrême nord du département, l'école privée de Soulvache (une des plus petites communes du département 398 habitants en 2008), a été fermée en 2005. Les effectifs scolaires depuis vingt ans, public et privé confondus, ont enregistré sur cette commune une baisse de 6,6 %. A la Rouxière, l'école privée qui perdait des effectifs depuis 2003 a été fermée en juin 2007 alors qu'elle n'accueillait plus que 31 élèves. En 1989, l'école privée scolarisait pourtant encore 56 % des effectifs, effectifs en hausse de + 29 % depuis 1990.

A Saint-Fiacre-sur-Maine, dans le sud-est du département, l'école privée a été fermée en 2002 alors qu'elle ne scolarisait plus que 24 élèves. Depuis cette date, la commune verse des subventions aux O.G.E.C. de la Haye-Fouassière et de Château-Thébaud pour les enfants de Saint-Fiacre qui ne peuvent plus être scolarisés à l'école privée de la commune depuis sa fermeture. En 2010-2011, c'est le cas de 7 enfants. Quant aux effectifs de l'école publique, ils sont à peu près stabilisés depuis 2000 autour de 140 élèves.

La pénurie du service public d'éducation en campagne mobilise

La dernière décennie a vu renaître plus d'une dizaine d'écoles publiques réparties sur l'ensemble du territoire de la Loire-Atlantique mais elle a aussi été l'occasion de fermetures d'écoles privées en campagne. Le phénomène est en cours et d'autres collectifs de parents d'élèves militent pour un service public et laïc d'enseignement dans leur

commune. Des écoles sont en projet à Jans et au Grand Auverné, des communes du castelbriantais. Une école publique doit être ouverte à Jans en septembre 2012 avec trois classes si tout se passe comme prévu. Au Grand Auverné, la situation est plus délicate : la commune est petite et ne compte que 758 habitants en 2008 selon le recensement de l'INSEE⁷³. L'école publique qui n'avait plus que 10 inscrits en 1989 a été fermée en 1993.

Par ailleurs, la mobilisation des syndicats enseignants, des parents d'élèves, l'investissement financier des communes et le rôle de l'inspection académique semblent autant d'éléments essentiels à la renaissance de l'école publique dans ces communes. Je reviendrai plus loin sur les rapports de force entre ces différents acteurs et collectivités au cœur de ces modifications de la carte scolaire dans certains territoires du département.

Danielle Rapetti, qui s'est intéressée aux mouvements de population dans le département, a consacré un article à l'évolution de la carte scolaire au regard de « l'exode urbain des jeunes couples en Loire-Atlantique »⁷⁴. Elle évoque les revendications du printemps 2002 des enseignants, pour la création de postes afin de combler « *l'évolution démographique, y compris dans certaines zones rurales* ». Les revendications portent aujourd'hui, avec toujours plus de force, sur l'ouverture d'écoles et de classes en zone rurale. Cependant, la demande de scolarisation croissante dans le premier et dans le second degré va être de plus en plus difficile à satisfaire en raison de la baisse des postes à pourvoir et des nouveaux seuils académiques.

⁷³ Ce résultat est issu du tableau de la population légale en 2008 réalisé par l'Insee au regard du dernier recensement de la population. Au Grand Auverné, il y avait 684 habitants en 1999, il y en a 758 en 2008, soit une évolution annuelle moyenne de 1,15 %.

⁷⁴ Danielle Rapetti, « Exode urbain des jeunes couples en Loire-Atlantique », *Mappemonde* n° 88, avril 2007.

CHAPITRE 3 : LA REPARTITION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES AU CŒUR DES ENJEUX POLITIQUES TERRITORIAUX

L'étalement urbain a modifié les modes de vie dans des espaces jusqu'alors peu urbanisés et par là, a suscité des besoins en services. Les commerces de proximité, les réseaux routiers, les services publics constituent de véritables enjeux locaux. Dans un article de 2007, Jean Renard explique que l'étalement urbain « *s'accompagne de changements considérables dans les sociétés locales* »⁷⁵. Il s'interroge sur les attitudes de ces nouveaux habitants vis-à-vis du choix de l'école notamment. L'implantation et la pérennité des services deviennent, dès lors que ces questions sont amplifiées par les mouvements démographiques, de réelles problématiques à l'échelle communale. Comment les conséquences de la périurbanisation autour de Nantes sont-elles appréhendées par les élus? Quelles problématiques scolaires sont soulevées par l'étalement urbain ?

A partir d'une revue de presse locale entamée au début de l'année 2011, je m'intéresserai à deux sujets d'actualité : les élections cantonales de mars 2011 et la réaction de l'enseignement privé aux suppressions de postes occasionnées par les réformes ministérielles.

Depuis le début de l'année 2011, ces deux sujets font régulièrement l'objet d'articles dans la presse locale et nationale. L'enseignement privé, qui jusque là réagissait peu au sujet des réformes relatives à l'enseignement, s'exprime au printemps sur les dangers encourus pour son réseau d'établissements. La revue de presse sera l'occasion d'une analyse relative aux questions qui m'intéressent.

Dans ce chapitre, je me propose de cerner les enjeux politiques inhérents aux modifications de la carte scolaire mais aussi d'observer les stratégies mises en place par la direction de l'enseignement privé par rapport à la situation actuelle de l'école.

⁷⁵ Jean Renard, « Jusqu'ou la ville va-t-elle s'étaler ? », *Place Publique* n° 05, septembre-octobre 2007, p. 14.

1. Les élus et les collectivités face aux besoins croissants des nouvelles populations : une demande scolaire accrue

La périurbanisation génère des problèmes qui amènent les élus et les collectivités à repenser l'organisation du territoire, les logements, les infrastructures de transport et les équipements publics. Dans ces nouveaux enjeux politiques territoriaux, la hausse de la demande scolaire est prépondérante.

A- « Jusqu'où la ville va-t-elle s'étaler ? »⁷⁶

La revue urbaine des deux agglomérations *Place Publique Nantes/Saint-Nazaire*, revient sur la capacité de contrôle de l'étalement urbain et sur les problèmes qu'il pose dans les campagnes. L'interview de quatre élus locaux montre qu'en dépit des points de divergence sur de nombreux domaines, ils s'accordent tous sur le coût croissant de l'étalement urbain pour les collectivités. L'absence « *d'autorité planificatrice* » est centrale dans le débat. L'étalement urbain serait peu maîtrisé par les élus et les collectivités : tout se passe comme si « la puissance publique » ne pouvait apporter de réponse en temps et en heure. Certains dénoncent le manque d'implication des politiques dans la gestion de cette urbanisation.

Claude Naud, conseiller général, explique que les élus ont de vrais moyens d'action mais qu'ils ne les mettent pas en pratique. Les questions de l'habitat et de la construction des logements paraissent prioritaires comme celle de l'utilisation d'outils pour le contrôle de l'habitat. Claude Naud prône notamment l'usage des Plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) à l'échelle des bassins de vie et non pas des communes. Selon lui, la solution serait plutôt à chercher du côté du « *renforcement des pôles d'équilibre, [autrement dit] aider dix ou quinze petites villes éloignées de la métropole à développer de l'emploi et des services et pas seulement des logements* ». Ces propos font écho à l'inquiétude née de l'accroissement des communes périurbaines, « *cités-dortoirs* » dans lesquelles les habitants résident sans s'investir ou très peu.

⁷⁶ « Y a-t-il un pilote dans l'avion ? », *Place Publique, Nantes-Saint Nazaire*, n° 5, Septembre-Octobre 2007, p. 49-55. Quatre élus sont interrogés à cette occasion en 2007 : Jacques Floch, député-maire de Rezé ; Patrick Mareschal, président du conseil général de Loire-Atlantique ; André Trillard, sénateur UMP de Loire-Atlantique et Claude Naud, conseiller général sans étiquette de Legé. Claude Naud a également été interrogé dans le cadre de cette recherche sur l'ouverture de l'école publique de Corcoué-sur-Logne.

André Trillard⁷⁷, conseiller général de l'opposition, poursuit le débat en expliquant que « *la puissance publique, à tous les niveaux, s'est largement désintéressée de ces problèmes* », notamment celui du marché immobilier.

Les maires ruraux sont en fait les premiers élus à être concernés par l'implantation des services en milieu rural et notamment les équipements scolaires. La hausse des effectifs scolaires du premier degré dans nombreuses communes rurales nécessite d'une manière ou d'une autre une prise en charge municipale. La question est bien souvent d'ordre financier pour les municipalités qui ont en charge le fonctionnement et l'entretien des écoles du premier degré.

L'association des maires ruraux de France (A.M.R.F.) signalait en décembre 2011 sa « victoire » pour avoir obtenu en 2009 la possibilité d'opposer la capacité d'accueil dans les écoles communales et ainsi ne pas avoir à payer un forfait communal pour les enfants de la commune scolarisés ailleurs. Il s'agissait d'une remise en cause de l'article 89 de la première « loi Carle » votée le 13 août 2004 et obligeant les communes dont les enfants résidant sur son territoire et inscrits dans une école privée d'une autre commune, à apporter une contribution financière comme c'est le cas dans l'enseignement public (cette obligation concerne exclusivement les écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat)⁷⁸. En fait, cette disposition législative a tenu entre 2004 et 2009.

Pour l'association des maires, il est primordial de ne pas avoir à financer les enfants qui sont scolarisés à l'extérieur de la commune dans une école privée lorsque la capacité d'accueil de l'école de la commune permet de les scolariser : « *Sans remettre bien évidemment en cause la liberté du choix des familles pour la scolarité des enfants, les maires ruraux de France ne peuvent souscrire aux principes qui pénalisent les efforts qu'ils consacrent à l'école publique de leur commune* »⁷⁹.

⁷⁷ André Trillard est sénateur U.M.P. des Pays de la Loire, maire de Saint Gildas des Bois et conseiller général du canton de Saint Gildas. Il est aussi président du *Groupe Démocratie 44* qui fédère les élus de droite et du centre au conseil général.

⁷⁸ La loi d'août 2004 a été abrogée par celle du 28 octobre 2009.

⁷⁹ « Ecole rurale, l'avenir en gris ? », *36 communes*, A.M.R.F., n° 281, décembre 2011, p. 8.

B - La demande scolaire en mutation : des communes périurbaines sous pression

Les mouvements de population déplacent la demande scolaire. « *La dispersion de la population entraîne la dispersion des services* », explique Jacques Floch, député-maire de Rezé en 2007. Plusieurs communes rurales proches de Nantes n'avaient encore en 1980 qu'une école privée, alors l'arrivée massive de nouveaux habitants modifie la donne. La demande scolaire explose dans les zones les plus attractives et les plus dynamiques d'un point de vue démographique alors qu'elle est stable ou qu'elle chute là où la population vieillit, notamment en ville.

Des communes, qui ont connu de très fortes hausses de leur population sur les deux dernières décennies, ont été rapidement confrontées à la pénurie de l'offre scolaire. Cela a été le cas par exemple à Treillières, au nord de Nantes. La commune avait 3 569 habitants en 1982, elle en comptait 7 659 en 2006. L'augmentation du nombre d'habitants s'est accompagnée d'une hausse de la demande scolaire entre 1989 et 2009 : + 67 % d'effectifs dans le premier degré. Aujourd'hui, Treillières compte trois écoles publiques du premier degré, pour la plupart d'implantation relativement récente, et une école privée.

Mais la commune est également concernée par la hausse des effectifs en collège. Fait exceptionnel, deux collèges ont été ouverts en deux ans pour cette commune de moins de 10 000 habitants : en 2000, le collège privé catholique « Helder-Camara » (600 élèves) ouvre alors qu'un projet de collège public était en gestation depuis une dizaine d'années, celui-ci a finalement vu le jour en 2002.

Cette question de la pénurie de collèges est relativement récente dans le département, elle est la conséquence du développement de la deuxième et de la troisième couronne nantaise. La géographe Danielle Rapetti s'était intéressée en 2008 aux ouvertures récentes et à venir de collèges dans le pourtour de l'agglomération nantaise. Le collège privé de Treillières en 2000 est le seul collège ouvert par la direction diocésaine depuis cette date. Cinq collèges publics ont vu le jour entre 2001 et 2008 : Thouaré en 2002, Treillières en 2002, Aigrefeuille en 2005, Vertou en 2007 et Sainte-Pazanne en 2008. Deux ouvertures sont programmées prochainement : Ligné en 2011 et Héric en 2012⁸⁰.

⁸⁰ Danielle Rapetti, « Croissance urbaine et dynamique sociale des territoires en Loire-Atlantique », publication du Conseil de développement de Nantes Métropole, avril 2010, p. 21.

Ici, le conseil général est au cœur du débat. Il avait lancé dans son « Schéma départemental des collèges » en 2000 un programme de « *15 collèges en 15 ans* ». Rappelons qu'à cette période, le conseil général du département était à droite de l'échiquier politique. En avril 2011, la revue du conseil général annonce le programme du nouveau président du conseil, Philippe Grosvalet (PS), en termes de « *Priorités pour la Loire-Atlantique* » : « *l'effort important de construction et de réhabilitation de collèges sera amplifié. Un nouveau schéma départemental, incluant nos réponses à tous les besoins, doit être mis en place* »⁸¹, rapporte Michel Ménard, vice-président du conseil général et délégué à l'éducation. L'article souligne aussi des projets de collège en cours à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, et à Clisson.

Regardons maintenant ce que la presse locale, au cours de l'hiver 2011, transmet de la situation scolaire en Loire-Atlantique et plus particulièrement de la définition de la carte scolaire du premier degré. Cette question fait parfois la une, et presque quotidiennement l'objet d'un article. S'il est fait état de l'ouverture de classes et d'écoles dans les zones périurbaines ou rurales, il est aussi question des fermetures à Nantes, Saint-Nazaire et/ou dans les zones les moins attractives.

Les mouvements de population vont bon train et ne cessent de modifier la carte des effectifs : cela complexifie l'action des directeurs, des chefs d'établissements mais aussi celle de l'inspection académique qui réclame très tôt (dès octobre) les premières prévisions d'effectifs pour la rentrée suivante⁸². La direction diocésaine de l'enseignement catholique prend, depuis peu, part au débat : de nombreux articles font état de ses difficultés à répondre à la demande scolaire, principalement pour des raisons financières.

Les syndicats semblent s'être aussi fortement mobilisés, d'autant plus que les débats s'axent beaucoup autour des suppressions de postes et, par voie de conséquence, des difficultés à prévoir une rentrée dans de bonnes conditions.

Prenons l'exemple d'un évènement qui s'est déroulé dans le nord du département. En 2002, à l'occasion de la fermeture de l'école privée de Pannecé (Pays d'Ancenis), la presse locale relayait déjà les difficultés de l'enseignement privé à se maintenir dans les zones rurales. Un article du quotidien *Ouest-France* expose la proposition de François Goulard d'une loi d'aide à l'enseignement privé. On voit ici combien les questions de la

⁸¹ « Du neuf pour construire l'avenir », *Loire-Atlantique*, avril 2011, p. 12-13. Philippe Grosvalet a été élu Président du Conseil Général de la Loire-Atlantique le 31 mars 2011.

⁸² Cf. chapitre 6. Une négociation collective, des enjeux pluri-institutionnels. La procédure d'ouverture et fermeture de classes et d'écoles par l'inspection académique y est expliquée précisément.

répartition des deux secteurs d'enseignement et de leur poids respectif en termes de scolarisation font toujours le lit de débats politiques importants. La situation de l'Ouest n'est évidemment pas anodine et la guerre scolaire semble perdurer insidieusement.

Finalement, François Goulard entend répondre à la demande des collectivités locales d'aider les écoles privées des bourgs ruraux à se maintenir en autorisant les municipalités à leur fournir une aide financière. Ses propos ressemblent à une forme de militantisme pour la survie de l'école privée en campagne :

« Au mois d'août, le député maire UMP de Vannes a déposé une proposition de loi en faveur de l'enseignement privé. Il souhaite permettre aux collectivités locales de concourir aux dépenses d'équipement des écoles privées sous contrat(...) seulement dans les communes sans école publique. (...) la municipalité serait autorisée à financer jusqu'à la moitié des dépenses d'équipement de l'école privée »⁸³.

Cette proposition de loi n'a pas été votée. En conclusion, la problématique des écoles du premier degré est encore très vivace et les évolutions touchent aussi à présent l'enseignement secondaire. La question des collèges est par exemple au cœur des débats sur la carte scolaire. Leur sort semble être maintenant dépendant de l'évolution des effectifs et des politiques menées par le conseil général et l'enseignement catholique.

2. La carte scolaire au cœur des enjeux électoraux et de la réforme de l'enseignement

A- Les modifications de la carte scolaire constituent un réel enjeu électoral

L'enquête menée auprès de quatre communes où ont été réouvertes des écoles publiques a été contemporaine de la campagne et des élections cantonales de mars 2011 dans plusieurs cantons de la Loire-Atlantique. Les besoins en équipements, en l'occurrence scolaires, ont constitué un des grands axes des débats politiques locaux. Je montrerai ici combien la gestion des équipements scolaires dans les communes peut être à la fois décisive et conflictuelle.

⁸³ « Lorsqu'il n'y a pas d'école publique. Un député veut aider l'école privée », *Ouest-France*, 7-8 septembre 2002. François Goulard a été membre de « Démocratie libérale » puis de l'UMP à partir de 2002. Il a été député du Morbihan de 1997 à 2004, maire de Vannes de 2001 à 2004 et en décembre 2006, il a été nommé secrétaire d'État aux Transports et à la mer. Il était Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2005 à 2007. Il a été réélu député en 2007.

Deux événements particuliers illustrent la complexité des enjeux et des rapports de force autour de l'enseignement : la fermeture du collège privé « Sainte Marie » de la Baule et le débat autour de l'ouverture d'un deuxième collège public à Vertou.

Le 24 février 2011, la direction diocésaine annonce la fermeture du collège privé « Sainte Marie » de la Baule, prévue en juin, en éliminant tout espoir d'une nouvelle ouverture à Escoublac et ce, pour des raisons financières. Après la fermeture, les élèves seront réorientés vers les collèges privés de Pornichet et de Guérande. La presse met en avant dans cette affaire les réactions des catégories directement concernées par cette décision : élus, parents d'élèves et enseignants. Le maire de la Baule, Yves Métaireau, tente de démontrer l'attachement de sa commune au collège privé en cédant notamment des terrains à moindre coût pour sa reconstruction.

Quant aux parents d'élèves, c'est leur lutte pour le maintien de l'établissement qui est pointée. Ils dénoncent la « *mauvaise gestion du patrimoine immobilier du diocèse* » ainsi « *qu'un plan de restructuration dans l'enseignement catholique dont les petits établissements, comme le collège Sainte Marie, feront les frais* »⁸⁴. Il faut voir ici une mise en cause des stratégies de la direction diocésaine qui, face à une hausse des demandes qu'elle ne peut satisfaire partout, élabore des plans de réorganisation favorisant certains établissements et en délaissant d'autres.

De fait, à la Baule comme à Nantes, la dynamique démographique semble nuire au maintien de certains établissements scolaires : « *la démographie de la presqu'île et la réduction de postes d'enseignants ne permettent pas* »⁸⁵ le maintien du collège, estime Jean Pierre Wellhoff, directeur diocésain de l'enseignement catholique. Les élus s'emparent de ces questions vivement controversées en période électorale.

Dans le cas de Vertou, le maintien du deuxième collège public semble avoir été un facteur déterminant dans l'élection du candidat de droite, Rodolphe Amailland (U.M.P.). La candidate socialiste sortante avait ouvertement décidé de fermer le collège Jean Monnet en raison de sa vétusté. Malgré le soutien que lui a apporté, dans l'entre-deux tours, le nouveau président du conseil général Philippe Grosvalet (il s'engageait à maintenir les deux établissements), la candidate de gauche a perdu avec 49,34 % des voix contre 50,6 % à son adversaire⁸⁶.

⁸⁴ « L'enseignement privé menacé à la Baule », *Ouest-France*, 21 mars 2011.

⁸⁵ « On a du fermer le collège », *Presse-Océan*, mardi 22 mars 2011.

⁸⁶ « Vertou », *Ouest France*, lundi 28 mars 2011, p. 8.

Ces événements soulignent bien l'enjeu que constitue la carte scolaire en période électorale. Plus encore, cette revue de presse et les engagements du nouveau président du conseil général donnent la tendance des mois et des années à venir concernant la prise en charge de la situation scolaire départementale. Les effectifs scolaires sont toujours en augmentation, des nouveaux établissements sont nécessaires et revendiqués sur de nombreux territoires.

La question se pose alors de l'action que mènera le conseil général en faveur des collèges mais aussi de celle qui sera engagée à propos des lycées. Philippe Grosvalet, succédant à Patrick Mareschal, annonce au lendemain de son élection à la présidence du conseil général *« que les six collèges prévus entre 2011 et 2015 ne suffiront pas. Il demande une nouvelle étude des prévisions d'effectifs, étendue à tout le département, et non plus secteur par secteur. Si, comme je le pense, des besoins nouveaux sont avérés, je veillerai à dégager les moyens financiers supplémentaires et à explorer de nouvelles voies afin d'y répondre »*⁸⁷.

B- « L'Etat saigne l'enseignement privé », une réaction nouvelle et inattendue de la direction de l'enseignement privé

En cette année 2011, les partisans de l'enseignement public contestent les mesures de la carte scolaire qui concrétisent les restrictions de postes prévues. Mais l'enseignement privé exprime aussi ses difficultés financières à maintenir, à terme, le maillage territorial qu'il détient. Je mettrai ici en exergue les stratégies de l'enseignement privé pour se maintenir puis je m'intéresserai aux contestations émanant de la direction diocésaine de l'enseignement catholique, locale et nationale, intervenues au printemps 2011. Ainsi, on verra en quoi la situation a changé depuis le début de l'année 2011.

Les stratégies mises en place par la direction de l'enseignement privé pour réguler l'offre par rapport à la demande

La politique menée par la direction diocésaine de l'enseignement catholique pour maintenir une offre scolaire stable consiste à réguler, comme c'est le cas dans l'enseignement public, ouvertures et fermetures de classes et d'écoles. J'ai montré combien

⁸⁷ «Philippe Grosvalet prend la barre du conseil général », *Ouest France*, vendredi 1^{er} avril 2011, p. 8.

l'enseignement catholique peinait à maintenir certains de ses établissements ; il semble être davantage dans une logique de fermetures. Depuis 2000, aucun établissement n'est sorti de terre excepté le collège privé de Treillières déjà évoqué. Des écoles primaires ont fermé, de même que le collège privé à La Baule, suscitant des manifestations des parents d'élèves.

La direction diocésaine de l'enseignement catholique (D.D.E.C.) de Loire-Atlantique exprime ses difficultés à conserver certains établissements et à entretenir, voire rénover ceux qui le nécessitent : « *faute de moyens financiers, les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'école ne pouvaient être effectués* » avait annoncé le C.O.D.I.E.C.⁸⁸ au sujet de l'école « Notre Dame de Lourdes » à Nantes, menacée de fermeture en juillet 2012. Des ouvertures de classes ou des agrandissements dans certains cantons qui en ont besoin entraînent nécessairement des fermetures dans d'autres établissements.

« L'enseignement catholique de demain ne sera pas celui d'hier, prévient le directeur diocésain. En clair, il y aura sûrement des réorganisations, avec des rapprochements de collèges et lycées par exemple, pour mutualiser les moyens. Par souci d'économie, les petites structures devront être de plus en plus rattachées à des plus grosses »⁸⁹.

Le lundi 4 avril 2011, la presse locale publiait les prévisions de la carte scolaire du privé en Loire-Atlantique pour la rentrée de septembre. L'intersyndicale du premier degré de l'enseignement privé conteste : « *A chaque rentrée scolaire, les conditions d'accueil des élèves se dégradent dans l'enseignement catholique de Loire-Atlantique (...) une situation intenable* » et dénonce « *des fermetures incompréhensibles quand les seuils prévisionnels sont atteints, des fermetures sèches prononcées pendant la période des inscriptions* »⁹⁰.

Pour la rentrée des classes de septembre 2011, le ratio est de 31 ouvertures pour 35 fermetures prévues dans le public, contre 7 ouvertures et 18 fermetures dans le privé⁹¹, ce qui conduit au total à 53 classes fermées et 38 ouvertes.

Dans ce même article du 1^{er} avril 2011⁹², Jean Pierre Bonnet, directeur adjoint du 1^{er} degré à l'enseignement catholique de Loire-Atlantique, estime que « *l'enseignement privé ne peut pas répondre à toutes les demandes d'inscription et ça va en augmentant, c'est inadmissible. (...) il faut bien que les enfants aillent quelque part. Et nous perdons 13*

⁸⁸ C.O.D.I.E.C. : Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique.

⁸⁹ « Ecoles privées : deux fermetures envisagées », *Ouest France*, mardi 22 mars 2011.

⁹⁰ « Les prévisions de la carte scolaire du privé », *Ouest-France*, lundi 4 avril 2011.

⁹¹ Jérôme Jolivet, « Les points noirs de la carte scolaire », *Presse océan*, vendredi 1^{er} avril, p. 4.

⁹² Jérôme Jolivet, « Les points noirs de la carte scolaire », *loc. cit.*, p. 4.

postes alors que les effectifs sont stables. La rentrée se prépare dans des conditions épouvantables ».

Les effectifs de l'enseignement du premier degré, public et privé confondus, progressent entre les rentrées 2009 et 2010 de 1 076 élèves : mais, cette hausse est à imputer seulement à l'enseignement public qui reçoit 1 118 élèves de plus alors que le privé en perd 42.

L'enseignement privé catholique, pénalisé par les restrictions de postes, réagit aux réformes en cours de l'enseignement

Les protestations se succèdent contre la réforme de l'enseignement. L'année 2010-2011 voit à la fois se réformer la formation des enseignants du premier degré, et le nombre de recrutés diminuer fortement. Les suppressions de postes annoncées pour la rentrée de septembre ont suscité et suscitent toujours de vives manifestations de la part des enseignants et des syndicats.

À partir du mois d'avril, le fait marquant de cette mobilisation c'est la position prise par l'enseignement catholique qui fait écho aux protestations dans l'enseignement public au cours des premiers mois de l'année.

Evènement important de cette mobilisation, l'amendement de la loi Carle en décembre 2010. Les défenseurs de l'enseignement public n'ont eu de cesse en cette période de clamer le privilège qui était fait à l'enseignement privé sur cette question des postes et du budget. L'amendement à la loi Carle, voté le mercredi 1^{er} décembre 2010, adopté par le Sénat le 7 décembre, était en effet considéré comme « un privilège » : il s'agissait d'un amendement au projet de budget 2011 qui attribuait quatre millions d'euros supplémentaires à l'enseignement privé ce qui aurait pu « sauver » 250 postes pour le privé sous contrat. Le budget initial prévoyait 1 633 suppressions dans le privé pour un total de 16 000 suppressions. Ce chiffre était déjà contesté par les militants du public considérant que l'enseignement privé, qui scolarise 20 % des élèves au niveau national, devait participer à l'effort à hauteur de 3 200 postes. L'amendement de décembre réduisait encore ce nombre à 1 383, soit moins de 10 % de l'effort au nom des spécificités de l'enseignement privé catholique (pas de postes d'enseignants remplaçants notamment).

Mais, au mois d'avril, la colère de l'enseignement privé éclate en réaction aux 1 500 suppressions de postes confirmées par le ministre de l'éducation, Luc Chatel. La direction générale de l'enseignement catholique revendique 300 emplois à sauver et non 100 comme cela était prévu par l'amendement de décembre.

Si je fais écho dans ce chapitre à ce débat actuel et fortement médiatisé, c'est que la contestation de l'enseignement privé révèle sa crainte de ne plus pouvoir répondre à la demande de scolarisation. Les modifications de la carte scolaire en Loire-Atlantique font en effet de plus en plus de place à l'enseignement public alors que les effectifs de l'enseignement privé restent stables, ce qui n'empêche pas les réactions vives de la direction de l'enseignement catholique.

Béatrice Barraud, présidente nationale de l'association des parents d'élèves de l'école libre (A.P.P.E.L.), signalait déjà en septembre 2010 que « *la diminution, année après année, des postes d'enseignants sera intolérable à la rentrée 2011... de nombreuses écoles vont devoir fermer faute d'enseignants affectés* »⁹³.

Dans une interview qu'il donne au journal *La Croix*, Eric De Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique, explique sa position par rapport aux mesures prises par le pouvoir exécutif : « *on ne peut pas s'appuyer, comme c'est le cas aujourd'hui, sur une approche strictement comptable. Sinon, c'est le maillage territorial des établissements publics et privés qui est mis à mal, et partant la liberté de choix des familles* »⁹⁴. Il révèle bien cette crainte de devoir fermer des établissements et de se voir contester un monopole dont il pouvait jouir sur certains territoires, comme en Loire-Atlantique. Il poursuit : « *si nous devons perdre 7 000 postes, nous risquons de devoir fermer plus d'un millier d'écoles primaires, entre 100 et 150 collèges et entre 70 et 100 lycées. Il y aura de véritables déserts dans certains départements, car nous n'arriverons pas à 25 ou 30 élèves par classe* »⁹⁵. La direction de l'enseignement proteste explicitement contre « *la saignée portée à l'école privée* ». La situation mobilise les enseignants de l'enseignement privé, pourtant rarement contestataires. A l'occasion de manifestations, ils revendiquent davantage de postes pour l'enseignement privé. En Maine-et-Loire, par exemple, où « *des établissements seraient menacés* », une manifestation de 300 personnes a eu lieu à Angers

⁹³ Christian Bonrepaux, « L'enseignement privé s'élève contre les suppressions de postes », *Le Monde*, 27 septembre 2010.

⁹⁴ Denis Peiron, « L'enseignement catholique n'est pas en mesure d'assurer partout la prochaine rentrée », *La Croix*, 18 avril 2011.

⁹⁵ Philippe Simon, « Ecole privée : une rentrée 2011 très difficile », *Ouest-France*, mercredi 20 avril 2011, p. 4.

le 16 avril contre les retraits de postes « à l'appel des quatre syndicats STEP CFDT, SNEC CFTC, SPELC et CFE CGC ». Les slogans affichés sont entre autres « Arrêtez de saigner l'enseignement privé », « Elèves en deuil »⁹⁶. Lors d'une de ces rares manifestations de l'enseignement privé, des tracts étaient distribués par les instances syndicales « Stop à la diminution des postes dans l'enseignement privé »⁹⁷. Dernier événement en date, Eric de Labarre a donné, mardi 19 avril 2011, une conférence de presse au sujet des fermetures d'écoles dans l'enseignement privé catholique. La direction générale de l'enseignement catholique prévoit de démarrer une série de « points presse » en France sur le thème « Quant l'intenable devient impossible »⁹⁸. Des solutions alternatives sont proposées au gouvernement par la direction générale comme « une heure de moins par semaine au collège, nous resterions, avec 1 025 heures annuelles, très au-dessus de la moyenne européenne de 968 heures ». De quoi, assure-t-il, « économiser de 13 000 à 14 000 postes, sans baisse de qualité »⁹⁹.

En conclusion de ce chapitre, plusieurs points peuvent être retenus. Tout d'abord, la définition de la carte scolaire occupe une place importante dans le champ politique local, à plus forte raison au moment d'élections. En effet, la distribution des équipements scolaires publics et privés - qu'il s'agisse des écoles pour les municipalités, des collèges pour le conseil général - suscite de vifs débats entre les élus locaux. Cette problématique est finalement ravivée avec passion par les restrictions budgétaires prévues par le gouvernement, qui touchent le secteur de l'éducation.

Par ailleurs, la mobilisation nationale contre les suppressions de postes et les restrictions budgétaires touche aussi bien l'enseignement privé que l'enseignement public, au-delà des conflits d'intérêts, pourtant forts, entre les deux secteurs d'enseignement.

En Loire-Atlantique, un des départements de France où l'enseignement est pourtant bien implanté¹⁰⁰, les modifications de la carte scolaire semblent enfin avantager de loin l'enseignement public qui ouvre des établissements alors que le privé est contraint d'en fermer. Au terme de ce chapitre, il est légitime de se demander si ce phénomène des réouvertures d'écoles publiques en campagne ne serait pas menacé, à terme, par

⁹⁶ Pierrick Dima, « L'enseignement privé contre les suppressions de postes », *Ouest-France*, samedi 16 avril 2011.

⁹⁷ Les tracts distribués lors de cette manifestation du 16 avril 2011 à Angers étaient réalisés et distribués par la CFDT enseignement privé, la CFTC SNEC, le SPELC.

⁹⁸ Ces propos sont issus du discours tenu par Eric De Labarre le 19 avril 2011 lors d'une conférence de presse.

⁹⁹ Isabelle Ficek, « Suppressions de postes : fin de non-recevoir de Chatel au privé », *Les Echos*, 21 avril 2011.

¹⁰⁰ En 2009, 35,2 % des élèves scolarisés dans le privé pour le premier degré ; 41,3 % pour le second degré.

l'application renouvelée des restrictions de budget dans l'Education Nationale. Il en va de même pour les fermetures d'écoles privées qui pourraient dans ce contexte être multipliées.

PARTIE 2 : MOBILISATIONS EN CAMPAGNE

La première partie de ce mémoire de recherche était consacrée à l'étude des dynamiques démographiques et scolaires du territoire départemental.

Le premier chapitre concernait les dynamiques démographiques de la deuxième moitié du XX^e siècle, tout particulièrement celles de l'urbanisation progressive des quarante dernières années, d'où résultent les différentes couronnes nantaises. J'ai montré ensuite combien l'étalement urbain avait gagné plus récemment des espaces ruraux isolés.

Le deuxième chapitre a été l'occasion de mettre en lien ces dynamiques démographiques avec les dynamiques scolaires : l'analyse portait sur les évolutions d'effectifs et, par voie de conséquence, sur la redistribution des équipements dans l'enseignement privé et dans l'enseignement public, à l'échelle des communes, et ce depuis 1990. Nous avons vu comment l'enseignement privé catholique, implanté de longue date dans les campagnes, a dû et doit toujours composer avec un enseignement public en expansion.

Enfin, le troisième chapitre montrait en quoi les évolutions et les transformations des territoires scolaires sont au cœur des enjeux politiques locaux. La définition de la carte des équipements scolaires sur le territoire suscite de vifs débats dans lesquels s'engagent les élus, les collectivités et les responsables des deux secteurs d'enseignement. La contestation, relative à l'attribution des postes d'enseignants dans les établissements, est partagée aujourd'hui par l'enseignement public et l'enseignement privé. Ce troisième chapitre a permis notamment d'exposer les craintes de l'enseignement privé catholique de ne plus pouvoir répondre suffisamment à la demande de scolarisation dans certains territoires.

La seconde partie de ce mémoire sera consacrée à l'étude de cas particuliers où la distribution des écoles à l'échelle des communes a été modifiée ces dernières années. Le phénomène de réouverture de l'école publique dans quatre communes du Sud-Loire, où ne subsistait jusqu'alors qu'une seule école privée, sera au cœur de mon étude.

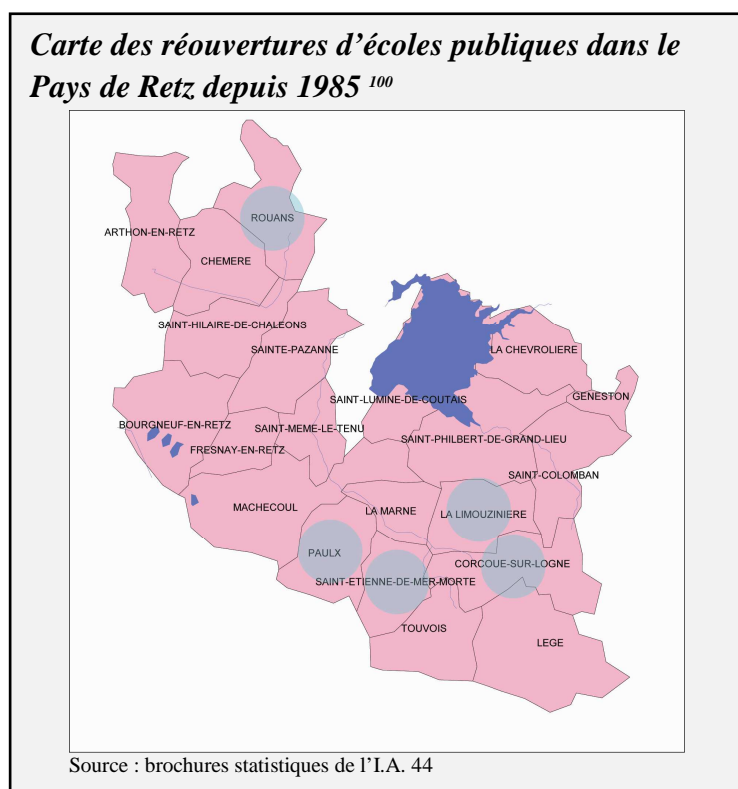
La démarche et l'échantillon de communes retenues pour mener cette enquête seront présentés dans un premier chapitre. D'emblée, chaque commune sera présentée par ses caractéristiques sociographiques puis à l'occasion d'une histoire de la scolarisation communale. Pour chacune, j'expliquerai les tenants et les aboutissants de la réouverture de l'école publique.

Un second chapitre sera consacré aux mouvements collectifs qui ont permis ces réouvertures : les revendications, la formation d'une association militante, la composition de celle-ci et les moyens d'action mis en œuvre seront analysés.

Enfin, le dernier chapitre présentera les autres acteurs et institutions concernés par les réouvertures et leurs rôles dans la négociation qui a suivi : il s'agit des échelons municipal et académique.

CHAPITRE 4 : L'ECHANTILLON D'ENQUETE RETENU, QUATRE MONOGRAPHIES COMMUNALES

Depuis 1985, quatorze écoles publiques du premier degré ont été ré-ouvertes dans des communes de la Loire-Atlantique qui ne disposaient que d'une école privée catholique depuis le milieu du XX^e siècle. Ma recherche a porté sur ce phénomène de réouverture des écoles publiques dans des zones rurales où les effectifs scolaires sont en nette progression. Sur ces territoires, la demande de scolarisation croissante dans le premier degré entraîne parfois la création ou la renaissance d'établissements publics, notamment quand les établissements existants, privés ou publics, sont saturés. Ce chapitre présentera le terrain de l'enquête, soit quatre de ces communes, toutes situées dans le sud du département de la Loire-Atlantique, dans le Pays de Retz :



¹⁰¹ L'enquête de terrain dans le Pays de Retz n'a pas pris en compte la commune de Rouans où une école publique a été réouverte en 1985, environ vingt ans après sa fermeture. Des parents d'élèves s'étaient alors mobilisés et une classe unique a été ouverte dans un premier temps dans les anciens locaux de l'école publique. La municipalité, hostile à l'école publique, a ouvert un premier préfabriqué en 1988 puis un deuxième en 1997, suite aux pressions mises par les parents d'élèves qui étaient soutenus par la FCPE. Le bâtiment de l'école publique n'a finalement été construit qu'en 1999 pour une rentrée à 5 classes en septembre de cette même année.

1. Un terrain d'enquête en campagne : le sud du Pays de Retz

A- La démarche d'enquête : des monographies communales

Une enquête en terrain militant et politisé

La première étape de mon enquête a consisté à effectuer un bilan des mouvements d'écoles qui avaient eu lieu dans les vingt dernières années par le biais de plusieurs sources d'information : les données statistiques de l'inspection académique¹⁰² et les archives de presse locale.

Cette première démarche a généré des contacts « exploratoires » auprès de parents d'élèves qui apparaissent comme les acteurs les plus engagés dans ces réouvertures. La plupart du temps, des associations de parents se sont constituées dans les communes et leurs coordonnées sont aisément disponibles, tant ils sont en demande de soutien.

Très vite, deux premiers éléments apparaissent importants. Les revendications des parents d'élèves sont largement relayées par les médias mais ils ne sont pourtant pas les seuls acteurs du projet de réouverture : les élus locaux, l'inspection académique, l'enseignement privé et divers acteurs associatifs, communaux, sont aussi concernés par la mobilisation et le cas échéant, par le projet et par la réouverture. De ce fait, j'ai rapidement pris conscience qu'il faudrait donner une envergure à cette enquête de terrain en accordant une place dans ma recherche à l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, notons les incidences de mon statut de « jeune chercheur » dans ce contexte très polémique de réouverture de l'école publique. Dès les premiers entretiens informels, j'ai compris à quel point ma venue dans ces communes - sur ces terrains conflictuels entre parents mobilisés et municipalités - pouvait être utilisée à des fins partisans. Il n'était pour autant pas question que mon enquête soit instrumentalisée à des fins politiques, ce que je soupçonnais pouvoir être le cas.

En outre, cette enquête en terrain politisé et militant a nécessité dès le début des choix méthodologiques et des partis pris de terrain. Ma crainte était de mal choisir l'angle par lequel j'allais entamer le travail de terrain. Je me suis entretenue avec des personnes en

¹⁰² J'ai utilisé les brochures statistiques recueillies à l'I.A dans lesquelles sont disponibles, pour chaque année scolaire, des listes des communes sans école publique ou sans école privée.

opposition forte -ou du moins en conflit majeur- sur un sujet. Pour obtenir des entretiens, j'ai préféré certaines fois dissimuler les autres contacts que j'avais pu avoir sur une commune.

Tisser un réseau pour construire le terrain d'enquête

Ces constats dressés, j'ai décidé d'une part de centrer ma recherche sur des communes qui avaient déjà réouvert leur école publique et non sur des mobilisations en cours ; et d'autre part, d'interroger l'ensemble des acteurs concernés pour chacune des communes choisies.

De fait, l'échantillon auquel j'ai abouti est plutôt contraint. Une fois éliminées la commune de Paulx, les mobilisations en cours et les communes où je n'avais pas suffisamment de contacts, le terrain était ouvert : je bénéficiais ici d'une réponse favorable d'un parent d'élève et d'un réseau personnel, faible, mais déjà existant. Il faut bien le noter, le terrain s'est construit grâce à un réseau mis en œuvre à partir des contacts préliminaires.

Dans un territoire restreint, les parents mobilisés en association sont inscrits dans une interconnaissance. A Paulx, j'ai eu connaissance de la mobilisation à la Limouzinière qui m'a conduite vers celle de Corcoué-sur-Logne. A Saint-Etienne-de-Mer-Morte, je connaissais d'emblée des parents d'élèves et j'avais eu écho d'une mobilisation ancienne commune à celle de Paulx.

Il s'est d'ailleurs produit entre ces communes une sorte « d'effet boule de neige » des mobilisations. La réouverture d'une école publique dans une commune limitrophe suscite l'intérêt des personnes qui réfléchissaient aussi à la mise en œuvre d'un tel projet, concordant avec une demande de scolarisation dans l'enseignement public.

Quatre monographies communales

Les quatre communes précitées forment le terrain de mon enquête. Je n'ai pas envisagé d'élargir cet échantillon notamment parce que je voulais effectuer des monographies au sens où Jean Peneff définit cet outil de recherche en 1987 :

« Il faut dire que rentrer dans ce travail minutieux de vérification d'une étude détaillée des événements scolaires dans une commune, c'est adopter un genre décrié en sociologie (mais non en histoire) : la monographie. Celle-ci semble réservée aux travaux mineurs, purement universitaires (mémoires, thèses) et ne donne lieu bien souvent qu'à des comptes rendus sous forme d'articles. Il est vrai que la monographie ne permet guère d'aboutir immédiatement à des généralisations, d'inventer des nouveaux concepts, d'établir des nouvelles théories, exercices prisés. Reléguée au rôle de simple instrument de collecte des faits, à la fonction de micro-analyse, la monographie est délaissée au profit de la construction de grands systèmes d'idées traitant des processus les plus généraux »¹⁰³.

Il utilisera ce genre dans son ouvrage *Ecoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950*¹⁰⁴, dans lequel il dresse les monographies scolaires de trois communes de l'Ouest : Saint-Nicolas-du-Tertre dans le Morbihan, Soullans en Vendée et Vallet en Loire-Atlantique.

Au cours de cette recherche, j'ai mené une enquête approfondie sur les quatre communes retenues. Je me suis intéressée bien entendu à la réouverture de l'école publique mais cela ne serait pas pertinent si, pour comprendre dans quel contexte intervenaient ces réouvertures, je n'avais effectué une recherche plus large : il a fallu s'interroger sur l'histoire des communes, leur implantation dans le territoire, les dimensions sociales, démographiques, politiques, économiques, qui les définissent.

Sur chaque commune, j'ai mené des entretiens avec des parents d'élèves mobilisés ou non en association, les maires en mandat lors du projet et/ou de la réouverture de l'école publique, les inspecteurs de l'éducation nationale pour la circonscription (I.E.N), les délégués départementaux de l'éducation nationale (D.D.E.N.) intervenus dans la négociation et des enseignants des écoles publiques de ces communes.

Puis, trois autres entretiens ont complété ces recherches. J'ai rencontré à la Limouzinière, le président de l'association d'histoire locale¹⁰⁵ qui m'a fourni des informations sur l'histoire de la scolarisation dans la commune. A Saint-Etienne-de-Mer-Morte, je me suis entretenue avec des parents d'élèves de l'école privée, dont l'un deux était également membre de l'O.G.E.C (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique). Enfin, j'ai fait la connaissance de la géographe Danielle Rapetti que j'ai citée à plusieurs

¹⁰³ Jean Peneff, *Ecoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950*, collection Logiques Sociales, Editions L'Harmattan, Paris, 1987, p. 10.

¹⁰⁴ Jean Peneff, *Ecoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950*, op. cit.

¹⁰⁵ « La Limouzinière d'hier à aujourd'hui » est l'antenne locale de l'association des historiens du Pays de Retz.

reprises dans les chapitres précédents. Ces dernières années, elle a travaillé sur l'étalement urbain et plus particulièrement sur les communes où ont eu lieu ces réouvertures d'écoles publiques.

B – Le sud du Pays de Retz, quatre communes particulières : Corcoué-sur-Logne, La Limouzinière, Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte

La démarche d'enquête, les sélections et les choix que j'ai opérés au gré des contraintes qui étaient celles du terrain ont fait l'objet de la partie précédente. En commentant le tableau synoptique ci-dessous, je vais présenter de manière plus détaillée le terrain de l'enquête et les principales caractéristiques des communes choisies.

Tableau 1 – Données de cadrage concernant les quatre communes retenues

CORCOUE-SUR-LOGNE	LA LIMOUZINIERE	PAULX	SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE
Canton de Legé	Canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	Canton de Machecoul	Canton de Machecoul
Circonscription de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu – Sud Loire	Circonscription de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu - Sud Loire	Circonscription de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu – Sud Loire	Circonscription de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu – Sud Loire
Superficie : 50,39 km ²	Superficie : 29,54 km ²	Superficie : 35,92 km ²	Superficie : 27,33 km ²
Maire : Claude Naud ; (conseiller général du canton de Legé)	Maire ¹⁰⁶ : Marie-Josèphe Dupont	Maire : Marie-Renée Bordron	Maire : Jean Gilet
Population 1999 ¹⁰⁷ : 1 999 Population 2008 : 2 395 Evolution annuelle moyenne 99-08 : 2,08 % ¹⁰⁸	Population 1999 : 1 405 Population 2008 : 2 074 Evolution annuelle moyenne 99-08 : 4,42 %	Population 1999 : 1 354 Population 2008 : 1 854 Evolution annuelle moyenne 99-08 : 3,55 %	Population 1999 : 1 003 Population 2008 : 1 344 Evolution annuelle moyenne 99-08 : 3,44 %

¹⁰⁶ Tous les maires en mandat au cours de mon enquête, excepté celui de la Limouzinière, le sont depuis les dernières élections municipales de mars 2008. Ils ont été élus maire de leur commune en 2008, ils étaient déjà tous conseillers municipaux dans le mandat précédent.

¹⁰⁷ Les données relatives à la population des quatre communes retenues sont issues du recensement de population de l'INSEE. Les chiffres sont empruntés au tableau de la population légale des communes de Loire-Atlantique exprimant le nombre d'habitants en 1999 et en 2008 pour chaque commune ainsi que l'évolution annuelle moyenne sur cette période (en %). Pour la population légale de 1999, il s'agit de la population sans double compte. Pour 2008, les données correspondent à la population municipale de 2008. (voir en annexe).

¹⁰⁸ L'évolution annuelle moyenne entre 1999 et 2008 pour le département de la Loire-Atlantique est de 1,14 %.

Un découpage géographique multiple : le Pays de Retz et ses cantons

Les quatre communes de l'enquête se situent dans un territoire particulier du département nommé le Pays de Retz. Revenons brièvement sur ce territoire.

Il est situé entre la côte Atlantique dite « de Jade » (de Paimboeuf au nord à Bourgneuf-en-Retz au sud) et l'estuaire de la Loire ; le sud du Pays de Retz est davantage composé de marais et de bocages limitrophes du département de la Vendée. Les origines historiques de cette appellation proviendraient, selon la Société des Historiens du Pays de Retz, de l'ancien nom de Rezé « Ratatium », où s'établissait la baronnie de Rais (Gilles de Rais, dont le nom aurait été transformé en Retz au XVI^e siècle).

Aujourd'hui, le Pays de Retz est considéré par les géographes comme un territoire très dynamique. Jean Renard explique que « *les neufs cantons du Pays de Retz ont perdu, entre les recensements de 1988 et 2000, plus de 10 000 hectares de terres agricoles, soit 10,2 % de leur surface. En une seule génération, on a plus construit que depuis les origines. C'est qu'ici les facteurs visant à transformer les territoires s'additionnent, avec la progression du front urbain depuis l'agglomération nantaise, le fait balnéaire et de retraite sur le littoral, les effets de la gratuité du pont de Saint Nazaire, les mobilités nouvelles induites par la motorisation généralisée des ménages, l'amélioration des infrastructures (routes et chemins de fer). Le nouvel espace résidentiel de la métropole sera demain le Pays de Retz, situé entre agglomération et littoral, dans une position idéale pour le cadre de vie des périurbains* »¹⁰⁹.

Le géographe nantais montre, en 2007, combien l'étalement urbain a gagné l'ensemble du territoire du Pays de Retz qui constituera, à terme, un espace privilégié par les nantais qui s'éloignent de la ville. Il signifie aussi tout le dynamisme importé par ces populations nouvelles et actives dans un territoire majoritairement rural.

Ma recherche s'est centrée sur la pointe sud du département, autrement dit sur l'espace non-attaché à la façade littorale du Pays de Retz ou au sud de la région nazairienne. Les communes retenues appartiennent à plusieurs cantons : Legé pour Corcoué-sur-Logne, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu pour la Limouzinière, Machecoul pour Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

¹⁰⁹ Jean Renard, « De la ville sans banlieue à l'archipel nantais », *Place Publique* n° 5, septembre-octobre 2007, p. 13.

Autre découpage qui relie toutes ces communes : l'appartenance à la circonscription académique de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu-Sud Loire.

Un territoire plutôt à droite de l'échiquier politique

La couleur politique des municipalités étudiées n'est pas aisée à définir car les maires ruraux se présentent, comme cela est souvent le cas, sans étiquette politique. Si leur rattachement objectif à un parti politique n'est guère possible, quelques investigations permettent malgré tout de contextualiser le territoire dans son ensemble.

Examinons la répartition des votes sur les différents candidats aux élections présidentielles de 1995 et de 2007¹¹⁰ et aux législatives de 1997, 2002 et 2007 :

Tableau 2 – Résultats nationaux et par communes (Corcoué-sur-Logne, la Limouzinière, Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte) des deuxièmes tours des élections présidentielles de 1995 et de 2007

Année de l'élection	Résultats du 2 ^e tour de l'élection présidentielle	Corcoué-sur-Logne	La Limouzinière	Paulx	Saint-Etienne-de-mer-Morte
1995	52,64 % J. Chirac (RPR)	61,31 %	68,33 %	68,97 %	65,58 %
	47,36 % L. Jospin (P.S)	38,69 %	31,67 %	31,03 %	34,42 %
2007	54,06 % N. Sarkozy (U.M.P)	57,20 %	60,18 %	67,72 %	66,93 %
	46,94 % S. Royal (P.S)	42,80 %	39,82 %	32,98 %	33,07 %

Source : site internet « Politiquemania ».

¹¹⁰ Les élections présidentielles de 2002 sont écartées en raison de leur caractère particulier.

Tableau 3 – Résultats nationaux et par communes (Corcoué-sur-Logne, la Limouzinière, Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte) des deuxièmes tours des élections législatives de 1997, 2002 et 2007

Année de l'élection	Résultats du 2 ^e tour des élections législatives ¹¹¹	Corcoué-sur-Logne	La Limouzinière	Paulx	Saint-Etienne-de-Mer-Morte
1997	52,54 % Divers droite et extrême droite	61,32 % (UDF)	71,05 % (UDF)	68,08 % (UDF)	69,89 % (UDF)
	46,03 % Gauche et écologistes	38,68 % (PS)	28,95 % (PS)	31,92 % (PS)	30,11 % (PS)
2002	43,31 % Majorité présidentielle	62,60 % (UMP)	66,52 % (UMP)	70,45 % (UMP)	70,61 % (UMP)
	37,26 % Gauche parlementaire	37,40 % (PS)	33,48 % (PS)	29,55 % (PS)	29,39 % (PS)
2007	49,66 % Majorité présidentielle	58,13 % (Le Nouveau Centre ¹¹²)	60,85 % (Le Nouveau Centre)	66,87 % (Le Nouveau Centre)	66,25 % (Le nouveau Centre)
	49,08 % Gauche parlementaire	41,87 % (PS)	39,15 % (PS)	33,13 % (PS)	33,75 % (PS)

Source : site web « Politiquemania ».

Aux deux scrutins et pour toutes les années observées, il apparaît que les votes des communes concernées se portent majoritairement à droite et amplement au dessus des résultats nationaux. Les scores obtenus par la droite aux présidentielles de 1995 et aux législatives de 1997 et de 2002 dépassent toujours les 60 % des voix sur les quatre communes et sont supérieurs de 9 % à près de 20 % par rapport aux résultats nationaux. Entre 1997 et 2007, même si les votes sont toujours portés majoritairement à droite aux deux scrutins, on note un tassement des voix obtenues par la droite sur deux communes : Corcoué-sur-Logne et la Limouzinière. Pour illustration, à la Limouzinière, la droite a perdu près de 10 % des voix aux élections législatives. Lorsque l'on s'intéresse à l'écart des voix obtenus par la droite aux législatives entre 2002 et 2007, il est encore plus

¹¹¹ Les résultats présentés ici sont en pourcentage de voix et ne comptent que les partis clairement identifiés à droite ou à gauche.

¹¹². En désaccord avec la transformation de l'UDF en Mouvement Démocrate par François Bayrou (MoDem), le parti du Nouveau Centre a été créé par d'anciens membres de l'UDF suite au dépôt des candidatures aux élections législatives de 1997. Le nouveau centre fait depuis partie de la majorité présidentielle mais reste indépendant de l'UMP. Ses principaux représentants sont Hervé Morin et André Santini.

significatif : dans toutes les communes, les voix obtenus par la droite entre 2002 et 2007 baissent nettement y compris à Saint-Etienne-de-Mer-Morte et à Paulx.

Ces résultats électoraux des communes qui composent cette enquête nous permettent d'émettre plusieurs appréciations. Il est tout à fait légitime de caractériser le secteur étudié comme un territoire où la droite est particulièrement, et depuis longtemps, bien implantée. Dès lors, on peut pressentir l'appartenance politique des maires de ces communes bien que des nuances sont apportées. Par exemple, Claude Naud, conseiller général de gauche, a été élu maire de Corcoué-sur-Logne en 2001 dans une commune qui vote habituellement à droite. Son implantation locale a certes été un facteur déterminant mais le renouvellement de la population de la commune depuis plusieurs années a sans doute aussi favorisé cette élection.

En outre, les résultats en retrait pour la droite entre 1997 et 2007 dans deux des quatre communes sont particulièrement intéressants. Peut-on dès lors faire l'hypothèse que la croissance démographique de ces communes, nettement plus importante que pour les deux autres, serait à l'origine de la baisse d'influence de la droite ? L'arrivée de nouvelles populations jeunes et urbaines auraient-elles nuancé la coloration politique de l'ensemble de la commune ?

Des situations démographiques remarquables

Intéressons-nous maintenant à l'évolution démographique et à l'implantation de chaque commune sur le territoire. La commune de Corcoué-sur-Logne est de formation récente : deux fusions successives de bourgs ont contribué à la formation de la commune telle qu'elle existe aujourd'hui. En 1830, Saint-Jean-de-Corcoué et la Bénate ont fusionné puis, en 1971, Saint-Etienne-de-Corcoué et Saint-Jean-de-Corcoué se réunissent pour former Corcoué-sur-Logne.

La commune actuelle appartient au sud du Pays de Grand-Lieu, Machecoul et Logne. Située à une trentaine de kilomètres de Nantes, sur la nationale de Nantes à Legé, la commune a connu une croissance démographique importante depuis 1999 : elle comptait 1 990 habitants en 1999 et 2 395 en 2008, soit une évolution annuelle moyenne de

2,08 %¹¹³. En 2011, il y aurait « 2 450 habitants » d'après Claude Naud¹¹⁴, le maire de la commune, pour qui la progression est « *pour l'instant relativement maîtrisée* ».

Au milieu des années 1990, la municipalité a engagé une étude urbaine sur la commune qui a abouti, en 2001, à modifier le plan d'occupation des sols (P.O.S.). Il était alors question de ne pas trop étendre la superficie habitable de la commune par la construction de logements neufs notamment, mais plutôt de « *réhabiliter les immeubles existants* » pour « *densifier l'habitat* » au cœur des 87 hameaux constitutifs de Corcoué-sur-Logne.

Aujourd'hui, le bilan du maire n'est pas celui d'une « *progression galopante* » comme c'est « *le cas des communes limitrophes de Saint-Colomban, La Marne ou encore la Limouzinière* ». La crainte de ces municipalités, que j'ai déjà évoquée au chapitre trois, est que ces communes deviennent « *des refuges, des cités-dortoirs* ».

A Corcoué-sur-Logne, la politique mise en place va dans le sens de cette maîtrise de l'urbanisation : « *les services publics qui sont créés doivent correspondre aux besoins de ces nouvelles populations* ». Mais « *les demandes croissent souvent plus vite que la capacité de réponse* », souligne le maire. Ses propos font écho au point de vue des différents élus sur l'étalement urbain dans les campagnes évoqué supra.

Economiquement, l'hôpital local est une source d'emploi importante dans la commune de Corcoué-sur-Logne, mais beaucoup des nouveaux arrivants travaillent à Nantes ou dans l'agglomération nantaise.

Des quatre communes retenues pour cette enquête, celle de la Limouzinière a connu la plus forte progression démographique entre 1999 et 2008. L'évolution moyenne annuelle de la population (4,42 %¹¹⁵) sur cette période s'explique, entre autres, par l'implantation géographique de la commune : proche de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu en expansion, la Limouzinière a reçu en nombre de nouveaux habitants venus de Nantes au cours des dix dernières années : la population est passée de 1 405 à 2 074 habitants entre 1999 et 2008. La proximité avec la quatre-voies reliant Nantes à Machecoul a aussi

¹¹³ Voir annexes : Tableau de l'évolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2008 en Loire-Atlantique par commune, INSEE, recensements de la population.

¹¹⁴ La situation démographique de Corcoué-sur-Logne et les procédés de maîtrise de l'urbanisation m'ont été présentés lors d'un entretien avec Claude Naud, maire de la commune depuis 2008. Il était premier adjoint au maire, Marie Louise Charrier, depuis 1995.

¹¹⁵ Voir annexes : Tableau de l'évolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2009 en Loire-Atlantique par communes, INSEE, recensements de la population.

contribué à cet accroissement de la population. Ainsi, elle fait partie des 8 % de communes du département à détenir un taux d'évolution annuelle supérieur à 4 % sur cette période.

L'ancien maire Rémy Dugast¹¹⁶, que j'ai interrogé sur la démographie communale, m'explique « *que la commune est devenue très attractive et qu'ils ont dû ouvrir pas mal de lotissements* » : le premier a été ouvert en 1981 puis de nombreux autres ont vu le jour par la suite. L'usine *Pilot* de construction de campings cars et de caravanes, qui s'est considérablement développée sur la commune, est un employeur important pour les Limouzins (environ 270 salariés, d'après le maire).

Paulx, limitrophe de Machecoul, a connu aussi une croissance démographique importante. La commune est plus éloignée de Nantes (30 kilomètres au sud-est), mais elle est desservie directement par la route rapide jusqu'à Machecoul. De 1999 à 2008, Paulx est passée de 1 354 à 1 854 habitants, soit une évolution moyenne annuelle de 3,55 %.

Jusqu'alors, la commune était plutôt rurale, agricole (maraîchage, viticulture, élevage) mais de nouveaux arrivants, jeunes et travaillant en ville, sont venus s'installer.

Hubert Préneau, maire de 1965 à 2008, explique au sujet de la démographie de Paulx : « *ça, c'est du domaine des élus. Il y a deux solutions : soit on est ouvert à la démographie très largement en disant plus on aura de monde mieux ça vaut, ou alors on dit qu'on veut bien une augmentation de la démographie mais canalisée, organisée ; c'est ce que j'ai personnellement mis en avant. En disant, on donne d'abord aux jeunes originaires du pays, pris au sens large (...) on leur donne la possibilité de construire, de façon à avoir un travail dans un rayon rapproché (...)* »¹¹⁷.

La politique du logement et de l'urbanisation à Paulx semble donc avoir été plutôt réservée vis-à-vis des nouveaux arrivants pendant une période assez longue. L'habitat était un secteur maîtrisé et contrôlé par les élus locaux, peu enclins visiblement à voir s'installer un grand nombre de personnes ayant leurs activités à l'extérieur de la commune.

En fait, la commune a tout de même construit plusieurs lotissements afin de loger les jeunes couples récemment arrivés ; finalement, un certain nombre d'actifs de Machecoul, ou même de Challans (Vendée), résident à Paulx et dans les autres communes limitrophes de la Marne ou de Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

¹¹⁶ Ces propos sont issus d'un entretien que j'ai mené le 16 mars 2011 avec Rémy Dugast, ancien maire de La Limouzinière de 1989 à 2008. Il est professeur dans l'enseignement secondaire et était maire « sans étiquette ».

¹¹⁷ Ces propos sont issus d'un entretien que j'ai mené le 14 février 2011 avec Hubert Préneau, ancien maire de Paulx, de 1965 à 2008.

Le cas de Saint-Etienne-de-Mer-Morte est aussi intéressant. La commune est plus petite et plus éloignée de Nantes (47 km) ; moins d'une dizaine de kilomètres la sépare de la route de Nantes à Machecoul, lorsque l'on quitte celle-ci à la sortie de La Marne.

Pour autant, la commune a aussi connu une progression démographique importante de 1999 à 2008 (de 1 003 à 1 344 habitants, soit 3,31 % d'évolution annuelle). En 2010, « *le recensement comptabilisait 1 456 habitants* », d'après le maire, Jean Gilet¹¹⁸. Saint-Etienne-de-Mer-Morte a bénéficié, comme Paulx, de la proximité de l'axe routier, de celle de Challans en Vendée (chef-lieu de canton à 15 kms) ainsi que du dynamisme de Machecoul.

« *Donc il y a une évolution sur dix ans, la construction, c'est majoritairement des jeunes couples et on voit que ce mouvement va continuer pendant plusieurs années (...) il faut qu'on continue à donner l'attrait maintenant qu'on a la structure (école publique)* », m'explique le maire, que j'interroge sur les évolutions démographiques.

En conclusion, notons que les deux communes de la Limouzinière et de Corcoué-sur-Logne bénéficient, pour leur développement démographique, de la proximité de Nantes et de son agglomération. Quant à Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte, c'est bien la facilité d'accès par la voie rapide de Nantes à Machecoul qui a été déterminante dans l'arrivée des nouveaux habitants.

Les chiffres permettent de constater que l'étalement urbain de la ville-centre a gagné ces dernières années des communes rurales éloignées (la prévision de Jean Renard en 2007 selon laquelle le Pays de Retz serait bientôt « *l'espace de résidence privilégié des nantais* » semble être confirmée quatre années plus tard, au moins pour cette partie sud du territoire).

¹¹⁸ Ces propos sont issus d'un entretien que j'ai mené le 14 février 2011 avec Jean Gilet, maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte depuis mars 2008.

2. Des monographies scolaires : de l'histoire de la scolarisation à la réouverture de l'école publique

A – Les écoles publiques et privées des communes retenues : histoire scolaire des XIX^e et XX^e siècles

Avant d'en venir aux mobilisations qui ont conduit à la réouverture des écoles publiques dans les communes étudiées, faisons un point sur l'histoire scolaire de ces communes rurales et les rapports entretenus entre les écoles publiques et les écoles privées.

Pour l'ensemble des communes étudiées, l'école publique a existé, puis elle a fermé au cours du XX^e siècle.

Tableau 4 – Histoire des écoles publiques et privées aux XIX^e et XX^e siècles

CORCOUE-SUR-LOGNE ¹¹⁹	LA LIMOUZINIÈRE ¹²⁰	PAULX	SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE
<p>1830 Fusion des communes de la Bénate et de Saint-Jean-de-Corcoué.</p>	<p>1835 L'école privée de la commune se tient dans la « maison Biron ».</p>		
<p>1840 Aux côtés de l'école privée de garçons, l'école privée de filles à Saint-Etienne-de-Corcoué était dirigée par les sœurs de la communauté du Sacré-Cœur de Mormaison.</p>	<p>1843 L'école privée de garçons est transférée à la « maison de la Noë », comme probablement celle des filles.</p>		<p>1850 Construction d'une mairie-école de garçons.</p>
<p>1848 Inauguration de l'école publique de garçons et de la mairie, dirigée de 1852 à 1881 par des congréganistes.</p>	<p>1857 Construction d'une mairie-école publique de garçons.</p>		<p>1857 Ouverture d'une école publique de filles par deux religieuses de Torfou.</p>
<p>1868 L'école privée de filles devient école communale dans le bourg de Saint Etienne de Corcoué.</p>	<p>1872 Inauguration d'une école publique de filles à la « Basse Noë ».</p>		<p>1860 Locaux insuffisants, construction d'une nouvelle bâtisse dans le bourg.</p>
<p>1881 L'école privée de garçons est confiée à un instituteur laïc, Mr Nogue.</p>	<p>1893 Projet d'école de hameau au carrefour de l'Egonnière.</p>		
<p>20^e siècle Les mairies-écoles publiques dans les trois bourgs émergent au début du 20^e siècle.</p>	<p>1903 Bénédiction de la nouvelle école de filles du Sacré-cœur.</p>		

¹¹⁹ Les informations concernant l'histoire des écoles de Corcoué-sur-Logne sont issues de plusieurs sources : un entretien mené le 24 mars 2011 avec le maire de la commune, Claude Naud ; un extrait de la monographie de l'instituteur public, Mr Nogue.

¹²⁰ Les informations concernant les écoles publiques et privées de la Limouzinière ont été recueillies auprès du président de l'association d'histoire locale de la Limouzinière, Bruno Faucond. Il s'agit de l'antenne locale de l'association des « Historiens du Pays de Retz ». L'antenne communale, grâce aux recherches archivistiques de Jean Louis Gurves, a publié en avril 2011, un ouvrage sur les écoles de la Limouzinière. Une exposition sur l'histoire des écoles communales avait été réalisée pour les journées du patrimoine en septembre 2011.

		1908 L'école privée de garçons devient l'école Saint Joseph.		
		1922 Fermeture de l'école publique de filles de la « Basse-Noë ». L'école publique de garçons devient mixte.	1920 L'école publique de filles était tenue par des sœurs et l'école-mairie de garçons par un instituteur-secrétaire de mairie.	
		1939 L'école publique mixte ferme.	1936 Les écoles publiques de Paulx ferment comme celles de la Marne (commune proche) quelques années après.	1951 Fermeture de l'école publique mixte (2 élèves restant). La commune n'avait alors plus que deux écoles privées (filles et garçons).
1969 La dernière de ces écoles publiques, celle de la Bénate, en Saint Jean de Corcoué, ferme.	1961 Signature du contrat simple entre l'école privé et l'Etat.			1959 Création de l'OGEC pour l'école privée Sainte Marie.
1971 Fusion des communes de Sainte Etienne de Corcoué et Saint Jean de Corcoué.	1979 Fusion des deux écoles privées. L'école du sacré cœur est rebaptisé école mixte Saint Joseph.			
Années 80 Tentative de mise en place d'une école unique à Corcoué avec l'idée de la loi Savary. Echec.				
1983 Fusion des trois écoles privées de Saint Jean de Corcoué, Saint Etienne de Corcoué et la Bénate dans l'école Saint Yves de Corcoué-sur-Logne.	1983 Revendications de parents d'élèves pour ré-ouvrir l'école publique.			1983 Les deux écoles privées forment une école mixte.
			Années 2000 Projet échoué d'une école intercommunale entre Paulx, La Marne, Saint-Etienne-de-Mer-Morte et Sainte Même le Tenu.	Années 2000 Projet d'une école intercommunale entre Paulx, La Marne, Saint-Etienne-de-Mer-Morte et Sainte Même le Tenu. Echec du projet.

				2008 Signature d'un contrat d'association entre l'école privée et la commune.
2009 Ouverture de l'école publique « L'Odyssée ».	2004 Ouverture de l'école publique « Gaston Chaissac ».	2006 Ouverture de l'école publique de Paulx, « Les Prés verts ».	2010 Ouverture de l'école publique de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, « L'arc en ciel ».	
	2006 Le contrat simple de l'école privée Saint Joseph est converti en contrat d'association avec la mairie peu de temps avant l'ouverture de l'école publique.			

J'ai expliqué la particularité de Corcoué-Sur-Logne et ses fusions successives de bourgs en 1830 puis en 1971. L'histoire des écoles est aussi celle de la structuration communale : des écoles privées ont existé sur chacun des trois bourgs jusqu'en 1983, bien après la dernière fusion.

Les écoles privées de garçons et celle des filles, administrée par des sœurs congréganistes ont perduré tout au long des XIX^e et XX^e siècles. En 1881, l'école privée de garçons de Saint-Etienne-de-Corcoué a été confiée à un instituteur laïc, Monsieur Nogue. Dans chacun des trois bourgs ruraux, les écoles « publiques » ne sont finalement apparues qu'au début du XX^e siècle et la dernière a fermé en 1969 à la Bénate. En 1971, date de formation de Corcoué-sur-Logne, la commune disposait de trois écoles privées qui ont fonctionné pendant plus de dix ans en écoles autonomes. Dans les années 1980, « *les plus progressistes du privé vont militer pour un regroupement en un seul site des trois écoles, en l'occurrence à Saint Jean* »¹²¹, explique le maire, qui était alors premier adjoint municipal. La fusion des trois écoles privées sur le site de celle de Saint Jean de Corcoué interviendra finalement en 1983. A la même période, un groupe de corcouéens a milité pour la réouverture d'une école publique dans la commune. La proximité avec la fusion difficile des écoles privées explique, entre autres, l'échec de la mobilisation.

A la Limouzinière, il existe, au milieu du XIX^e siècle, une école privée de filles à « la Noë » et une école privée de garçons, devenues école « Sainte Marie » pour la

¹²¹ Extrait de l'entretien du 24 mars 2011 avec Claude Naud, maire de Corcoué-sur-Logne (2008-2014).

première en 1903 et « Saint Joseph » pour la deuxième en 1908. Créée en 1872 à la « Basse-Noë », l'école publique de filles a été fermée en 1922 lorsque l'école publique de garçons, créée en 1857, est devenue mixte ; cette dernière fermera en 1939. Puis, l'école privée de filles devient en 1979 l'école mixte « Saint Joseph ».

Je n'ai que très peu d'informations concernant l'histoire des écoles à Paulx si ce n'est qu'à la fin du XIX^e - début du XX^e siècle, écoles publiques et écoles privées non-mixtes coexistaient sur la commune. La presse locale explique au sujet de la réouverture de l'école publique que celle-ci aurait été fermée dans les années 1920, faute d'effectifs suffisants.

Une situation similaire peut s'observer à Saint-Etienne-de-Mer-Morte : les archives disponibles¹²² à la mairie datent de 1951 la fermeture de l'école publique, année après laquelle n'existaient plus que deux écoles privées (filles et garçons).

Toutes ces communes ont bien connu l'existence d'une ou plusieurs écoles publiques, souvent ouvertes à la fin du XIX^e siècle et qui ont été fermées pour la plupart entre 1920 et 1960. Les réouvertures observables au cours des années 2000 résultent donc de contextes scolaires communaux plutôt semblables.

B – Le processus d'ouverture de l'école publique : projet et aboutissement

Abordons à présent les principales conditions d'émergence et les étapes de la renaissance de l'école publique avant de présenter les différents acteurs qui ont pris part à la mobilisation, à la négociation et à la concrétisation du projet.

Ecole publique « L'Odysée » ouverte en 2009 à Corcoué-sur-Logne

A Corcoué-sur-Logne, signalons que certains élus dont le maire actuel (qui était alors premier adjoint) étaient porteurs du projet de réouverture d'une école publique depuis plusieurs années. La revendication avait déjà existé dans les années 1990.

¹²² Le maire, Jean Gilet m'a signalé que les recherches effectuées sur l'histoire des écoles avait été particulièrement vaines. D'après lui, les documents pouvant se rapporter à l'existence d'une école publique sur la commune ont été dissimulés depuis sa fermeture, ce qui expliquerait le peu d'informations disponibles.

Lors de la résurgence du projet dans les années 2000, l'école privée « Saint Yves » était « *surchargée* », m'explique une mère d'élève¹²³ : en 2006, l'école privée accueillait 220 élèves dans huit classes. La plupart des enfants que les parents auraient souhaité scolariser dans l'enseignement public, étaient vraisemblablement inscrits à l'école privée « Saint Yves ». En plus, une cinquantaine d'enfants étaient inscrits dans les écoles publiques de Legé, de la Rocheservière et peut-être de la Limouzinière¹²⁴.

Dans un premier temps, en 2002, s'engage une réflexion menée entre la municipalité, la direction diocésaine et l'école privée sur « *ce que doit être l'école à Corcoué* ». C'est à ce moment là qu'un projet « *d'école communale* », intégrant l'école privée dans une structure publique, intervient ; il se solde par un échec, dû notamment au refus de l'école privée et du Diocèse. Elle signera, en 2006, un contrat d'association avec la municipalité afin de se garantir un financement équivalent à l'école publique qui verra le jour rapidement. On peut s'interroger sur la manière dont une école privée peut imposer un changement de contrat à une municipalité mais sans doute faut-il y voir ici davantage une volonté de la municipalité de « pérenniser » les bonnes relations qu'elle entretient avec l'école privée.

En 2003, une association de parents d'élèves se constitue pour militer en faveur de la réouverture de l'école publique et demande le soutien de Claude Naud, alors conseiller général du canton de Legé. L'association et Claude Naud font appel à Bernard Henaux, délégué départemental de l'Education Nationale (D.D.E.N.) pour le secteur (Corcoué-sur-Logne, Legé, Touvois), qui va suivre et soutenir la mobilisation.

Un comité de pilotage est mis en place en 2006 au sein de la municipalité : il rassemble des parents d'élèves de l'association, des représentants de parents de l'école privée, de l'O.G.E.C., des membres de la municipalité, les services techniques, un D.D.E.N, une I.E.N. (inspectrice de l'Education Nationale). Le comité travaille à l'élaboration d'un cahier des charges en vue de la construction et de l'ouverture d'une nouvelle école publique en 2008.

Le conseil municipal est renouvelé aux élections de 2008 : la seule liste candidate est élue et l'ancien premier adjoint, Claude Naud, devient maire. L'école « L'Odysée »,

¹²³ Extrait de l'entretien mené avec Marie-Claude Gallais, présidente de l'association de parents qui ont milité pour la réouverture de l'école publique de Corcoué-sur-Logne. Mme Gallais connaît la situation de l'école privée Saint Yves dans les années 2000 puisqu'elle y scolarisait alors son enfant.

¹²⁴ L'ancien maire de la Limouzinière m'avait suggéré, lors d'un entretien, que des élèves corcouéens devaient être scolarisés à l'école publique « Gaston Chaissac » de la Limouzinière avant 2009.

construite d'après les normes environnementales, ouvre en septembre 2009. L'inscription du projet dans des enjeux de développement durable a permis à la municipalité de Corcoué-Sur-Logne de bénéficier de subventions du conseil général, du conseil régional, de l'Europe et de l'A.D.E.M.E¹²⁵. L'école a ouvert avec 86 enfants scolarisés dans quatre classes (54 élèves dans deux classes maternelles et 32 élèves dans deux classes élémentaires). Après la première année d'ouverture, les effectifs ont progressé de manière très importante puisque 140 enfants sont inscrits en 2010-2011 ; deux nouvelles classes ont été ouvertes¹²⁶. Les effectifs de l'école privée, quant à eux, ont diminué pour passer de 175 en 2009 à 145 à la rentrée 2010.

Ecole publique « Gaston Chaissac », ouverte en 2004 à la Limouzinière

Un débat autour de la réouverture de l'école publique de la Limouzinière avait déjà été amorcé en 1983 mais le projet n'avait pas abouti. Des parents d'élèves, dont l'un s'était déjà mobilisé dans les années 1980, relance un mouvement en faveur de l'école publique au début des années 2000.

Le collectif fait alors le constat que « *70 enfants Limouzins sont scolarisés à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et une dizaine à Saint-Colomban* »¹²⁷ dans les écoles publiques. L'association est créée en 2001. Suite à cela, la municipalité de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu envisage la construction d'une deuxième école publique. Elle demande la participation financière des communes qui y scolariseraient leurs enfants comme la Limouzinière sinon elle refusera l'inscription de ceux-là à partir de la rentrée 2003. Le projet de construction d'une école publique à la Limouzinière se met alors en place, d'autant plus qu'on constate une potentialité forte et croissante d'élèves qui pourraient y être scolarisés.

L'école publique « Gaston Chaissac » ouvre en 2004 non loin de l'école privée « Saint Joseph ». La municipalité, qui y était plutôt hostile, a réussi à limiter les coûts : un promoteur immobilier a pris en charge la voirie¹²⁸ et les terrains ont été achetés à prix coûtant. Dès la première rentrée, 134 élèves sont inscrits dans cinq classes. Parmi celles

¹²⁵ A.D.E.M.E. : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

¹²⁶ Ces données proviennent des brochures statistiques recueillies à l'Inspection Académique.

¹²⁷ Ces chiffres m'ont été fournis par la présidente de l'association de parents d'élèves mobilisée pour une école publique à la Limouzinière.

¹²⁸ Un lotissement était en projet dans le même espace que l'école. Pour y avoir accès, le promoteur devait passer par l'endroit où devait se construire l'école. Il a donc financé la voirie aux pourtours de la nouvelle école publique.

que j'ai étudiées, l'école de la Limouzinière est de loin la plus importante par le nombre d'élèves scolarisés. Depuis cette date, les effectifs sont compris entre 160 et 180 élèves et une autre classe a été ouverte.

Ecole publique « Les prés verts », ouverte en 2006 à Paulx

Dès 2000, des parents d'élèves de quatre communes du secteur de Machecoul se sont retrouvés autour de l'idée qu'une ou des écoles publiques étaient nécessaires sur le secteur : il s'agissait des communes de Paulx, Saint-Même-le-Tenu, La Marne et Saint-Etienne-de-Mer-Morte, qui ne disposaient chacune que d'une école privée depuis au moins cinquante ans. Les enfants de ces quatre communes, que les parents souhaitaient voir scolarisés dans une école publique, étaient inscrits à l'école « Cousteau » de Machecoul qui recevait 112 élèves. A l'instar de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, la municipalité de Machecoul¹²⁹ avait voulu freiner les inscriptions des enfants extérieurs à sa commune car la demande de scolarisation des Machecoulais était aussi croissante. Celle-ci, dont l'école arrivait à saturation, a soutenu la mobilisation des parents d'élèves et le projet d'école publique à Paulx. L'entente n'a pas été trouvée entre les quatre communes concernées, y compris sur le projet « *d'école intercommunale* » qui avait été envisagé un moment donné. A la Marne, où la progression des effectifs scolarisés et scolarisables était plus importante, le projet d'école publique n'a jamais abouti, notamment en raison du refus de la municipalité.

La mobilisation a perduré seulement à Paulx où le groupe de parents constitué était plus important et où la municipalité avait accepté la construction. À partir de 2002, des réunions publiques ont été organisées par l'association auxquelles étaient présents des membres de la municipalité, l'I.E.N. de secteur, le C.D.A.L¹³⁰, les responsables de l'école privée et de l'O.G.E.C, des parents d'élèves.

La négociation avec le conseil municipal a abouti à la construction de l'école publique « Les Prés Verts » à Paulx en septembre 2006 : deux classes ont été ouvertes pour accueillir cinquante quatre élèves dès la première rentrée. Depuis, l'école a ouvert trois nouvelles classes et scolarise 112 élèves en 2010-2011. La crainte de l'école privée, qui était de perdre des effectifs, s'est estompée au fur et à mesure : 110 élèves étaient inscrits en 2002, ils sont 168 en 2010-2011.

¹²⁹ Le maire de Machecoul, Alain de la Garanderie, se présente rattaché au mouvement démocrate (Modem).

¹³⁰ Comité départemental d'action laïque.

Ecole publique « L'arc en ciel », ouverte en 2010 à Saint-Etienne-de-Mer-Morte

Dès 2002, le projet avait émergé à Saint-Etienne-de-Mer-Morte comme à Paulx mais ne s'était pas concrétisé : la commune était plus petite et la demande de scolarisation dans l'enseignement public moins conséquente. Le maire actuel, Jean Gilet, qui faisait déjà parti de la majorité dans le conseil municipal de 2002, a relancé le projet en 2008 en raison d'une demande croissante de scolarisation dans le premier degré notamment. Il n'y a donc pas eu de création de collectif de parents en amont de l'ouverture de l'école publique à Saint-Etienne-de-Mer-Morte, comme cela a été le cas dans les trois autres communes.

La municipalité, qui a lancé le projet suite aux injonctions de la préfecture, a suivi la construction d'une école de deux classes scolarisant quarante huit élèves en septembre 2010, dont 62,5 % sont inscrits en classe de maternelle. L'école privée « Sainte Marie » de Saint-Etienne-de-Mer-Morte avait connu de son côté une progression de ses effectifs entre les rentrées 2008 et 2009 (de 152 à 171 élèves), puis une baisse puisqu'en septembre 2010, 155 élèves y étaient inscrits.

CHAPITRE 5 : CHRONIQUE D'UN MOUVEMENT

Des écoles publiques ont été ré-ouvertes après plusieurs décennies de fermeture dans les quatre communes de l'enquête. Les années 2000 ont été - pour les raisons que j'ai évoquées au chapitre 2 - une période propice à ces modifications des territoires scolaires des enseignements public et privé. Jusqu'ici, l'absence d'école publique dans certaines communes ne paraissait pas être un problème lequel n'a émergé qu'à l'occasion de conditions favorables dans les années 2000.

Divers facteurs ont favorisé à cette période les mobilisations en faveur de ces réouvertures. L'enquête en milieu rural dans le Pays de Retz a interrogé ces « mouvements sociaux » pour une école publique. Qu'est-ce qui a contribué à la mobilisation ? Pourquoi le constat dressé par un groupe de personnes a conduit à l'action collective sous une forme associative ?¹³¹ Comment a-t-elle pris forme à ce moment là, dans un environnement rural, plutôt catholique et attaché à l'école privée ?

J'expliquerai d'abord ce qui constitue à mes yeux « le terreau fertile » pour une mobilisation associative qui sera analysée ensuite. Dans la troisième partie de ce chapitre, je montrerai comment les dispositions préalables et les soutiens obtenus par les membres de l'association ont contribué à l'issue positive des mobilisations collectives.

¹³¹ Je m'appuie ici sur des questions posées par Lilian Matthieu dans l'introduction au chapitre 2 « Qu'est-ce qui déclenche les mobilisations ? » de son ouvrage *Comment lutter. Sociologie et mouvements sociaux*, Editions Textuel, Paris, 2004, p. 38-39.

1. Des préalables scolaires aux origines d'un mouvement de revendication pour la réouverture de l'école publique

A – Un terrain fertile pour la mobilisation : la croissance des effectifs et la saturation des écoles existantes

Dans les quatre communes étudiées, le contexte scolaire précédant la mobilisation pour la réouverture d'une école publique est similaire. Deux phénomènes importants constituent ce que j'appelle le « terrain fertile » sur lequel d'autres éléments vont se greffer et rendre ainsi possible l'émergence d'un mouvement collectif.

En amont de la mobilisation, on observe une croissance générale des effectifs scolaires dans les écoles privées des communes concernées. Mais, cette croissance s'observe aussi et surtout dans les écoles publiques des communes alentours. En effet, la population globale de ces quatre communes progresse de manière considérable avec l'arrivée de populations jeunes, en particulier des couples avec des enfants scolarisables : s'ils les scolarisent dans l'enseignement public, ils contribuent alors à augmenter les effectifs des écoles de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, de Machecoul et de Saint-Colomban, etc. Mais ils peuvent aussi avoir des enfants en bas âge scolarisables dans les années futures dans ces mêmes écoles.

Globalement, la population scolaire croît de manière importante mais ce n'est pas suffisant pour faire émerger le problème. La population à scolariser enflé mais cette demande s'observe principalement dans l'enseignement public. Les nouveaux arrivants, qui participent à cette croissance scolaire sont, pour une grande partie, plutôt favorables à une scolarisation de leurs enfants dans une école publique. Ils quittent la ville où ils scolarisaient fréquemment leurs enfants dans l'enseignement public, voire y avaient eux-mêmes été scolarisés. Dans tout les cas, ils devaient sans doute avoir le choix de la scolarisation, dans le public ou dans le privé, ce qui n'est pas le cas quand ils arrivent dans l'une de ces quatre communes.

Au début des années 2000, cette situation a conduit à scolariser, par exemple, quelques 70 enfants de la Limouzinière à l'école publique de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (10 autres étaient scolarisés à l'école publique de Saint-Colomban). La situation est semblable à Paulx et à Saint-Etienne-de-Mer-Morte. De nombreux parents de la commune

scolarisaient leurs enfants à l'école publique « Cousteau » de Machecoul. De fait, ces communes, qui sont des bourgs ruraux importants dans le secteur, ont dû accueillir en masse des enfants d'âge scolaire venant de l'extérieur. L'école « Jean Rostand » de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu a reçu 39 élèves supplémentaires entre 2000 et 2003, ce qui a occasionné l'ouverture d'une deuxième école publique « Jacqueline Auriol » pour désenfler l'école existante. Les écoles publiques de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et de Machecoul ont, d'une certaine manière, subi ces inscriptions d'enfants extérieurs à leur commune, parce que les effectifs scolarisables des résidents de ces communes étaient aussi en forte progression. Autrement dit, il fallait qu'elles accueillent les enfants des communes des alentours alors qu'elles étaient en difficulté pour accueillir toutes les demandes internes à leur commune.

La saturation de ces écoles a conduit les municipalités à exercer une pression sur les maires de Paulx, de Saint-Etienne-de-Mer-Morte et de La Limouzinière pour la réouverture d'une école publique sur leur commune. Ils ont continué d'accueillir les enfants de ces communes tant qu'il n'y avait pas d'école publique, à condition que le projet soit mis en place. *« Le maire a changé son fusil d'épaule et il a envoyé un courrier aux municipalités des communes dont les enfants venaient à l'école publique, en leur notifiant que s'ils voulaient que leurs enfants continuent d'être scolarisés, il fallait qu'ils participent au prorata du nombre d'enfants scolarisés à la construction du nouveau groupe scolaire »*¹³², m'explique une des membres de l'association de parents d'élèves de l'école publique de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, habitante de la Limouzinière.

Pour les maires de ces communes rurales, l'accueil dans leurs écoles publiques des enfants extérieurs à la commune, est une véritable problématique financière qui les contraint à menacer leurs pairs (maires des communes voisines). Ce problème n'est pas récent. Citons en écho à cette situation l'ouvrage de Marc Suteau dans lequel il est question des élèves extérieurs à la ville de Nantes dans les années 1930 :

*« Avec des écoles qui proposent des formations plus longues (cours supérieurs, cours complémentaires), la ville craint de payer sur ses ressources l'instruction des enfants des autres communes. Cela concerne principalement des élèves provenant des communes voisines »*¹³³.

¹³² La municipalité de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu a changé en 2001. Yvonnick Gilet, de sensibilité centre-droit, est élu maire de la commune. Il est réélu en 2008 avec pour colistier Stéphane Beaugé (député UMP).

¹³³ Marc Suteau, *Une ville et ses écoles. Nantes, 1830-1940*, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 178.

A Corcoué-sur-Logne, la situation était quelque peu différente : la « bonne réputation » de l'école « Saint Yves » a sans nul doute contribué à ce que les parents penchant pour le public inscrivent tout de même leurs enfants à l'école privée. La responsable de l'association pour la réouverture d'une école publique à Corcoué-sur-Logne m'explique que : *« le plus mobilisateur, c'est qu'on s'est retrouvé dans des situations de démographie, des classes surchargées dans le privé... des locaux pas adaptés, on voyait que l'école privée n'y arrivait pas »*.

Deux raisons principales sont à l'origine de ces comportements : la socialisation des enfants sur leur commune de résidence et le côté pratique d'une école de proximité. Etant scolarisés sur leur commune, ils ont davantage l'occasion de faire des rencontres, nouer des amitiés : centre-aéré, activités sportives...

Finalement, une première forme de pression provient de ces communes accueillant depuis longtemps les enfants du secteur dans leurs écoles publiques. La saturation des écoles est une des causes d'émergence de la mobilisation en faveur de l'ouverture de nouvelles écoles publiques. La situation s'est accentuée dans chacune de ces communes dans les années 2000 par les mouvements de population et la croissance démographique du Pays de Retz.

En outre, pour qu'un tel bilan puisse être dressé et qu'il fasse naître une contestation, il fallait des personnes susceptibles de réfléchir à la situation, de la transformer en un problème. La scolarisation dans les écoles publiques extérieures ne faisait pas débat jusqu'ici mais c'est le contexte démographique de ces communes qui a permis que s'engage la réflexion.

B – Deux représentations de l'école se confrontent en milieu rural

De fait, la confrontation -voire la « collision »- entre deux visions de l'école est concomitante du constat de saturation scolaire. Quels usages et quelles représentations s'affrontent autour de la question scolaire ? Comment l'enseignement privé, dans un tel contexte, réagit à une éventuelle réouverture de l'école publique ?

Une deuxième école ou une école publique ?

Dans ces communes rurales où subsistent encore les vestiges de la confrontation entre les deux écoles, l'arrivée de nouvelles populations jeunes, citadines, avec des enfants à scolariser, ne se fait pas sans heurts. Dans le secteur étudié, jusqu'à la première réouverture d'une école publique à la Limouzinière en 2004, l'école publique était absente dans cinq communes limitrophes¹³⁴. En fin de compte, cet état de fait remarquable a perduré pendant plus de quarante ans malgré des tentatives qui n'ont pas suffisamment mobilisé pour engager des procédures (Corcoué-sur-Logne dans les années 1990, La Limouzinière en 1983).

Sur ces communes, les écoles privées représentaient la seule possibilité de scolarisation et le plus grand nombre s'accommodait de l'absence d'école publique. La scolarisation dans l'enseignement privé est un fait culturel dans les milieux ruraux de Loire-Atlantique. Pour les plus jeunes générations, dont les familles sont originaires de la commune ou du secteur, la scolarisation dans le privé résulte sans doute aussi d'une forme de reproduction du modèle familial. Elles ne sollicitent pas la scolarisation dans l'enseignement public parce qu'elles n'y ont pas été habituées : l'école privée est considérée comme « l'école communale ».

Notons l'ambiguïté de la réponse à la demande formulée par ces collectifs d'habitants des quatre communes. Dans les premières années de mobilisation et de négociation avec les instances locales, cette demande reçoit dans chaque commune enquêtée la même réponse :

« À la mairie, il y avait des gens franchement contre ; on nous a dit qu'il y avait déjà une école et qu'il n'y avait pas besoin d'en faire une autre, qu'elle était déjà très bien, qu'elle était parfaite et que ça coûtait cher d'en faire une autre », m'explique la présidente de l'association de Corcoué-sur-Logne.

J'ai recueilli des propos semblables à La Limouzinière et à Paulx. Certaines personnes réclament une école publique, laïque alors que d'autres autres s'étonnent : « Mais pourquoi voulez vous donc une deuxième école ? ». C'est l'argument qui est avancé de manière récurrente.

¹³⁴ La Marne, Paulx, Corcoué-sur-Logne, la Limouzinière et Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

A Paulx, une institutrice qui se mobilise pour la réouverture de l'école publique m'explique son désarroi lorsqu'elle vient habiter la commune, alors qu'elle arrive de Seine et Marne :

« *C'est pas du tout la même mentalité : ailleurs, en Seine-et-Marne, en région parisienne, les écoles privées c'est vraiment pour... c'est autre chose, il y a des écoles publiques partout. (...) Il y avait une école ici, enfin c'était l'école privée. Il y a une école, c'est l'Ecole ! Avec un grand E ! Pour moi l'école avec un grand E ce n'était pas l'école privée, c'était l'école publique* ».

Les représentations d'une école publique et laïque, portée par une partie des nouveaux arrivants, interfèrent avec celles des gens « du pays », ceux qui ne sont pas « des survenants », comme sont souvent appelés les nouveaux venus. L'école privée est considérée comme l'école « communale », elle est aidée et subventionnée de longue date par la municipalité. Envisager « une deuxième » école qui ne serait pas une école publique, c'est considérer finalement que l'on peut très bien mettre ses enfants dans le privé et que la distinction entre les deux écoles n'a plus vraiment de sens aujourd'hui. Certes, les divergences se sont atténuées et le *zapping scolaire* est de mise comme l'ont expliqué Gabriel Langouët et Alain Léger¹³⁵. Mais, les convictions laïques d'une partie de la population perdurent. Pour certains, la contrainte de scolariser leurs enfants dans une école privée n'est pas « acceptable », d'autant plus que l'enseignement privé s'est mobilisé en 1959, au moment du vote de la loi Debré, pour conserver son « caractère propre », sa spécificité catholique : il revendique toujours ses particularités malgré la variété du recrutement dans ses écoles et établissements, notamment là où il est bien implanté.

Finalement, le renouvellement et l'accroissement de la population dans les communes enquêtées a contribué à promouvoir l'idée selon laquelle la situation scolaire était problématique, ce qui n'allait pas de soi jusqu'alors. Un bilan a pu être dressé, porté par un groupe de personnes nouvellement arrivées. La situation démographique a été le fait déclencheur de la revendication, ce qui explique aussi que plusieurs années auparavant, elle n'avait pas abouti.

¹³⁵ Gabriel Langouët et Alain Léger, *Ecole publique ou école privée ? Trajectoires et réussite scolaire des zappeurs d'école*, Editions Fabert, Paris, 2001.

Les réactions de l'enseignement privé à la réflexion naissante pour une école publique

J'expliquais plus haut combien les écoles privées de ces communes bénéficiaient de l'aide privilégiée de leur municipalité tant que l'école publique était absente. Certes, chacune de ces quatre municipalités a été contrainte de payer une participation forfaitaire aux municipalités pour chaque enfant accueilli dans les écoles publiques des autres communes. Mais elles ont aussi et surtout financé, à hauteur de ce que la loi leur permettait, les écoles privées de leur propre commune.

La manière dont les écoles privées ont réagi à la réflexion qui s'est ouverte dans les années 2000 pour la réouverture des écoles publiques dans chacun de ces bourgs ruraux, est tout à fait intéressante. Jusque là, elles avaient plus ou moins l'assurance d'un financement municipal par le biais d'un contrat simple signé avec la municipalité, mais la perspective d'ouverture d'une école publique leur fait craindre plusieurs choses : la perte d'un monopole ancien, la baisse des effectifs scolaires, et une nouvelle répartition des financements municipaux dans le domaine éducatif.

Pour ces communes, le coût financier occasionné par la création d'un établissement public est considérable, d'autant plus qu'une nouvelle école publique sera entièrement à la charge des municipalités : personnels (ATSEM), fonctionnement, entretien, équipements... Dans les années qui ont vu naître la mobilisation pour les écoles publiques, les écoles privées ont demandé à signer un contrat d'association avec les municipalités qui ont accepté. Le contrat d'association contraint les municipalités à participer au fonctionnement matériel des classes sous contrat sous la forme d'un forfait équivalent à ce qui est attribué à l'enseignement public, alors que sous contrat simple elle participe, si elle y est favorable, à la hauteur qu'elle choisit¹³⁶.

En somme les écoles privées, avec l'appui des municipalités, ont anticipé l'ouverture des écoles publiques en s'assurant un financement équivalent à celui de l'école à venir en ce qui concerne les frais de fonctionnement. A Corcoué-sur-Logne, le maire m'explique : *« en fin de négociation, on est favorable pour que l'école de Corcoué passe un contrat d'association avec la commune. Et le pendant de ça, c'est qu'elle a toutes les*

¹³⁶ L'article 5 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé (publiée au Journal Officiel le 2 janvier 1960) stipule que sous contrat d'association « (...) *Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celle des classes correspondantes dans l'enseignement public* ».

garanties, qui n'a rien à lui faire craindre de la création de l'école publique puisqu'on n'a pas réussi à faire une école unique »¹³⁷.

Il s'est passé des événements semblables à La Limouzinière où le contrat d'association a été demandé et signé en 2006 :

« C'est ça qui a fait que ça s'est aussi bien passé, on avait de très bonnes relations avec les présidents d'OGEC¹³⁸ et on les a accompagnés, on leur a dit qu'on allait appliquer la loi jusqu'au bout, on va même aller au-delà parce qu'on va aussi compter les enfants qui sont en maternelle alors qu'on n'est pas obligé de le faire. Donc, on a payé intégralement les frais de fonctionnement au prorata de ce qui se passait dans le public ; on a signé, ça me paraissait logique », m'explique le maire de la commune au sujet de l'école privée.

A Saint-Etienne-de-Mer-Morte, le contrat d'association de l'école privée avec la municipalité n'a été signé que le 28 février 2008, un an et demi avant l'ouverture de l'école publique.

La passation des contrats d'associations entre les municipalités et les écoles privées, qui pendant longtemps l'ont refusé redoutant un contrôle trop important, montre bien que les termes du conflit public-privé ne sont plus du tout les mêmes. La situation paraît même assez consensuelle.

2. Un mouvement collectif pour porter la revendication : la forme associative

L'enquête de terrain dans le Pays de Retz avait pour objectif d'étudier les associations créées en faveur de la réouverture de l'école publique. Quelle forme ont-elles pris ? Quelle est leur composition ? Quelles revendications ont été portées et par quels moyens d'action ? Cette partie, comme la suivante, ne traitera pas du cas de Saint-Etienne-de-Mer-Morte où il n'y a pas eu de regroupement associatif en vue d'une contestation¹³⁹.

¹³⁷ A Corcoué-sur-Logne, il y avait un projet d'école unique à l'instar de la réflexion menée, entre autres, par Claude Naud, alors conseiller général, membre de la municipalité. Ce projet en discussion avec l'école privée et la direction diocésaine n'a pas abouti et la signature du contrat d'association se veut à la fois une garantie pour l'école privée mais aussi l'aval de celle-ci pour amorcer le projet d'école publique.

¹³⁸ Organisme de gestion de l'enseignement catholique.

¹³⁹ La situation de cette commune sera étudiée au cours du chapitre 6.

A – Pour une sociographie associative : un collectif de personnes se mobilise pour l'école publique en milieu rural

Cinq entretiens auprès de personnes mobilisées dans ces associations constituent le matériau principal recueilli pour cette partie de l'étude. Ils permettront d'explicitier les conditions d'existence et le fonctionnement de ces associations.

A Corcoué-sur-Logne, j'ai rencontré la présidente de l'association « *Pour la réouverture d'une école publique* »¹⁴⁰, ainsi qu'un délégué départemental de l'Education Nationale¹⁴¹ qui a soutenu l'association dans ses revendications. D'autre part, j'ai effectué un entretien avec la vice-présidente de l'association « *Une école publique pour la Limouzinière* »¹⁴². Enfin, à Paulx, j'ai rencontré deux membres de l'association « *Pays de Retz'public* »¹⁴³.

La formation d'un collectif et l'interconnaissance entre personnes mobilisées conditionnent l'émergence des associations

Les trois associations étudiées se sont instituées suivant des processus semblables. En fait, elles peuvent se créer lorsqu'à un moment donné, un nombre suffisant de personnes sensibles à la même problématique se rencontrent. Les entretiens montrent comment une « cohésion » devient possible autour de la question scolaire.

A Paulx, les deux entretiens menés reflètent ce phénomène. Un des membres de l'association, habitant de la commune depuis toujours, avait déjà lui-même été sollicité pour mener une contestation mais n'y avait pas répondu positivement, craignant le manque de mobilisation. Par la suite, il avait évoqué la nécessité de repenser l'organisation de la scolarisation mais n'avait pas obtenu de soutien. En 2000, il m'explique que le contexte a évolué et permet à la mobilisation de prendre : « *je crois qu'on était plusieurs parents à dire que ce serait bien d'avoir une école publique : on était des parents de plusieurs communes parce que dans chacune de nos communes, on se sentait un peu isolé et on s'est dit, faudrait peut-être qu'on se mette ensemble* ».

¹⁴⁰ L'association régie par la loi de 1901 « *Pour la réouverture d'une école publique à Corcoué-sur-Logne* » a été créée en septembre 2005.

¹⁴¹ Délégué Départemental de l'Education Nationale : D.D.E.N.

¹⁴² L'association régie par la loi de 1901 « *Une école publique pour la Limouzinière* » a été créée en juin 2001 avec 8 membres actifs à l'origine.

¹⁴³ L'association régie par la loi de 1901 « *Pays de Retz'public* » a été créée en avril 2003. Sur les trois membres du bureau, il y a deux enseignantes. L'association compte un peu plus d'une dizaine de personnes.

Un deuxième entretien avec la secrétaire de l'association illustre aussi ce changement de contexte. Enseignante du premier degré, elle n'est pas originaire de la commune, mais vient y habiter avec ses convictions laïques et son habitude de l'école publique. En fait, le collectif de Paulx naît de la rencontre de parents sensibles à l'absence d'école publique et ayant une propension au militantisme.

De plus, l'interconnaissance entre les personnes mobilisées dans les différentes communes participe à faire naître les autres mouvements. En somme, il s'agit d'une forme « d'effet boule de neige » entre les mobilisations collectives. A Corcoué-sur-Logne, la présidente m'explique comment elle a monté le projet d'association : *« Moi, je me suis lancée dans le projet après l'ouverture de l'école publique de la Limouzinière en 2004, je connaissais un médecin qui a géré l'ouverture de l'école publique et moi j'avais une sensibilité sur le sujet... elle travaillait à Corcoué et elle habitait à la Limouzinière ; elle trouvait dommage qu'il n'y ait pas d'école publique alors elle en a parlé à plusieurs personnes et j'ai accroché au projet ».*

De fait, ce récit d'une mobilisation aboutie a été un élément clé pour qu'elle engage un projet sur sa propre commune d'autant plus qu'elle savait que la municipalité y avait aussi réfléchi. Ce contexte laissait envisager une négociation plus aisée.

La proximité géographique et temporelle des mobilisations n'est pas anodine. Etre en mesure de constater qu'une mobilisation collective de parents et de militants est couronnée par l'ouverture d'une école incite des groupements contestataires à s'instituer. L'interconnaissance entre les personnes et les groupes mobilisés permet également la diffusion des revendications et des modes d'action. On observe les mêmes luttes selon des temporalités semblables avec des arguments proches de la part de chacune des parties adverses.

Des militants pour l'école publique en association

L'étude de la composition des associations, du profil de leurs membres, permet de mieux comprendre les enjeux sous-jacents aux revendications qui sont affichées. La plupart des mobilisés sont des personnes nouvellement installées dans ces communes sans école publique du Pays de Retz et certains, en somme, découvrent l'école privée. Pour certains membres qui ne sont pas originaires du département, la prégnance des écoles

catholiques dans ces zones rurales peut apparaître comme une surprise, une curiosité, voire une « aberration », m'a-t-on dit.

L'attachement à la laïcité revient de manière récurrente lors des entretiens avec les membres de ces associations, ce qui explique leur engagement militant. Les propos tenus par les membres de l'association « Pays de Retz' public » illustrent cette idée :

« L'école avec un grand E, c'est l'école publique, pas l'école privée ! ». « On voulait promouvoir la laïcité dans notre terroir, ce qui n'était pas quelque chose de totalement acquis » explique un autre membre de l'association.

Ces trois associations sont en fait relativement petites du point de vue du nombre de « membres actifs », d'après la définition qu'en donne Mancur Olson¹⁴⁴ dans sa typologie des soutiens au sein d'un mouvement collectif : elles ne comptent pas beaucoup plus d'une dizaine de membres réellement actifs dans le projet.

Dans ce contexte particulier, la distinction entre « bénéficiaires potentiels » et « militants moraux » parmi les « membres actifs » paraît tout à fait intéressante. Tous les membres ne sont pas parents d'élèves avec des enfants à scolariser ou bientôt scolarisables. Autrement dit, tous ne profiteront pas directement des résultats de la mobilisation qu'ils mènent. En plus, certains d'entre eux n'auront plus d'enfants scolarisables en primaire lorsque le projet d'école publique aura abouti :

« La famille [X], c'était des gens de la Limouzinière. Ils avaient des enfants qui n'étaient plus scolarisés ni dans le primaire, ni dans le secondaire mais ils avaient déjà monté une association en 1994 pour l'ouverture d'un collège public à Saint-Philbert ».

C'est un exemple qui n'est pas isolé : à Corcoué-sur-Logne, des membres actifs de l'association n'ont pas d'enfants. Une des membres est ATSEM¹⁴⁵ à Nantes et n'a pas d'enfants ; d'autres, frustrés de ne pas avoir eu le choix pour leurs enfants, « *se disaient, si on ne le fait pas pour nos enfants, on le fait pour les autres, alors on se mobilise* ».

Finalement, on a presque davantage affaire à des luttes partisans qu'à du militantisme intéressé. Tous les parents mobilisés qui ont encore des enfants scolarisés en primaire lors de l'ouverture de l'école, ne les inscrivent pas nécessairement dans l'école qu'ils ont contribué à créer, considérant plus bénéfique qu'ils finissent leur scolarité, leur

¹⁴⁴ « Les membres actifs apportent aux S.M.O. (Social Movements Organisations) temps, argent, soutiens concrets », in Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, collection Repères, Editions la Découverte, Paris, 1996, p. 52.

¹⁴⁵ ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

« cycle » dans l'école où ils l'ont commencé. L'étiquette de « militants moraux », qui « *soutiennent l'organisation sans en tirer de bénéfices matériels* »¹⁴⁶ semble alors bien leur convenir.

La description des profils des membres associatifs révèle des éléments intéressants. Des informations obtenues auprès de ceux-là, il ressort que la plupart sont nouveaux venus sur ces communes¹⁴⁷ et travaillent plutôt en ville, à Nantes, dans l'agglomération ou dans les gros bourgs du Pays de Retz (Legé, Machecoul, Sainte-Pazanne).

A la Limouzinière, tous les membres de l'association ont leurs enfants dans les écoles publiques de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu ou de Saint-Colomban. Parmi les membres actifs des associations de Corcoué et de Paulx, la scolarisation est plus hétérogène. Des deux personnes rencontrées à Paulx, l'une scolarise ses deux enfants à l'école privée¹⁴⁸ et l'autre n'a pas d'enfants à scolariser.

Ce sont majoritairement des personnes qui appartiennent aux milieux du travail social et de l'éducation, mais l'une d'entre elles est indépendante (médecin généraliste). Ces militants sont donc plutôt issus des classes moyennes, voire pour quelques uns, des classes supérieures : médecin, éducateur spécialisé, conseillère en insertion sociale et professionnelle, de nombreux enseignants autant du premier que du second degré. La présence de travailleurs du domaine éducatif n'est pas une surprise. Dans l'ensemble, ce qui rassemble les personnes que j'ai enquêtées, c'est la socialisation scolaire longue et les dispositions culturelles : la plupart ont suivi des études au-delà du baccalauréat et, pour certains, projettent dans leurs discours sur l'école beaucoup d'espoir de réussite sociale. Les dispositions culturelles de ces membres me conduisent d'ailleurs à les classer volontiers dans la mouvance « gauche laïque », partisane de l'école publique : des défenseurs de l'école et de ses missions éducatives, instructrices, socialisatrices.

Paradoxalement, trois des quatre parents que j'ai interrogés ont été scolarisés dans l'enseignement privé catholique. Mais, d'après leur discours, leur mobilisation prend précisément le contre-pied de l'hégémonie catholique qu'ils ont connue. La volonté d'avoir le choix de la scolarisation pour leurs enfants résulterait d'un cheminement sur les fondements de l'école publique et laïque. La présidente de l'association de Corcoué

¹⁴⁶ Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, op. cit., p. 52.

¹⁴⁷ « La plupart ne sont pas des gens d'ici. Dans le bureau, non, ce n'était pas des gens d'ici », (propos de la présidente de l'association de la Limouzinière).

¹⁴⁸ Au cours de l'avancée du projet, elle va retirer ses enfants de l'école privée de Paulx pour les inscrire à l'école publique de Machecoul. Son engagement au sein de l'association entraîne des conflits, du moins des attitudes qui ne l'encouragent pas à maintenir ses enfants dans l'école privée.

explique : « *quand j'ai inscrit ma fille j'ai eu l'impression de revoir les mêmes locaux que ceux que j'avais connus quand j'étais enfant, je trouvais vraiment incroyable qu'il y ait eu si peu d'évolution et je n'adhérais pas du tout au côté religieux* ». Une des personnes interrogées à la Limouzinière a connu un parcours inverse : « *Moi j'ai été scolarisée dans le public, j'ai une culture 100 % laïque et mon mari aussi, alors que ses parents sont de religion catholique pratiquants mais il a toujours été à l'école publique laïque. De ce côté là, on ne s'est jamais posé la question. En arrivant ici, on s'est dit : on ne va pas les mettre à l'école privée, pour nous c'était impensable* ». C'est bien ses convictions laïques qui la poussent ici à s'investir dans l'association pour la réouverture de l'école publique, dont elle sera d'ailleurs la vice-présidente.

En général, ces associations sont composées de peu de membres réellement actifs. Au fur et à mesure du projet, de l'avancée du mouvement et des revendications, les collectifs reçoivent des soutiens « moraux » de sympathisants sensibles à la question mais peu disposés pour autant à s'engager individuellement dans un mouvement revendicatif. Les membres actifs regrettent ce manque d'engouement pour l'école publique et l'absence d'engagement militant qu'ils attribuent au contexte rural et au caractère conflictuel et polémique de cette problématique.

La plupart des personnes mobilisées sont coutumières de l'engagement, qu'il soit associatif, syndical ou politique. Les « leaders » de ces mouvements, qui en sont aussi les instigateurs, sont d'emblée dotés de dispositions militantes et connaissent déjà l'engagement associatif par le biais d'associations de parents d'élèves, d'associations sportives, etc. Dans son enquête *Freedom Summer*, le sociologue Douglas McAdam montre comment « *l'immersion dans des réseaux associatifs est fortement prédictive* »¹⁴⁹.

Certains sont mêmes engagés syndicalement : c'est le cas à Corcoué-sur-Logne où une des membres est adhérente syndicale dans son travail. Elle explique comment cette adhésion a favorisé son engagement pour la cause de l'école publique :

« *Moi je suis syndiquée, c'est moi qui ai lancé le mouvement, je pense que si je n'avais pas été syndiquée, si je n'avais pas eu le parcours que j'ai eu, je n'aurais pas fait ça. J'avais l'habitude des réunions, des débats, de prendre la parole... Et aussi, je suis en association donc ça va un peu de soi. Moi, je le dis clairement que je si je n'avais pas eu mon parcours syndical, je n'aurais pas fait ce projet, parce que c'est l'expérience de voir les autres, les projets, de pas avoir peur d'aller voir quelqu'un et de revendiquer, de se*

¹⁴⁹ Douglas McAdam, *Freedom Summer*, Oxford University Press, Oxford, 1988, in Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, op. cit., p. 72.

*dire que mon idée elle est peut être pas plus mal que celle d'en face, alors on va débattre »*¹⁵⁰.

Cet extrait d'entretien est intéressant du point de vue de l'engagement syndical et de la relation qui peut être faite avec d'autres types de mobilisation, le réemploi des apprentissages militants dans d'autres contextes que les relations professionnelles. Elle a connu des débats, des prises de parole et se sent capable de réinvestir ces apprentissages dans la cause nouvelle qu'elle défend. François Héran parle de « *position clé des multi-adhérents majoritairement issus des professions du secteur social, éducatif et culturel dans les associations défendant des causes générales* »¹⁵¹. Son analyse correspond bien aux profils des militants associatifs décrits en amont.

Certes, un contexte favorable est nécessaire pour l'émergence de la contestation et, bien que d'autres acteurs aient des rôles importants dans la négociation, c'est bien la pression qui est mise ensuite par ces associations, dotées d'un pouvoir revendicatif et de moyens d'action importants, qui est essentielle à l'issue positive du projet engagé.

Le cas de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, qui n'a pas vu d'association se créer pour la réouverture de l'école publique, est donc l'exception qui confirme la règle : c'est bien la présence d'une association militante qui apparaît essentielle à la mise en œuvre du projet de réouverture de l'école publique. Les collectivités, bien qu'elles n'y soient pas nécessairement opposées, sont peu enclines à mettre en œuvre le projet et à dégager des financements. Finalement, ces collectifs militants participent à soulever un problème existant, à rallier à leur cause et à contraindre les élus et les collectivités à se plier à la loi.

¹⁵⁰ A la Limouzinière, la présidente m'explique des choses similaires : « Je suis très impliquée dans la vie associative, alors je faisais aussi partie de la commission relationnelle avec la municipalité pour tout ce qui était gestion de la cantine, périscolaire (...). Associativement, on était tous dans des associations communales ou sportives, de toute façon on retrouve toujours les mêmes gens un peu partout puisque les gens s'engagent un peu partout ».

¹⁵¹ François Héran, « Au cœur du réseau associatif : les multi-adhérents », *Economie et statistiques*, n° 208, 1988, in Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, collection Socio-histoires, Editions Belin, Paris, 2003, p. 125.

B – « Une deuxième école ou une école publique ? » : les revendications et les moyens d'action associatifs

Les trois associations auxquelles je me suis intéressée ont porté les mêmes types de revendications avec des moyens d'action semblables. Toutes militent pour une école publique laïque et pour le choix de la scolarisation. Les objectifs de l'association de Paulx, très proches de ceux des deux autres associations, sont définis comme tels par ses membres :

« Nous partons dans un esprit de création d'une école publique de proximité, au regard des attentes pressantes de parents plus nombreux (...) afin que les familles puissent avoir le choix de leur école, ce qui n'est pas le cas actuellement »¹⁵².

En fait, les arguments d'ordre idéologique sont récurrents bien que des motifs pratiques de scolarisation soient aussi avancés : il s'agit de permettre aux parents qui souhaitent l'enseignement public de scolariser leurs enfants dans leur commune de résidence pour faciliter l'interconnaissance avec les autres enfants, réduire les temps de transport ... La requête première de ces militants est pourtant partisane et leur revendication pour une école publique dans leur commune est sans appel. Ce sont des militants laïcs, pro-public, déterminés à faire aboutir leur projet. Bien des éléments légitiment petit à petit leur demande : la cause qu'ils défendent est médiatisée, connue, semblable à d'autres... La contrainte de l'enseignement du catéchisme est un argument supplémentaire. Bien qu'il soit optionnel, une mère d'élève m'explique qu'elle ne peut pas réellement enlever sa fille de l'école pour l'heure de catéchisme placée un samedi matin entre deux heures de cours obligatoires.

En fin de compte, leur revendication est surtout légitimée par la loi qu'ils n'hésitent pas à rappeler aux élus, souvent en vain : *« On a ressorti les textes, c'est obligatoire »¹⁵³ ; « C'est la loi, ça devenait obligatoire, il fallait que la loi s'applique puisqu'il y avait une demande de scolarisation. Donc c'était l'application pure et simple de la loi, on n'avait plus le choix, il fallait passer par là »¹⁵⁴.*

L'article L212-2 du Code de l'éducation stipule que *« toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique »*, en dépit de quoi *« la commune de*

¹⁵² Extrait du compte rendu de réunion de l'association « Pays de Retz'public » pour l'ouverture d'une école publique à Paulx, jeudi 4 avril 2002, obtenu auprès d'un des membres enquêté le 1^{er} février 2011.

¹⁵³ Extrait de l'entretien du 8 février 2011 avec une des membres de l'association de Paulx, « Pays de Retz'public ».

¹⁵⁴ Extrait de l'entretien du 9 mars 2011 avec une des membres de l'association de Corcoué-sur-Logne.

résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants : (...); en l'absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence » (R212-21)¹⁵⁵.

L'argument juridique n'est pas décisif dans l'aboutissement du projet, mais il est un moyen de pression supplémentaire. Si les instances décisionnaires avaient réussi à se soustraire jusqu'alors à l'application de la loi, celle-ci doit désormais s'appliquer.

La revendication pour une école publique dans une commune où jusque ici, l'école privée était hégémonique, vient évidemment remettre en cause l'équilibre existant. Cependant, dans les discours tenus par les militants, il est toujours question du maintien de l'équilibre communal et de pérenniser l'entente avec l'école privée.

La présidente de l'association de Corcoué-Sur-Logne explique : *« A chaque fois, dans le travail qu'on a fait, on a essayé de calmer le jeu. Moi je disais et c'était un argument fort : ma fille était dans le privé et que, si je n'étais pas satisfaite de cette école, je ne la laisserais pas ; je la laisserais tant que l'autre ne sera pas ouverte ».*

La situation est semblable à Paulx et à la Limouzinière : *« On n'était absolument pas contre l'école privée, ce n'était pas notre leitmotiv »¹⁵⁶ ; « Notre but, ce n'était pas de casser l'école privée. On voulait vraiment être en bons termes avec eux »¹⁵⁷.*

Cela dit, ils devaient tout de même avoir conscience que la nouvelle situation créée par l'ouverture d'une école publique pourrait, à terme, affaiblir l'une ou l'autre des écoles.

Pour ces parents d'élèves, choisir la scolarisation dans le public relève aussi d'aspects financiers : il s'agit de ne pas payer la scolarisation de leurs enfants. Ils militent aussi pour la gratuité de l'école primaire. À ce sujet, une des enquêtées se soucie de la cotisation à payer à l'école privée pour des parents aux moyens financiers plus restreints. Ce problème est accentué du fait des nouveaux arrivants, issus pour beaucoup des classes populaires, avec des revenus plus faibles.

Justement, l'argument fiscal est aussi un des enjeux de la négociation. L'augmentation des impôts, inhérente à la construction d'une école publique, n'est pas un problème pour ces personnes mobilisées. A Paulx, une militante me dit que : *« Nous, on ne demandait que ça. Je ne sais plus trop, à l'époque on devait payer 200 euros d'impôts par*

¹⁵⁵ Extraits des articles du Code de l'Éducation, Première Partie : Dispositions générales et communes, Livre II : L'administration de l'éducation, Titre 1^{er} : la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, chapitre II : Les compétences des communes. Article L212-2 et R212-21.

¹⁵⁶ Extrait de l'entretien du 1^{er} février avec un des membres de l'association de Paulx.

¹⁵⁷ Extrait de l'entretien du 8 février avec une des membres de l'association de la Limouzinière.

an. On a dit qu'on voulait bien payer plus, c'est les services qu'on paye mais si on leur dit qu'on augmente les impôts, forcément, les gens qui ne sont pas concernés... ».

De fait, ils ne font pas de cas de l'augmentation des impôts et trouvent même cela légitime en retour d'un investissement important de la commune. Ils demandent l'accès à des services communaux, services scolaires qui sont, de surcroît, obligatoires. Cela dit, ces militants ne sont pas les moins bien dotés en capital économique et appartiennent plutôt aux catégories socioprofessionnelles intermédiaires ou supérieures alors que ce n'est pas le cas de la majorité des habitants de ces communes.

Au-delà de l'école publique, les militants associatifs réclament aussi, et c'est le cas dans les trois communes, la mise en place d'un accueil périscolaire. Cette question, comme celle de la cantine, suscite encore de vifs débats avec les municipalités qui y voient surtout des coûts supplémentaires. Elles occasionnent en plus des conflits majeurs avec les écoles privées lorsqu'il est question d'y mélanger les enfants des deux écoles.

La mobilisation de multiples moyens d'action

La diffusion et la mise en abîme des revendications portées par le collectif passent par différents moyens d'action. Pour Klandermans et Oemega (1987), la première séquence d'un mouvement social, c'est « *l'activité de propagande : elle vise par un travail militant - affiches, réunions, tracts - la diffusion d'un point de vue sur le monde, le problème visé, la constitution d'un public favorable à la cause défendue* »¹⁵⁸.

Dès les premiers mois de mobilisation et avant même que les associations soient créées, l'objectif est de recueillir le plus grand nombre de soutiens. Alors, les militants travaillent à diffuser leur réflexion. Sont alors organisées des réunions publiques d'information où sont conviés les acteurs locaux concernés (municipalité, école privée, collectivités locales, inspection académique, syndicat, préfecture...) afin de débattre de la situation scolaire de la commune. Il y est question de l'absence d'école publique et de l'éventuel projet de réouverture. Les militants présentent les conditions de possibilité d'un tel projet et sa nécessité au regard de la pression démographique.

¹⁵⁸ Klandermans B., Oemega D., "Potentials, Networks, Motivations and Barrier Steps Toward Participation in Social Movements", *American sociological Review*, vol. 52, 1987, in Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, collection Repères, Editions La découverte, Paris, 1996, p. 100.

Puis, les associations engagent des démarches auprès des services municipaux et des élus pour présenter leurs attentes. Ces réunions « en petit comité » se déroulent entre le « porte-parole » associatif et le maire de la commune, accompagné parfois de l'élue en charge des affaires scolaires. La « négociation » est l'objectif principal de ces rencontres qui prennent l'allure de « *forcing* », m'explique un parent d'élève de la Limouzinière. Il fallait mettre la pression au conseil municipal par le biais des arguments les plus incontestables : l'ultimatum des autres communes, la saturation de l'école privée, l'expansion démographique, le choix de la scolarisation, la demande de nombreux parents, la formation récente d'une association militante, l'exigence préfectorale...

Une fois l'association créée, un travail de propagande, au sens de Klandermans et d'Oemega (1987), a été engagé. Il s'est étalé sur plusieurs mois, voire plusieurs années au gré des mouvements politiques, du bon vouloir municipal, des finances, etc.

Des actions de diffusion ont été mises en œuvre. A Paulx, des lettres d'information à destination des parents ont été mises dans les « cartables des enfants » scolarisés à l'école publique Cousteau de Machecoul. Cette action a été soutenue par la municipalité de Machecoul, en particulier par l'adjointe aux affaires scolaires. On peut sans doute émettre l'hypothèse que ce soutien résulte de motifs budgétaires mais aussi de raisons politiques.

En outre, une des actions militantes propres à ce mouvement social a été la mise en place de registres d'inscription à l'école publique projetée. Le recueil des promesses d'inscription s'est effectué dans un premier temps par du « porte à porte » auprès des habitants des communes concernées. Mais ces signatures « à la volée » avaient peu de légitimité auprès des élus locaux, ou encore de l'inspection académique. Finalement, ces sondages, réalisés sans les codes requis, ont servi de « jauge » pour poursuivre ou non le mouvement. De nombreuses signatures ont été recueillies lors de ces « porte à porte » mais ces promesses d'inscription ont dû être légitimées par une inscription officielle sur un registre en mairie : les engagements ont alors été moins massifs. A Paulx, une institutrice mobilisée m'explique que s'engager à fréquenter l'école publique méritait du « cran » :

« On a fait du porte à porte, on a récupéré des listes de gens et d'enfants scolarisés. Donc, effectivement, il y a certaines personnes qui ont osé répondre mais aussi des personnes qui étaient très partantes mais qui au bout d'un moment se sont un petit peu rétractées... ».

Pour renforcer la légitimité de leur action et de leur existence, les associations ont requis divers soutiens, plus ou moins institutionnels. L'engagement laïc de ces militants est

illustré, à Paulx, par le soutien du Comité départemental d'action laïque (C.D.A.L.)¹⁵⁹ que l'association a sollicité. Il l'a épaulée notamment dans ses démarches auprès du Préfet et de l'Inspection Académique. De fait, le Préfet a répondu aux attentes de l'association en exerçant une pression supplémentaire sur le conseil municipal. Il a rappelé la loi obligeant les communes à se doter d'une école primaire publique lorsqu'une demande scolaire était avérée. Les associations ont pu bénéficier aussi des conseils et des prévisions apportés par les inspecteurs de l'Education Nationale (I.E.N.). Cela dit, elles ont elles-mêmes chiffré la demande scolaire, jugée sans doute excessive par les municipalités, en mettant en œuvre un travail statistique fait de calculs prévisionnels d'enfants scolarisables dans une future école publique. Par là, elles ont anticipé les prévisions académiques ou municipales, toujours considérées à la baisse.

L'appui de la presse locale a également permis de diffuser le mouvement et de faire connaître le combat mené par les collectifs mobilisés. D'après Erik Neveu, les médias sont « *partie prenante des interactions d'un mouvement social* » et ne sont pas simplement un « *simple support sur lequel se projettent les discours des groupes mobilisés* »¹⁶⁰. En effet, le message médiatique qui est diffusé paraît totalement aux mains des deux parties opposées, si l'on considère comme telles l'association et le conseil municipal. Chacune des deux recourt à ses réseaux d'interconnaissance pour faire valoir sa version du projet. Certains militants connaissent des journalistes locaux -chargés du secteur du Pays de Retz- qui ont les moyens de propager le message revendicatif. Quant à la municipalité, elle dispose d'une autre voie de diffusion : le magazine municipal¹⁶¹.

3. Les conditions favorables à une issue positive des mobilisations

A – Des dispositions porteuses de réussite

Les déterminants sociaux, mis au jour à partir des profils des militants associatifs, apportent des renseignements sur la composition de l'association mais ils ne sont pas les seuls facteurs déterminants de la réussite du mouvement.

¹⁵⁹ C.D.A.L : Comité Départemental d'Action Laïque.

¹⁶⁰ Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, collection Repères, Editions La découverte, Paris, 1996, p. 10

¹⁶¹ Une lecture approfondie de la presse locale et des courriers échangés entre les instances concernées soulèverait sans doute des éléments intéressants mais cette piste n'a pas été creusée dans la présente enquête.

Dans son ouvrage *Social Conflict et Social Movements*, Antony Oberschall distingue des idéaux-types qui déterminent la forme d'un mouvement social. Les associations pour la réouverture d'une école publique s'apparentent à une « *collectivité de type associatif intégrée* », autrement dit à un « *groupe doté d'un réseau de collectifs secondaires d'ordre professionnel, religieux, politique ou encore économique, bref tout type d'association répondant à des enjeux spécifiques, disposant de leaders et de réseaux organisés de relations sociales. (...) Une collectivité aux liens denses et nombreux avec les groupes élitaires de sa société sera dite intégrée (...)* »¹⁶².

De fait, les militants associatifs sont intégrés dans d'autres réseaux que le seul réseau social lié au mouvement en cours ; la plupart sont impliqués dans la vie politique locale ou entretiennent, avec elle ou avec des élus, des liens étroits qui leur confèrent des possibilités d'action étendues. Pour quelques-uns, les engagements politiques sur la scène locale peuvent même leur permettre plus aisément « *de communiquer leurs griefs et de négocier pacifiquement* »¹⁶³ avec les élus locaux.

La présidente de l'association de la Limouzinière est élue au conseil municipal membre de la commission enfance et de l'association de parents d'élèves de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Cette implication lui a valu de connaître par avance les dispositions prises par la mairie à l'égard des enfants Limouzins scolarisés à l'école publique. En plus, elle s'est investie dans la commission enfance pour suivre de près l'avancée du projet et la négociation avec la mairie. Ses engagements multiples dans la vie politique locale ont contribué à légitimer ses revendications : elle a investi la sphère politique telle une « *arène sociale institutionnalisée* » décrite par Stephen Hilgartner et Charles Bosk¹⁶⁴.

A Corcoué-sur-Logne, le champ politique a lui-même investi l'association militante. Claude Naud, conseiller général - qui avait déjà engagé des procédures pour l'ouverture d'une école publique - a soutenu l'association dans ses revendications et ses actions. Membre du conseil municipal, il a été élu maire de la commune en 2008. L'appui d'un élu local favorable au projet a sans aucun doute contribué à faciliter les négociations, d'autant plus que son statut de maire lui conférait ensuite le pouvoir de décision. Le soutien d'un élu en position d'influence au sein du conseil municipal illustre bien le caractère « *intégré* » du groupe et la possibilité de relayer la contestation auprès des

¹⁶² Antony Oberschall, *Social Conflicts et Social Movements, Englewood Cliffs*, Prentice-Hall, 1973, in Lilian Mathieu, *Comment lutter, Sociologie et mouvements sociaux*, collection La Discorde, Editions textuel, Paris, 2004, p. 112-113.

¹⁶³ Antony Oberschall, *Social Conflicts et Social Movements, Englewood Cliffs*, Prentice-Hall, 1973, op. cit., p. 113.

¹⁶⁴ Stephen Hilgartner, Charles Bosk, "The Rise and Fall of Social Problems", *American Journal of Sociology*, vol. 94, 1988, in Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, collection Repères, Editions La découverte, Paris, 1996, p. 16.

sphères décisionnaires. Une des membres de l'association est même devenue conseillère municipale par la suite à Corcoué-sur-Logne.

Enfin, la connaissance du domaine de revendication est un atout non-négligeable pour ces militants. Une des enquêtés de Paulx est institutrice : elle rappelle combien nombre de militants actifs sont investis dans le domaine éducatif par leur emploi (professeur des écoles, enseignants) et/ou leurs divers engagements (association de parents, syndicats...). La maîtrise des spécificités et du fonctionnement du domaine éducatif constitue un autre attribut favorable à la réussite du mouvement.

L'action collective menée par ces associations a bénéficié de soutiens et d'avantages certains. Les dispositions préalables des militants - ou celles qu'ils ont acquises au cours du mouvement - ont contribué à donner une issue favorable à la mobilisation. De surcroît, l'investissement dans la sphère politique locale a sans aucun doute participé à une meilleure prise en compte de la contestation, même si ce rapprochement entre investissement et réussite peut être discuté.

Lilian Mathieu explique que « *la plupart des études sur le militantisme indiquent que les militants se recrutent majoritairement parmi les individus qui disposent d'un haut niveau de politisation, lequel est généralement corrélé à un haut niveau de diplôme. De même, les études consacrées aux mobilisations de populations dominées ou « exclues » - (...)- montrent que leur engagement dans une action contestataire est dépendant du soutien actif de militants aguerris qui, dans bien des cas, n'appartiennent pas à leur groupe* »¹⁶⁵. En conclusion, on retrouve dans le profil des militants une forme de politisation.

B – Les « chantres » de l'école publique : les Délégués Départementaux de l'Education Nationale

L'acquisition des savoirs et savoir-faire militants que ne détenaient pas auparavant les mobilisés a été rendue possible par le biais du soutien aguerris de militants chevronnés connaissant très bien le domaine de l'éducation. Les trois associations et la municipalité de Saint-Etienne-de-Mer-Morte ont fait appel à des délégués départementaux de l'Education Nationale, que beaucoup ne connaissaient pas et qu'ils ont découverts par le bouche à

¹⁶⁵ Lilian Mathieu, *Comment lutter, Sociologie et mouvements sociaux*, collection La Discorde, Editions textuel, Paris, 2004, p. 21.

oreille et l'interconnaissance entre personnes mobilisées. Le rôle de ces acteurs dans la mobilisation collective et dans son aboutissement est déterminant. Il est nécessaire de présenter cette catégorie d'individus attachés à la défense du service public de l'Education Nationale.

Les « chantres » de l'école publique

Les délégués départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.) sont des personnes volontaires, bénévoles, au service de l'école publique et laïque. Il s'agit souvent de retraités de l'Education Nationale qui s'engagent pour la défense et la valorisation du service public d'éducation. Ils sont nommés par leur délégation départementale qui transmet ces nominations aux services académiques pour entériner l'engagement. Les unions départementales sont des associations régies par la loi de 1901. Les missions des D.D.E.N. sont à la fois idéologiques et fonctionnelles. Le préambule de la réglementation départementale définit leur fonction : « *notre fonction ne vaut que par la valeur et la force de conviction des hommes et des femmes qui acceptent de la remplir, en se mettant totalement au service de l'école publique, dans le seul intérêt des enfants* »¹⁶⁶. Chaque délégué a en charge un secteur scolaire composé de trois ou quatre écoles du premier degré dans lesquelles il est membre de droit du Conseil d'école. Ses principales missions sont les visites d'écoles, les rapports avec les autorités municipales et académiques, mais il peut aussi être consulté pour d'autres motifs : fermetures de classe, réhabilitation, utilisation des locaux scolaires, vie scolaire en général....

La spécificité de la fédération départementale de Loire-Atlantique réside dans son rapport aux écoles privées. A l'échelle nationale, les D.D.E.N. ont en charge l'ensemble des écoles du premier degré mais, dans le département, ils ne prennent pas en charge les écoles privées. Ce trait distinctif doit sans doute beaucoup à l'histoire scolaire du département et à la querelle entre écoles publiques et privées au cours du XX^e siècle.

Au cours de l'enquête menée dans le Pays de Retz, j'ai rencontré un D.D.E.N. en charge de suivre la réouverture de l'école publique de Corcoué-sur-Logne. Il a en fait la charge de trois écoles élémentaires : celles de Legé, de Touvois et de Corcoué-sur-Logne (depuis l'ouverture en 2009). Ancien Inspecteur de l'Education Nationale (I.E.N.), il est retraité et délégué depuis 2003. En tant qu'I.E.N., il avait déjà eu à mener des ouvertures

¹⁶⁶ Voir annexes : « Rôle du D.D.E.N. ».

d'écoles dans le nord du département (Treillières, Héric, La Chevallerai). Dans un premier temps, il a été sollicité par la municipalité à titre informatif, lorsque le projet n'était pas encore engagé. Il a ensuite apporté son soutien à l'association de parents et à la commission municipale en charge du projet¹⁶⁷ jusqu'à l'ouverture de l'école en septembre 2009.

Des « guides » du mouvement

Au-delà du soutien moral qu'ils ont pu apporter aux associations, les délégués ont transmis aux membres actifs des savoir-faire militants, des codes d'action propres au domaine éducatif. Bien que dotés de dispositions militantes, les personnes mobilisées ne connaissaient pas les rouages de l'action dans le champ scolaire : hormis celles qui en étaient issues, elles ne maîtrisaient pas les modalités d'ouverture d'une école (règlements, temporalités) pourtant essentielles à la négociation avec les autorités locales.

Une des actions concrètes que les D.D.E.N. ont pu mener dans ces communes est par exemple la participation aux réunions publiques organisées par les associations. Au cours de ces réunions, ils ont pu mener le débat et aider à définir un projet d'école en partenariat avec tous les acteurs concernés. Leur rôle peut aussi être la régulation, la temporisation des tensions qui peuvent émerger.

La présidente de l'association de Corcoué-sur-Logne explique :

« Alors au départ, on ne savait pas ces règles là et puis on a travaillé sur ça. Sur les conseils d'une personne de la Limouzinière, j'ai pris contact avec les D.D.E.N. (...) Je pense que si j'ai réussi à monter le projet, c'est grâce à eux. Sans eux, je n'aurais pas monté le projet : ce sont des gens qui m'ont aidée, qui ont l'habitude d'ouvrir des écoles publiques et qui m'ont expliqué les règles, les processus, la façon de travailler avec la mairie. A partir de là, on a réussi à monter le projet. Je pense que si j'avais été toute seule comme j'avais commencé à la première réunion, j'aurais bien ramé. J'aurais eu beaucoup plus de mal ».

Les délégués indiquent la marche à suivre, les discours à tenir auprès des municipalités décisionnaires. Le délégué qui s'est chargé de l'école de Corcoué-sur-Logne

¹⁶⁷ A Corcoué-sur-Logne, la municipalité a mis en place un comité de pilotage pour mener à bien le projet d'ouverture de l'école publique.

a participé à la rédaction des tracts avec les militants. Il m'explique combien il a « *dû réfréner les ardeurs, trouver les mots justes* » pour avoir un discours approprié à la situation. On pourrait les apparenter à des « *militants moraux* », dont « *la présence est souvent décisive, en ce que, mieux dotés que ceux qu'ils défendent, ils peuvent leur apporter les ressources qui leur font défaut* »¹⁶⁸ d'après la théorie de John McCarty et de Mayer Zald. Cela dit, ils en tirent aussi des rétributions, symboliques ou non, et on ne peut décrire leur engagement sur le seul mode de l'idéologie qu'ils défendent, l'idéologie laïque dans ce cas. Le délégué en charge de l'ouverture de l'école de Paulx a fait « *un long travail d'information auprès de l'association mais aussi de formation. Les parents ne connaissent pas les rouages administratifs de l'éducation nationale* ». C'est encore plus le cas pour ceux d'entre eux qui ont été scolarisés dans l'enseignement privé et qui jusque là, y scolarisaient leurs enfants.

Ce chapitre a traité de la mobilisation en faveur de la réouverture de l'école publique dans les quatre communes rurales de l'enquête. J'ai dressé le profil des associations, des militants et montré en quoi ils avaient bénéficié de soutiens et d'appuis importants pour mener à bien leur mouvement. Il n'a pas ou peu été question des futurs usagers de ces écoles, ceux qui contribuent en fin de compte à la demande scolaire, particulièrement accrue de ce secteur.

Les nouveaux arrivants, issus pour la majorité des classes populaires et des petites classes moyennes, constituent le vivier scolaire mais ne sont pas à l'initiative des mouvements de revendication. Seuls quelques-uns, plutôt issus des classes moyennes et supérieures, dotés de dispositions scolaires et militantes plus importantes, se sont mobilisés pour revendiquer et défendre l'école publique.

En fait, la demande scolaire d'un grand nombre, plus ou moins orientée en faveur de l'école publique, est portée idéologiquement par quelques militants actifs et contestataires, qui se distinguent de la majorité des parents qui useront finalement de l'école qui va ré-ouvrir.

¹⁶⁸ Lilian Mathieu, *Comment lutter, Sociologie et mouvements sociaux*, collection La Discorde, Editions textuel, Paris, 2004, p. 100.

CHAPITRE 6 : UNE NEGOCIATION LOCALE QUI IMPLIQUE DE NOMBREUSES INSTITUTIONS

Confrontées aux associations militantes qui appellent de leurs vœux la réouverture de l'école publique, les municipalités auxquelles revient la décision de construire ou d'affecter un local à la nouvelle doivent traiter cette demande et trancher. Pour les quatre communes de l'enquête, ces mobilisations ont abouti de fait à l'ouverture d'une nouvelle école. Si le renouvellement des conseils municipaux favorise parfois la mise en œuvre du projet, les élus sont généralement souvent hostiles au départ à l'idée de s'engager dans la construction d'un nouvel établissement scolaire. Quels arguments avancent-ils pour contrer ou retarder la décision de principe ? Qu'est-ce qui participe à les faire céder ? Comment enfin les maires qui ont eu la charge de cette construction considèrent-ils la nouvelle école quelques années plus tard, passés les inévitables problèmes associés au temps de la construction et au démarrage de la nouvelle structure ? Telles seront les questions examinées au début de ce chapitre.

Mais l'ouverture d'une école n'engage pas que les élus de la commune et concerne d'autres institutions qui prennent part à la décision : la préfecture, l'intercommunalité. Quel pouvoir et quelle légitimité ont-elles l'une et l'autre pour exercer une pression sur la décision prise au final par les municipalités ? L'inspection académique joue aussi bien évidemment un rôle dans ces réouvertures par le biais des Inspecteurs de l'Education Nationale (I.E.N.). Comment interviennent-ils auprès des instances locales concernées ? Comment se conjuguent leur action avec celle des Délégués départementaux de l'Education Nationale rattachés pareillement à l'Académie mais avec une orientation bien plus militante qu'administrative ? Nous concluons cette enquête en insistant sur la variété des acteurs et institutions impliqués à des titres divers dans ces discussions.

1. Des municipalités rurales confrontées à une demande de service public d'éducation

« L'école publique est en construction pour une ouverture programmée en septembre 2010 (...). Les parents auront la possibilité de choisir en fonction de leur sensibilité ou de leur conviction. La commune assurera ainsi pleinement sa mission d'éducation en toute équité », indique le maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte au début de l'année 2009 dans le magazine municipal.

Un processus long, jalonné d'étapes plus ou moins difficiles, précède ce type de discours tenu par les municipalités lorsque l'école publique va ouvrir. Favorables ou non à l'école publique, ces municipalités rurales doivent fournir un effort financier considérable pour la construction d'un nouvel établissement scolaire, ce qui explique en partie leurs réticences initiales. Mais d'autres éléments motivent l'opposition préalable des conseils municipaux.

A - Des conseils municipaux réticents à la réouverture d'une école publique

La réticence des municipalités - voire « l'hostilité » - à l'égard de l'ouverture d'une école publique sur leur commune s'observe dans les quatre communes de l'enquête. Dès l'émergence des premières réflexions sur l'éventuelle réouverture d'une école, toutes ont émis des réticences fondées sur le même type d'argumentation.

Lorsque s'engagent les premières réflexions, Hubert Préneau, maire de Paulx, s'oppose à la réouverture de l'école publique. Par contre, il est favorable à l'ouverture d'une école « communale » à Machecoul pour scolariser les enfants des communes proches sans école publique, comme Paulx. Le maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, également opposé à la construction d'une école publique sur sa commune¹⁶⁹, le soutient. Mais ce projet n'aboutira pas en raison du refus de la commune de Machecoul et de l'Inspection académique.

Défavorables à une croissance démographique non contrôlée de leur commune, ces maires considèrent que les équipements communaux doivent être réservés prioritairement

¹⁶⁹ D'après le maire actuel, Jean Gilet, l'ancien maire, Marcel Jantet, n'était pas ouvert à une ouverture d'école publique, « il ne voulait pas s'embarrasser avec ça », m'explique t-il.

aux habitants originaires de la commune, y compris dans le domaine scolaire. Ils refusent le principe d'une nouvelle école publique imposée par la demande croissante de scolarisation.

Les municipalités de Corcoué-sur-Logne et de la Limouzinière ne se déclaraient pas aussi ouvertement hostiles au projet soutenu par les associations militantes mais elles n'ont pas pour autant engagé aussitôt des démarches. Le maire de la Limouzinière, avec certains de ses collègues, se serait dit plusieurs années auparavant : « *on savait qu'à terme, il faudra[it] qu'on en ouvre une mais on craignait que ça déclenche la guerre* ».

Un faisceau d'arguments « défensifs »

Avant même que soient engagées les premières négociations entre les associations militantes et les municipalités, des élus ont émis un avis réservé à l'égard de l'attente formulée par les personnes mobilisées. La demande d'école publique est ainsi considérée par les municipalités comme une deuxième école sur la commune, indépendamment de son caractère spécifique, laïque ou confessionnel. Elles semblent ne pas avoir compris la revendication laïque, celle du choix de la scolarisation formulé par les parents d'élèves.

Mais cette rhétorique est rapidement délaissée et d'autres arguments sont utilisés pour retarder la réalisation de l'école. La nécessité d'ouvrir une école était latente depuis plusieurs mois, voire plusieurs années et toutes ces communes n'ignoraient pas que la demande scolaire croissante allait plutôt s'orienter vers une école publique. Sans surprise, les premiers arguments renvoyés aux familles sont d'ordre financier.

« *Il [le maire de Paulx] nous disait qu'il était bien gentil le préfet de donner des ordres mais que lui, il ne pouvait pas financer la construction d'une école, que ce n'était pas possible* », explique l'inspecteur de circonscription chargé de Paulx à cette période. L'argument financier existe aussi à la Limouzinière, d'autant plus que d'autres projets sont envisagés par ces municipalités : une maison de retraite à Paulx et une station d'épuration à la Limouzinière.

Les municipalités avaient plus ou moins anticipé la demande mais ne s'attendaient pas à ce qu'elle émerge si tôt et si radicalement. En fait, c'est la conjonction des pressions - préfectorale, académique, associative et municipale - qui les a contraintes à réfléchir plus

sérieusement au projet bien que celles-ci n'aient pas eu d'effets sur la décision finale. En tout cas, l'argument financier a été imparable pendant plusieurs mois.

La hausse des impôts communaux a été un autre argument avancé contre la construction d'une nouvelle école. A Paulx, le maire m'explique que les palucéens ne payaient quasiment pas d'impôts qui, d'ailleurs, n'avaient pas augmenté depuis très longtemps : « *on est des communes à ressources modérées, peu fiscalisées* ». Or, l'investissement engendré par l'école publique nécessiterait forcément l'augmentation des impôts ce qui, selon lui, serait mal vécu par les habitants non concernés. Un parallèle avec le financement des églises est intéressant. En effet, lorsque des édifices religieux périssent, les communes peuvent être sollicitées pour prendre en charge la rénovation des bâtiments. Mais le coût engendré par de tels travaux pour un lieu de culte pose question. Les conséquences sur l'augmentation de la fiscalité peuvent refréner les plus fervents catholiques quand l'attachement à la conservation d'un patrimoine communal en ferait céder d'autres. Les lignes de partage entre le religieux et le laïc sont bien dépassées par les questions financières qui touchent autant les uns que les autres.

L'emplacement de l'école et la disponibilité des terrains ont occasionné aussi de vifs débats. A ce sujet, le maire de Paulx avait proposé d'installer l'école publique dans l'ancien foyer de l'école privée à disposition de la mairie, ce qui a bien évidemment occasionné des oppositions. Les premiers terrains envisagés pour l'école à La Limouzinière nécessitaient d'effectuer plusieurs expropriations qui n'ont finalement pas été réalisées de sorte que la mairie a quand même dû négocier l'achat de vingt-trois parcelles différentes pour rendre la construction de l'école possible. Le maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte explique la situation actuelle de l'école publique : « *c'est vrai qu'elle est à 15 mètres de l'Eglise mais on n'avait pas le choix ; au début il y a eu des mouvements de protestation mais on a dit que c'était comme ça* » (Jean Gilet, Maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 2008-2014).

En outre, toutes les communes ont craint qu'une réouverture de l'école publique menace l'école privée susceptible dès lors de perdre des élèves. La majorité des conseillers municipaux de ces communes - j'en ai l'assurance pour quelques-unes ¹⁷⁰ - scolarisent depuis toujours leurs enfants dans l'école privée à laquelle ils sont attachés et qu'ils acceptent de financer.

¹⁷⁰ « Nous, on avait un conseil où tous les enfants allaient dans le privé, mais bon, on n'avait pas le choix, fallait aller dans le sens d'une ouverture », signale Rémy Dugast, maire de la Limouzinière.

« Il est important de savoir que, depuis quelques années, par le biais du contrat d'association signé avec l'école privée, c'est l'intégralité du budget de fonctionnement présenté par l'O.G.E.C. qui est pris en charge par la collectivité »¹⁷¹, souligne le maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

« Entre les deux écoles, ça c'est bien passé, mais il faut dire aussi que la commune a fait de gros efforts financiers parce qu'ils disaient : on va perdre des élèves, comment on va faire pour vivre ? On a signé avec eux des documents dans lesquels on s'engageait à augmenter tous les ans la globalité de ce qu'on leur donnait sans prendre en compte le nombre d'élèves », explique, de son côté, Rémy Dugast, le maire de la Limouzinière (1989-2008).

Les documents signés entre la municipalité et l'école privée ne prenaient pas en compte le nombre d'élèves inscrits à l'école, ce qui était encore possible lorsque celle-ci était sous le régime du contrat simple. En somme, « un arrangement » avait été trouvé entre le maire et le directeur de l'école au sujet du financement municipal. Quel que soit le nombre d'élèves, le financement était le même et augmentait tous les ans : la subvention n'augmentait pas au gré d'effectifs croissants et ne diminuaient pas en raison d'une baisse des effectifs.

Certaines des communes ont toujours veillé au bon fonctionnement et à l'entente avec l'école privée, mais rappelons que le coût d'une telle école est bien moindre que celui d'une école publique, d'où leurs réticences. Certes, elles doivent toutes participer aux frais de scolarisation des enfants de la commune dans les écoles publiques voisines, mais encore une fois ce coût est bien moins élevé que celui occasionné par une construction, les frais de personnels et les coûts de fonctionnement afférents.

Un autre argument utilisé est intéressant tant il est en décalage avec les prévisions démographiques des associations militantes. Hubert Préneau, le maire de Paulx, pense que « les gens vont trouver à habiter plus près de leur travail et partiront ». Un discours semblable a été tenu aussi par des personnels de mairie à un des membres de l'association. Alors qu'une hausse importante des effectifs est prévue dans les années de mobilisation, des membres du conseil municipal de Paulx envisagent dès lors que l'école ne serait pas viable à long terme, notamment du fait du départ des nouveaux habitants. Par avance, les municipalités craignent que l'école périclite si la demande scolaire venait à chuter.

¹⁷¹ Ces propos sont tirés de « Le mot du Maire », *Préambule au bulletin municipal* 2009, n° 32, p. 1.

L'ancien maire de la Limouzinière, Rémy Dugast, émet les mêmes craintes après l'ouverture de l'école :

« Méfions-nous quand même, on a eu à un moment une poussée démographique mais cela ne va pas durer : il y a l'évolution du prix du carburant, etc. Les gens vont sans doute retourner vers la première couronne nantaise, quoi que ça coûte cher. Faudrait voir ce que deviendront à long terme tous ces nouveaux établissements » (Hubert Préneau, maire de Paulx, 1965-2008).

En général, les municipalités perçoivent cette revendication d'une école publique comme une contrainte financière lourde mais d'autres réserves à la construction sont émises au cours de la négociation.

L'enjeu électoral

Agnès Van Zanten étudie « les échelles de régulation locale des politiques d'éducation » et montre combien le mode d'élection des maires influence fortement les décisions qui peuvent être prises : les réticences qu'ils formulent sont sans doute à mettre en lien avec les enjeux électoraux.

« Les municipalités bénéficient d'une légitimité liée au vote, expression de la citoyenneté et non pas d'un intérêt particulier. Toutefois, le rapport de proximité avec les électeurs renforce les craintes d'une orientation plus destinée à plaire aux clientèles politiques qu'à résoudre les problèmes et dont la temporalité apparaît davantage calquée sur celle, courte, des sanctions électorales que sur celle, plus longue, de l'action éducative »¹⁷².

En somme, pour un élu local, céder au principe d'une ouverture d'école publique, c'est faire le pari que suffisamment d'habitants y seront favorables et maintiendront leur soutien aux prochaines élections. Comme l'usage dans ces communes rurales est plutôt à la scolarisation dans l'école privée, la crainte de perdre sa légitimité électorale était plus forte et a sans doute contribué aux longues hésitations de certains maires ; l'engagement comportait moins de risques pour ceux qui avaient déjà une légitimité électorale ancrée

¹⁷² Agnès Van Zanten, « La régulation par le bas du système éducatif : légitimité des acteurs et construction d'un nouvel ordre local », in Yves Dutercoq (dir.), *La régulation des politiques d'éducation*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 102.

dans le secteur¹⁷³. Rémy Dugast, maire de la Limouzinière, revient sur ses craintes face à l'électorat :

« Il y a un coût financier certes, mais c'est aussi que politiquement ce n'est pas très bon. Moi, ce que je ne voulais surtout pas, c'était scinder la commune en deux : d'un côté les pro-public, de l'autre les pro-privé. (...) quand on est élu il faut essayer de faire plaisir à tout le monde, surtout ne pas diviser la population » (Rémy Dugast, maire de la Limouzinière, 1989-2008).

Elu maire de la commune en 1989, il s'est représenté en 1995 et en 2001. La question sous-jacente de la réouverture de l'école publique a marqué cette dernière campagne électorale bien que le maire ne souhaitait pas que cela prenne de l'ampleur : *« On n'était pas trop fou, on n'a pas mis ça dans notre programme ! »*, rappelle-t-il. Le projet était présent dans les esprits depuis plusieurs années mais le contexte municipal n'avait pas permis son émergence plus tôt si bien qu'aussitôt après les élections de mars 2001, l'association de parents s'est créée en réponse à cette situation : *« Bien sûr, on se disait que ce n'était pas super ce qu'ils faisaient, mais maintenant on pouvait dire qu'on le faisait parce qu'on y était obligés, vous voyez bien. On va accompagner le mouvement, donc c'est parfait »*, explique encore le maire, Rémy Dugast (1989-2008).

Électoralement, c'est plus intéressant pour la municipalité que cette réouverture soit portée et revendiquée par les parents d'élèves qui engagent à ce moment là un mouvement social opportun qui dédouane les maires de l'initiative de la construction de l'école, même si la décision finale leur revient.

Le renouvellement du conseil municipal facilite la mise en œuvre du projet

Le changement de municipalité, dans deux des communes étudiées, a facilité la mise en œuvre du projet en partie parce que les nouveaux élus étaient favorables à l'école publique : c'est le cas à Saint-Etienne-de-Mer-Morte et à Corcoué-sur-Logne.

Les changements qui s'opèrent lors de la recomposition des conseils municipaux montrent que la réalisation du projet n'était possible qu'en renouvelant l'exécutif sans que ce soit incompatible avec le maintien d'une partie de l'équipe précédente.

¹⁷³ Claude Naud, par exemple, maire de Corcoué-sur-Logne par la suite, était déjà adjoint au maire et conseiller général.

« Une nouvelle équipe est arrivée en 2008, on s'est attelé au principe d'une école publique. Moi j'étais adjoint, je suis devenu maire. Et le projet d'école a démarré aussitôt », signale Jean Gilet à Saint-Etienne-de-Mer-Morte (2008-2014). Le conseil municipal précédant n'était pas favorable à l'ouverture de l'école et ce serait sa nouvelle position de maire qui aurait, selon lui, accéléré la mise en œuvre.

Quant à Claude Naud, il devient maire de Corcoué en 2008 et succède à Marie Louise Charrier (2001-2008) : « Elle, elle n'était pas contre l'école publique, alors que dans le conseil municipal de 2001 à 2008, il y avait des collègues qui étaient plutôt contre ». Alors qu'il est depuis longtemps favorable à l'école publique, son statut de maire à partir de 2008 donne une toute autre envergure au projet.

En fait, le passage de personnes favorables à l'école publique de positions subordonnées à des positions importantes dans la sphère politique locale facilite l'enclenchement du projet et la rapidité de sa réalisation.

B – La mise en œuvre du projet de construction au sein des conseils municipaux

Comment se planifie la construction d'une école dans un conseil municipal et comment est-elle financée ? Quels problèmes récurrents se posent aux municipalités après l'ouverture de l'école et quels bénéfices en tirent les maires en cours de mandat ?

Des commissions de travail en lien avec les associations militantes

Les conseils municipaux ont pris la décision de principe puis ils ont mis en place des « commissions de travail » ou des « comité de pilotage » accordant une plus ou moins grande place aux associations militantes. A Corcoué, les membres de l'association militante ont été associés à la réflexion aux côtés de responsables municipaux, techniciens, architecte, D.D.E.N., enseignants des écoles publiques des communes voisines, responsables de l'école privée et président de l'OGEC :

« J'ai proposé une chose : c'est que notre comité de pilotage, de quinze personnes environ, aille visiter des écoles. On se donne donc deux, trois mois pour aller visiter ensemble un certain nombre d'écoles avec une grille d'analyse que l'on va fabriquer », explique le maire (Claude Naud, maire de Corcoué-sur-Logne, 2008-2014). Ces visites

d'écoles construites récemment et dans des contextes scolaires similaires se sont aussi déroulées dans les trois autres communes.

Pourtant, même s'ils sont toujours invités à participer au projet, les parents n'ont pas eu partout le même degré d'implication. A Paulx, on les a uniquement invités à regarder les plans de l'école élaborés par l'architecte et à Saint-Etienne, le maire dit les avoir sollicités, mais en vain :

« Donc les parents n'ont pas été associés. Il fallait dire qu'à ce moment là, on n'avait pas de liste de parents... parce qu'au début la préfecture nous avait dit : ouvrez un cahier où les gens viendront s'inscrire. On n'a eu pratiquement personne. C'est parce que c'est l'école publique, c'est quelque chose d'évident, comme si c'était la collectivité qui devait tout faire, donc il n'y a pas eu de mouvements de parents » (Jean Gilet, maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 2008-2014)¹⁷⁴.

Le financement d'une école publique : « la pêche aux subventions »¹⁷⁵

Toutes les municipalités ont dû alourdir leur budget par un investissement considérable mais certaines ont bénéficié de concours de circonstances et/ou de subventions importantes. Par exemple, la construction de l'école publique de la Limouzinière a été facilitée selon le maire par un contexte favorable. L'école publique, qui ne suscitait pas ici vraiment d'engouement, n'a pas donné lieu à un investissement trop important pour la commune :

« À ce moment-là, la commune était financièrement pas trop mal, c'est pourquoi on a pu financer l'école. (...) les terrains alentour on les a achetés et ils nous ont aidés à payer l'école : on les a viabilisés, revendus, et ça nous a énormément servi à la financer. Puis, on a négocié le fait que le constructeur du lotissement près de l'école participe au financement de la voirie ce qui a été pour nous une manne financière très intéressante » (Rémy Dugast, maire de la Limouzinière, 1989-2008).

¹⁷⁴ Le cas de Saint Etienne est particulier d'autant plus que l'école a été construite très vite, soit deux ans après les premières réflexions.

¹⁷⁵ Jean Gilet, maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte : *« C'était un gros boulot au départ, c'était la pêche aux subventions parce que ça conditionnait quand même... mais comme on a fait un bâtiment « basse consommation » ... »*. La construction d'un bâtiment de ce type est plus couteuse mais les frais à long terme devraient être moindres.

Les projets architecturaux plus ambitieux des écoles de Corcoué et de Saint-Etienne-de-Mer-Morte ont permis également l'apport de diverses subventions et donc un allègement du coût final.

« On a été suivis financièrement : on a eu plus que ce qu'on aurait dû avoir parce qu'il y a une démarche environnementale. Les subventions c'est le conseil général, l'ADEME, le conseil régional et l'Europe », dit le maire de Corcoué-sur-Logne (Claude Naud, 2008-2014).

Une négociation houleuse rapidement oubliée : l'école publique, fierté municipale

Les projets et les constructions des écoles ne se sont pas faits sans heurts et sans de vifs débats. Pour autant, il semble qu'une fois qu'elles sont construites, ces querelles sont vite mises de côté par certaines municipalités qui s'attribuent aisément la réussite du projet.

A Paulx, le maire est particulièrement fier de « *son école* » qu'il a baptisée « Les Prés verts » en hommage au poète et en écho à la ruralité qu'il défend avec vigueur. Il passe outre l'acharnement qu'il a mis à retarder le projet, ce dont il convient volontiers. Parents d'élèves, inspection académique et préfecture confirment d'ailleurs cette désapprobation acharnée du maire de Paulx. Cela dit, rappelons que l'école a été construite et inaugurée en 2004 : il a engagé des financements municipaux importants tout en sachant qu'il allait se désinvestir de ses responsabilités municipales rapidement et prendre sa retraite en 2008. « *Il a fait son école publique et il a fini avec les honneurs, c'est un fin politique* », explique un des membres de l'association de Paulx qui a milité pour la réouverture de l'école.

Rémy Dugast décrit les bâtiments de l'école de la Limouzinière et insiste sur son toit bleu qui dénote : « *Il faut que ce bâtiment démarque, il faut qu'on voit que c'est un bâtiment public* » (maire de la Limouzinière, 1989-2008). Le satisfecit que s'accorde le maire est intéressant après coup, surtout lorsque l'on sait qu'il n'a pas toujours favorisé la réussite du projet. En somme, l'école doit être perçue comme une « grande réalisation municipale » et « *non comme la réponse d'une collectivité sous forme de prestation à un besoin qu'ils auraient exprimé sous forme de contestation* » (Claude Naud, maire de Corcoué-sur-Logne, 2008-2014).

Les problèmes consécutifs à l'ouverture de l'école

Les parents d'élèves des associations militantes, futurs usagers de l'école, ont demandé aussi un accueil périscolaire et un restaurant scolaire que les municipalités ont perçu comme un surcoût financier majeur bien qu'elles aient toutes concédé à cette dépense supplémentaire avec plus ou moins d'enthousiasme. Eric Charmes explique ce que représentent ces services pour des communes rurales : « *Dominés par des ruraux, les conseils municipaux ne sont pas très sensibles à ces demandes typiquement urbaines* »¹⁷⁶ sans compter le coût financier : « *Certes, les communes peuvent bénéficier d'aides : dans les plus démunies, il est fréquent qu'un projet tel une construction de restaurant scolaire soit subventionné à 70 % ou 80 % par la dotation globale d'équipement et par le conseil général. Au demeurant, pour pouvoir actionner les leviers, la commune doit être en mesure d'apporter au moins 20 % ou 30 % du financement, ce qui n'est pas toujours possible* »¹⁷⁷.

À Paulx, le maire n'a pas voulu construire un accueil périscolaire en même temps que l'école si bien que les parents d'élèves bénévoles ont dû prendre en charge pendant près d'un an l'accueil des enfants après l'école. En fait, l'instauration de ces deux services scolaires avait d'autres enjeux que le seul coût financier. Un périscolaire déjà existant pour l'école privée aurait dû fusionner dans un seul accueil et lorsqu'il n'y en avait pas, la mairie envisageait d'en faire un pour les deux écoles. En fait, cette perspective a suscité de vives oppositions qui ont finalement été dépassées. Sauf à Paulx, où l'école privée a maintenu son propre service d'accueil, chaque périscolaire accueille les enfants des deux écoles.

Une fois les premières années écoulées après l'ouverture des écoles, une tout autre préoccupation émerge au sein des municipalités. Elles ont toujours choisi de construire plus de classes qu'il n'y avait d'élèves à l'ouverture. Par exemple, trois classes ont été ouvertes à Corcoué et une autre était disponible. Dans les trois autres écoles, des classes supplémentaires ont aussi été prévues dans la construction.

Cependant, ces classes ont dû être utilisées très rapidement dans les années qui ont suivi du fait de la progression des effectifs. Les écoles ont été vite saturées ; des modulaires, installés dans les cours, servent de salle de classe actuellement à la Limouzinière et à Paulx, dans les deux premières écoles construites. Toutes les classes

¹⁷⁶ Eric Charmes, « Carte scolaire et exclusivisme dans le périurbain », in *Diversité. Ville, école, intégration*, « Ou vas-tu à l'école ? Les liens aux lieux », n° 155, CNDP, décembre 2008, p. 155.

¹⁷⁷ Eric Charmes, « Carte scolaire et exclusivisme dans le périurbain », op. cit., p. 155.

disponibles ont été ouvertes à Corcoué ; à Saint-Etienne-de-Mer-Morte, une classe supplémentaire ouvrira à la rentrée 2011.

Supputant que l'attrait s'essoufflerait rapidement, les municipalités n'avaient bien évidemment pas envisagé un tel engouement pour l'école publique qui génère l'ouverture de nouvelles classes et des frais supplémentaires qu'elles ne veulent pas assumer. Des enfants de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, ne disposant pas en 2006 d'une école publique, ont ainsi été refusés dans la nouvelle école publique de Paulx. Le maire accueillait les enfants de sa commune mais ne voulait pas que son école s'étende de manière importante, encore moins que des enfants de l'extérieur y soient scolarisés. A Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Jean Gilet explique très bien combien l'extension rapide de l'école publique occasionnera des frais malvenus au regard de l'investissement déjà réalisé par la commune :

« On sait qu'il faudra passer à 5 rapidement mais si on pouvait éviter d'aller jusqu'à 7, que ça s'équilibre parce qu'après les finances ne vont pas suivre », explique Jean Gilet (maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 2008-2014).

La situation est semblable à Corcoué : *« en quelque sorte, les nouveaux critères d'effectifs de l'académie vont nous permettre de ne pas augmenter le nombre de classes matériellement parlant, mais on sait bien qu'il faudra qu'on y arrive »* (Claude Naud, maire de Corcoué-sur-Logne, 2008-2014).

Pour ces communes, il n'est pas question que l'école privée perde son influence par la hausse des effectifs et les agrandissements successifs de l'école publique qui génèreraient des frais supérieurs à ceux de l'école privée :

« Nous, on n'a fait aucun tapage pour dire au privé : venez dans le public. On n'a fait aucune pression, on leur a simplement dit : on ouvre une école et les parents sont libres. Notre but ce n'était pas de vider l'école privée. Si ça s'équilibre bien entre les deux, c'est autant d'investissements en moins. (...) ça devrait s'équilibrer surtout si ça fonctionne en bonne entente comme ça », rajoute le maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte (Jean Gilet, 2008-2014).

De fait, ces communes ont bien voulu concéder à construire une école publique mais elles craignent à présent que le développement rapide de celle-ci se fasse aux dépens de l'école privée.

2. D'autres institutions participent au projet de réouverture de l'école publique

Si le processus de réouverture de l'école publique engage principalement les associations qui la revendiquent et les municipalités qui la projettent et la financent, d'autres institutions, internes et externes au champ de l'éducation, interviennent aussi dans la négociation et dans le projet. Quels rôles ont-elles et de quelle légitimité d'action disposent-elles ?

A – Deux institutions liées au projet : la préfecture et l'intercommunalité

Les services préfectoraux : une pression supplémentaire

La préfecture, service déconcentré de l'Etat dans les départements, doit veiller à l'application des directives ministérielles en matière d'éducation. Dans chacune de ces communes du Pays de Retz, les services préfectoraux ont été sollicités dans la réflexion menée pour la réouverture d'une école publique. En fait, les communes de Machecoul et de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, victimes de la saturation de leurs écoles publiques, ont fait appel au Préfet afin qu'il engage des procédures auprès des communes sans école publique. Au début des années 2000, il a donc convoqué les maires des communes concernées pour une mise au point collective. Le maire de la Limouzinière, Rémy Dugast (1989-2008), était présent : *« J'ai eu un rendez-vous quand ça a commencé à chauffer avec Machecoul et Saint-Philbert. C'est là que le Préfet nous a dit « il faut y aller, vous n'avez plus le choix ». Mais nous, notre sort était réglé, on avait lancé le projet ».*

Le préfet intervient en rappelant la loi et l'obligation faite aux communes par l'article L-212 5 du Code de l'Education¹⁷⁸ d'ouvrir une école publique lorsqu'il y a une demande de scolarisation¹⁷⁹.

Il exerce en fait une pression supplémentaire sur ces communes contraintes alors par la loi d'engager le projet de construction d'une nouvelle école. Cela dit, l'autorité préfectorale à l'échelle des communes doit être interrogée : si elle détient une légitimité

¹⁷⁸ Article L 212-5 : « L'établissement des écoles élémentaires publiques, créées par application de l'article L. 212-1, est une dépense obligatoire pour les communes ».

¹⁷⁹ Le Code de l'Education stipule à l'article L. 2121-30 que « le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département ».

pour faire appliquer la loi à l'échelle des communes, il apparaît que les conseils municipaux ne se considèrent pas toujours comme astreints à ses injonctions.

Dès le lancement de la réflexion, le maire de Paulx a ainsi été sollicité par la préfecture. L'Inspecteur de circonscription qui l'a accompagné auprès du Préfet évoque une « mise en demeure » :

« On a rencontré deux fois le Préfet avec l'Inspecteur d'académie et les services de l'IA. Mais cette mise en demeure n'a jamais été suivie d'effets dans les premières années. Il a fallu trois ans pour que le maire de Paulx accepte ou daigne accepter de réfléchir à l'ouverture d'une école publique » (inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription de Saint-Philbert-Grand Lieu). L'autorité préfectorale n'est pas reconnue dans le contexte de Paulx où seul le maire semble avoir le pouvoir de décision.

Par contre, à Saint-Etienne-de-Mer-Morte, la pression préfectorale a eu de l'effet. L'apparente facilité avec laquelle s'est engagé le processus d'ouverture ne doit pas amener à sous-estimer le rôle majeur de la Préfecture qui a conduit à amorcer le projet sous l'ancienne mandature, explique le maire :

« La décision de principe a été prise fin 2007 par l'ancien conseil municipal. La préfecture avait sommé la municipalité de prendre cette décision. C'est la préfecture qui a demandé parce que c'était toujours sous-jacent mais l'ancien maire Marcel Jantet disait que de toute façon il ne ferait jamais une école » (Jean Gilet, maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 2008-2014).

L'intercommunalité : le pouvoir des EPCI¹⁸⁰ affaibli par leur manque de légitimité

L'intercommunalité intervient dans une moindre mesure dans la négociation pour l'ouverture des écoles publiques. Ici, son action a été très mineure au regard de ses pouvoirs en matière scolaire. Elle a, en effet, la possibilité d'intervenir en fonction des compétences optionnelles qu'elle a dû choisir parmi quatre dont « *la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et*

¹⁸⁰ E.P.C.I : Etablissements publics de coopération intercommunale.

élémentaire »¹⁸¹. Mais les intercommunalités optent peu pour les compétences dans le champ scolaire.

Rémy le Saout explique « qu'à défaut d'être massivement gérées par les intercommunalités, les écoles restent donc principalement à la charge des communes. Ces dernières, propriétaires des locaux scolaires doivent en assurer la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement »¹⁸².

Dans les faits, les communes de l'enquête n'ont effectivement pas sollicité l'intercommunalité pour le projet et pour la réalisation des écoles. Le maire de Paulx explique que ses relations avec l'intercommunalité étaient plutôt difficiles : « elle estime que tout doit lui revenir. On se trouve mieux avec le conseil général comme interlocuteur ».

L'I.E.N du secteur explique qu'il régnait une forme d'entente cordiale au sein de l'intercommunalité mais que, malgré les tentatives du conseil général de fédérer les communes, de créer le lien entre toutes les communes, les maires n'ont eu de cesse de réitérer leur opposition à la construction d'une école publique. Dans son ouvrage *Gouverner la ville mobile. Intercommunalité et démocratie locale*, Philippe Estèbe montre combien le rôle des intercommunalités est mineur par rapport à celui des municipalités qui ne cèdent pas leur pouvoir sur le local : « Loin d'avoir cédé leurs prérogatives politiques aux EPCI, les communes restent les territoires clés du paysage institutionnel périurbain »¹⁸³.

B – L'inspection académique dans le projet de réouverture de l'école publique

L'inspection académique (I.A), en charge des établissements scolaires du département, pourrait avoir eu un rôle décisif dans l'implantation de nouvelles écoles publiques mais cette hypothèse est nuancée par l'enquête menée dans le Pays de Retz. Service du Ministère de l'Éducation Nationale à l'échelle des départements, l'I.A a la responsabilité administrative de fournir des postes et des outils pédagogiques alors que

¹⁸¹ Rémy le Saout, « Intercommunalité et action éducative : un débat d'actualité », in Yves Dutercq, *Les régulations des politiques d'éducation*, Presses Universitaires de Rennes, Paris, 2005, p. 134.

¹⁸² Rémy le Saout, « Intercommunalité et action éducative : un débat d'actualité », op. cit., p. 134.

¹⁸³ Compte rendu de lecture d'Eric Charmes consulté sur le site de liens-socio.org, Philippe Estèbe, *Gouverner la ville mobile. Intercommunalité et démocratie locale*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

l'administration des locaux est du ressort des collectivités locales, des communes en l'occurrence pour le premier degré.

Des compétences essentiellement administratives

En fait, je n'ai pas recueilli plus d'éléments au cours de l'entretien avec l'inspecteur de l'Education Nationale que ceux récoltés auprès des élus et des parents d'élèves. La mission de l'Inspecteur de circonscription n'est pas majeure dans l'ouverture de l'école et en fait, les I.E.N semblent avoir suivi les projets de réouverture avec plus de distance que les autres acteurs concernés sans doute du fait de la définition de leur métier. En somme, ils peuvent intervenir uniquement pour faire remonter la demande d'une école publique formulée par les maires ou les associations auprès des services académiques. Certains s'investissent cependant plus que d'autres dans cette mission et dans ce contexte particulier de réouverture d'école et d'absence de service public d'éducation.

Agnès Van Zanten explique cela par « *la faible légitimité politique* entre autres de l'inspection académique *dans le domaine éducatif (...). Les inspections académiques, pleinement reconnues dans leur rôle de mise en œuvre des politiques éducatives, ont du mal à devenir des acteurs politiques à part entière car il subsiste encore une forte coupure entre la détermination des finalités et des règles du jeu, qui relèverait exclusivement de la compétence de l'Etat et des rectorats et la gestion administrative par les inspecteurs d'académie* »¹⁸⁴.

Elles auraient des difficultés à se dégager de leur rôle purement administratif pour s'engager dans un champ plus politique, d'autant que les relations qu'elles entretiennent avec l'autorité rectorale, à laquelle elles sont soumises, sont plutôt ambiguës sur le plan des responsabilités respectives. Vincent Lang, dans son article sur « la ligne hiérarchique de l'administration de l'Education Nationale à l'épreuve de la déconcentration », montre combien les inspecteurs d'académie sont de plus en plus sous « *l'emprise grandissante de l'autorité rectorale par le seul fait de l'académisation de la politique éducative dont le*

¹⁸⁴ Agnès Van Zanten, « La régulation par le bas du système éducatif : légitimité des acteurs et construction d'un nouvel ordre local », in Yves Dutercq, *Les régulations des politiques d'éducation*, Presses Universitaires de Rennes, Paris, 2005, p. 101.

dernier aboutissement est la dotation rectorale des postes d'enseignants du premier degré qui entame le domaine traditionnel réservé des I.A »¹⁸⁵.

Ces éléments permettent de mieux comprendre le rôle joué par les inspecteurs de circonscription dans ces contextes particuliers. De fait, ce sont bien souvent les communes qui ont fait appel aux I.E.N. de la circonscription administrative dont elles dépendaient et non l'inverse. L'inspecteur rencontré m'explique les actions qu'il a menées à Paulx :

« Quand on parlait de l'ouverture de l'école, il fallait aussi qu'on mette en avant des noms et un nombre d'élèves. Ce n'est pas parce qu'un maire décide d'ouvrir une école que nous, éducation nationale, on peut. Vous savez, il y a deux entités : l'administration des locaux et l'administration pédagogique, cette dernière c'est nous. Et ce n'est pas parce qu'un maire nous dit « j'ai besoin de trois classes » qu'on va lui ouvrir trois classes. Il faut, pour ouvrir, que nous ayons les effectifs potentiels. Donc avant, avec toute la pression, il a fallu qu'on étudie famille par famille le nombre d'enfants potentiellement scolarisables dans une école qui se serait créée » (Inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription de Saint Philbert sud-Loire).

Lorsqu'une demande d'école publique est formulée, les inspecteurs mettent en œuvre un travail statistique pour mesurer le potentiel scolarisable et la pertinence d'une ouverture d'école. Dans trois des cas étudiés, le seuil d'ouverture d'une école était vite atteint et les I.E.N. n'ont eu qu'à fournir les enseignants lors de la création de l'école. Mais ils ont parfois aidé, notamment à Paulx, à mener à bien les projets, déterminer le nombre de classes nécessaires, la taille de l'école etc.

Cependant, ils sont soumis aux exigences académiques et plus encore aux dispositions ministérielles. Les décisions du nombre d'ouverture de classes se font certes en fonction de la demande mais aussi et surtout au regard des postes d'enseignants qu'ils ont à leur disposition pour faire fonctionner cette nouvelle école. Chaque année, la définition de la carte scolaire les amène à procéder à une régulation des postes et des classes à l'échelle du département. L'autorité des I.E.N est fondée sur le fait *« qu'ils sont gardiens de la loi et du droit, représentants de l'Etat »¹⁸⁶*, autrement dit, ils sont totalement soumis aux directives gouvernementales en matière d'implantations d'école, de dotations

¹⁸⁵ Vincent Lang, « La ligne hiérarchique de l'administration de l'Education Nationale à l'épreuve de la déconcentration », in Yves Dutercq, *Les régulations des politiques d'éducation*, Presses Universitaires de Rennes, Paris, 2005, p. 87.

¹⁸⁶ Vincent Lang, « La ligne hiérarchique de l'administration de l'Education Nationale à l'épreuve de la déconcentration », op.cit., p. 86.

de postes d'enseignants et ils n'ont aucune marge de manœuvre. Le maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte a sollicité l'I.E.N. du secteur pour soutenir le projet :

« Comme elle (l'inspectrice) a vu d'autres projets se ficeler assez bien, elle donne des directives par rapport à l'organisation générale, mais on ne peut pas dire qu'elle ... ça a été plus une collaboration, une discussion interne mais on ne peut pas dire qu'elle ait donné d'orientations particulières. Enfin, je pense que si on n'allait pas où il fallait, elle nous aurait remis dans le droit chemin. Quand on se posait des questions, nous l'avons quand même interrogée plusieurs fois pour savoir par exemple les dimensions des classes » (Jean Gilet, maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 2008-2014).

L'accompagnement des ouvertures d'écoles n'est pas leur première mission et bien qu'ils soient compétents en la matière, ils n'interviennent vraiment que lorsqu'ils sont sollicités par les municipalités. Claude Naud, le maire de Corcoué-sur-Logne confirme : *« avec l'Académie, on a eu très peu de relations. Ils ont validé le projet et donné des enseignants, c'est tout »*.

Les travaux de Jean Ferrier sur les inspecteurs primaires confirment les observations de l'enquête : *« l'inspecteur se situe entre "pouvoir local" et "pouvoir central" mais pour quel enjeu vis-à-vis de l'évolution de l'école primaire ? »*¹⁸⁷. En somme, quelle place est aujourd'hui accordée aux inspections académiques dans la régulation des politiques d'éducation ?

D.D.E.N. et I.E.N. : des rôles concurrentiels

L'enquête a mis au jour des interrelations complexes entre les inspecteurs d'académie et les délégués départementaux de l'éducation nationale (D.D.E.N.). Ainsi, les rôles de ces deux acteurs peuvent se confondre facilement. Les D.D.E.N. sont simplement nommés par l'académie puis en sont ensuite indépendants. Ils sont rattachés à leur structure associative. Quant aux inspecteurs de circonscription, ils sont sous l'autorité directe de l'Inspecteur d'Académie et ont pour mission l'organisation et la définition de la carte scolaire à l'échelle des circonscriptions. Ils ont chacun la responsabilité de plusieurs écoles et interviennent en tant que membres de droit dans les Conseils d'école.

¹⁸⁷ Gilles Rouet, compte rendu de lecture mis en ligne de Jean Ferrier, *Les inspecteurs des écoles primaires. 1835-1995*, L'harmattan, Paris, 1997, in *Histoire de l'Education*, février 2009, p. 4.

Les délégués départementaux, partisans de l'école publique et laïque, qui s'engagent volontairement pour promouvoir son développement, ont plutôt une action militante alors que les I.E.N sont sous la tutelle de leur hiérarchie et du Ministère de l'Education Nationale. Les positions hiérarchiques de chacun expliquent sans doute l'écart d'implication dans ce contexte militant. Le maire de Corcoué-sur-Logne considère que le D.D.E.N. auquel il a eu affaire s'est « *beaucoup plus investi que l'I.E.N, et avec plaisir* », rajoute-t-il. De fait, la spécificité militante des D.D.E.N. en faveur de l'école publique est dans ce contexte tout à fait opportun.

L'inspecteur de la circonscription de Paulx explique : « *Je ne cherche pas à avoir du pouvoir sur eux, mais enfin ils se donnent une importance qu'ils n'ont pas ; leur seule prérogative c'est de donner des éléments concernant la conformité des locaux donc sur l'hygiène d'une école, sur l'état de vétusté d'une école par exemple. Bon, ils sont très souvent sollicités par les parents d'élèves et ils travaillent avec les collectivités pour faire un point sur les locaux et pousser les collectivités à faire les travaux nécessaires pour répondre aux besoins élémentaires et légaux des élèves et des usagers de l'école. Voilà le rôle d'un D.D.E.N., il n'a pas du tout à s'immiscer dans la pédagogie bien qu'il soit invité et participant au conseil d'école. Ils viennent régulièrement parce qu'ils aiment bien retrouver ce milieu mais ils n'ont qu'un rôle consultatif.*

(...) *ce qui arrive parfois, moi ça m'est arrivé quelque fois, c'est qu'il faut réfréner les ardeurs de certains D.D.E.N. qui prennent un rôle qu'ils n'ont pas à prendre par rapport aux institutions. Ils sont aussi souvent dans les opposants à l'Inspecteur d'Académie quand il y a fermeture de classes. Ils se positionnent sur des problématiques qui ne les concernent pas directement* » (Inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription de Saint-Philbert-sud-Loire).

Finalement, les actions menées par ces deux acteurs du domaine éducatif se concurrencent dans ce contexte de « conflit » où l'un et l'autre n'ont pas les mêmes positions à tenir vis-à-vis de leur hiérarchie.

En conclusion, ce chapitre met l'accent d'une part sur la dimension pluri-institutionnelle des négociations qui ont abouti à la réouverture des écoles publiques et d'autre part sur la dimension locale.

Tous les acteurs et les institutions qui ont participé de près ou de loin au projet d'école publique ont tenu un rôle spécifique. La réouverture d'une école publique dans une

commune rurale fait intervenir quasiment l'ensemble des acteurs politiques à l'échelle communale avec en premier chef le maire qui, sans conteste, détient le pouvoir de décision quand les autres n'ont qu'un rôle de pression. En effet, l'enquête a montré les limites des missions de l'institution qui a autorité dans le domaine scolaire.

Le caractère local de ces transformations des territoires scolaires est prédominant. Si la situation peut engager plusieurs communes d'un même secteur, la négociation ne s'opère vraiment qu'à l'échelle de la commune. Autrement dit, les compétences des élus locaux et des collectivités locales en matière scolaire sont davantage requises depuis les dernières lois de déconcentration qui leur accordent plus de légitimité d'action avec quasiment les mêmes moyens.

Enfin, ces situations posent la question plus large de la pertinence des restrictions de postes d'enseignants, notamment dans le premier degré, au regard de la croissance de la scolarisation importante dans les milieux périurbains ou ruraux qui connaissent une expansion démographique importante.

Conclusion générale

L'étalement urbain, qui a gagné en vingt ans les territoires ruraux de la Loire-Atlantique, est bien un des facteurs déterminants de la redistribution des territoires et des équipements scolaires. Cette période a été marquée par l'accroissement et le renouvellement des populations dans les zones périurbaines qui ne cessent de s'étendre. Ces nouvelles populations sont porteuses d'une demande d'équipements et de services, notamment d'établissements scolaires. Or, le fait notable est que celles-ci sont moins attachées à l'école privée que ne le sont les populations autochtones. L'enquête a montré comment ce contexte était alors propice à la mise en place de mouvements de revendication pour l'ouverture, en l'occurrence des réouvertures, d'écoles publiques. En effet, sur ce territoire, elles avaient été fermées pour la plupart dans les années 1960 dans le contexte de guerre scolaire entre les deux secteurs d'enseignement. Le mémoire de master 1 avait souligné la prégnance des écoles privées dans les espaces ruraux du département ainsi que leur capacité à répondre à la croissance des effectifs dans les années 1960, soutenue par la loi Debré. De fait, les mobilisations récentes qui se sont traduites par un nombre non négligeable de réouvertures d'écoles publiques ont contribué à rééquilibrer la carte des équipements scolaires publics et privés.

Au terme de cette recherche, quels sont les points particulièrement intéressants que nous pouvons retenir de l'enquête menée dans le Pays de Retz ? Les résultats de cette enquête sont de deux ordres : tout d'abord, un contexte général déterminé par la géographie sociale, les évolutions démographiques, les flux scolaires puis les enjeux politiques plus larges liés à l'objet de la recherche. Les déplacements de population vers les territoires ruraux sont en grande partie liés à des raisons économiques : le coût du foncier urbain et les difficultés d'accès au logement dans les zones les plus urbanisées ont conduit nombre de jeunes couples avec enfants à s'éloigner des villes pour s'installer dans des zones rurales. Les zones les plus délaissées à une période antérieure ont alors été redensifiées par les accroissements de population depuis une vingtaine d'années dans le département de sorte que la demande scolaire du premier degré a explosé dans certains territoires.

Sur cette base, des mobilisations associatives pour la réouverture des écoles publiques dans les communes concernées ont vu le jour. Elles ont été au cœur de cette

enquête et de fait, elles sont tout à fait intéressantes dans le contexte actuel. Ces associations ont joué un rôle essentiel dans l'aboutissement positif des projets d'école. Les réflexions étaient latentes mais c'est bien l'action des collectifs qui a permis que le projet soit engagé et mené jusqu'à la construction de l'école. Le profil de ces associations, créées et soutenues par les nouveaux habitants de ces communes, est d'ailleurs tout à fait intéressant, nous l'avons vu. C'est bien d'une certaine façon de l'extérieur qu'émane la demande de service public d'éducation. La sociographie des membres des associations a montré la particularité de ces groupes par rapport au contexte local : les dispositions militantes, syndicales, politiques, associatives, l'insertion dans les domaines de l'action sociale et éducative, l'implication de certains dans le champ politique local distinguent assez nettement ces membres de la population dont la présence sur les lieux est plus ancienne.

En bref, ces collectifs militants ont eu le « premier rôle » en mettant en place des actions de revendication pour l'école publique (tracts, réunions publiques, porte à porte, registres d'inscription, visites d'école...). Les cas enquêtés ne sont pas marginaux et l'ensemble des réouvertures d'écoles publiques dans le département depuis 30 ans ont été le résultat des combats associatifs.

Mais l'enquête de terrain a révélé aussi l'action primordiale des autres acteurs locaux qui s'illustre dans ces trois propositions : d'abord, la primauté du problème financier. L'investissement occasionné par une construction scolaire est considérable pour les municipalités, d'où la récurrence de l'argument financier dans l'opposition à la réouverture de l'école publique. Ensuite, l'ambiguïté de la position des maires et des conseillers municipaux peut être notée. Ils sont tout à la fois les acteurs décisionnaires, financeurs et donc plutôt hostiles au préalable, mais ils sont aussi ceux qui en tireront le profit et les honneurs. Confrontés à un investissement financier de taille, à prendre une décision fortement polémique, ils reçoivent aussi diverses pressions (maires des communes voisines, préfecture, associations...) dont ils doivent limiter les conséquences sur la vie politique locale. Enfin, signalons l'importance du rôle des élus de ces petites communes devant les autres acteurs institutionnels. La mise à disposition de locaux scolaires est de leur unique ressort et ils parviennent même parfois dans ce contexte à bafouer l'autorité des préfets. En somme, si on peut mettre l'accent sur le rôle majeur des élus, il faut mettre ceci en regard avec le rôle plus marginal de l'Education Nationale (les inspecteurs de

circonscriptions), cantonnée à des tâches administratives et dont les inspecteurs ont des degrés d'engagement divers.

Les questionnements initiaux de cette recherche ont en partie trouvé des réponses. Certaines dimensions cependant manquent ou sont trop peu investies. Alors, présentons les points particuliers qui feront l'objet de la thèse de doctorat que j'engagerai ensuite.

La diversité des approches mobilisées (la géographie sociale, la sociologie et l'histoire de l'éducation, la sociologie des mobilisations et les sciences politiques) dans l'analyse des données empiriques du terrain est à mon sens justifiée mais l'une d'entre elles est trop peu développée. Les enjeux politiques de la carte scolaire, les mobilisations associatives, le rôle des élus locaux ont été abordés mais l'influence de la politique et les dimensions partisans dans ces évolutions de l'école apparaissent moins. Les investigations menées dans ce domaine sont en deçà de mes ambitions et je le regrette.

En outre, l'objet initial de la recherche portait sur la redistribution des territoires scolaires des deux secteurs d'enseignement alors que seules ont été traitées véritablement les réouvertures d'écoles publiques. Les écoles privées et les responsables de l'enseignement catholique sont concernés par les réouvertures d'écoles publiques dans ces communes où le privé était jusqu'ici hégémonique. Des entretiens avec les directeurs des écoles privées et des responsables de l'enseignement du premier degré à la D.D.E.C.¹⁸⁸ auraient été particulièrement intéressants. Il faudra à l'avenir se préoccuper des réactions de l'enseignement privé aux déséquilibres occasionnés par l'implantation d'établissements publics, interroger les conséquences à l'égard de la mise en concurrence des deux secteurs dont, fait notoire, les bâtiments de l'un sont souvent anciens et vétustes alors que ceux de l'autre sont plus fréquemment récents et modernes. Qu'en est-il également du choix des familles vis-à-vis de l'école quand les transformations de la carte scolaire modifient et élargissent les opportunités de scolarisation dans les campagnes ?

Quant à la délimitation du terrain d'enquête circonscrit au Pays de Retz, quelques remarques peuvent aussi être faites : bien d'autres réouvertures d'écoles publiques ont été réalisées dans le département depuis le milieu des années 1980 et les tenants des réouvertures d'école dans le nord du département (autour de Châteaubriant) par exemple, sont sans doute différents et tout aussi intéressants. En raison de choix méthodologiques

¹⁸⁸ D.D.E.C. : Direction diocésaine de l'enseignement catholique.

entre autres, l'enquête n'a compté que quatre communes d'un même secteur connaissant des évolutions proches.

D'autres questions restent encore en suspens. Les membres des associations militantes ont pris une place essentielle dans l'enquête de terrain alors que l'ensemble des habitants de ces communes sont concernés et mériterait plus d'attention. Les militants sont loin d'être les seuls à profiter de l'école finalement construite, puisque certains en sont même seulement les instigateurs, nous l'avons montré. Qu'en est-il de l'ensemble des parents d'élèves de ces communes, plus particulièrement des nouveaux arrivants dont j'ai montré le penchant pour l'école publique ? L'enquête gagnerait à confronter le point de vue de futurs usagers, massivement plus nombreux, avec celui des militants, en faible effectif.

Cette présente recherche arrive désormais à son terme et le bilan des investigations menées est très positif malgré les manquements que l'on peut regretter. De nombreux éléments de connaissance ont été apportés sur les évolutions des territoires scolaires dans le département et plus localement sur le sud du Pays de Retz. Les cas étudiés sont sans aucun doute transposables à l'échelle départementale où même régionale. La situation des Pays-de-la-Loire ressemble à des degrés divers à celle du département de la Loire-Atlantique en ce qui concerne tout à la fois les évolutions démographiques, l'urbanisation galopante dans les espaces ruraux, la scolarisation dans l'enseignement privé mais aussi la croissance des effectifs totaux dans le premier et dans le second degré. En plus, des phénomènes similaires (réouvertures d'écoles et de collèges publics et fermetures d'écoles et de collèges privés) sont observables sur l'ensemble de la région, comme en témoignent une brève revue de presse des années passées et les données statistiques de l'académie de Nantes.

Le sujet de la thèse envisagée serait donc en quelque sorte une extrapolation du travail présentement achevé qui se veut être une première contribution à une enquête de plus grande envergure. Cette recherche s'est intéressée aux mutations scolaires du premier degré public, à l'échelle communale, dans un département. Certes, l'enseignement du premier degré est particulièrement concerné par les hausses d'effectifs et les réouvertures d'écoles dans les zones rurales gagnées par l'étalement urbain mais les retombées de la croissance du premier degré dans les espaces ruraux depuis les années 1990 se font aussi sentir sur les effectifs du second degré depuis déjà une dizaine d'années.

En somme, bien d'autres facettes de ces transformations des territoires scolaires restent à étudier, autant en ce qui concerne les terrains de recherche que les dimensions et les approches par lesquelles on les analyse. L'objectif de la thèse de doctorat est donc dans un premier temps d'élargir le champ géographique des investigations à l'échelle de la région des Pays-de-la-Loire. Une focale plus importante permettra d'envisager d'autres dimensions des phénomènes très locaux étudiés jusqu'ici, sans pour autant faire des généralisations abusives. Les phénomènes étudiés à l'échelle communale sont-ils observables à l'échelle régionale ? Quels sont dès lors les enjeux de transformations scolaires plus importantes ? Qu'en est-il des mutations de la carte scolaire du second degré ? Les conseils généraux et régionaux, en charge du financement et de l'entretien des équipements scolaires du secondaire sont au cœur de ces évolutions. Quelle place ont-ils réellement ? Quelles politiques mettent-ils en œuvre, avec quelle marge de manœuvre par rapport aux mesures gouvernementales ? Enfin, l'enseignement privé n'est pas épargné par la redistribution des territoires scolaires, loin s'en faut. Dans ces territoires de l'Ouest où l'enseignement privé catholique est bien implanté depuis longtemps, il faudra porter une attention particulière à ses évolutions. Comment fait-il face à la croissance scolaire du premier et du second degré ? Comment appréhende-t-il le développement d'écoles et de collèges publics dans des territoires où il était le seul implanté auparavant ? Quels dispositifs sont mis en place par les directions diocésaines pour pallier les difficultés liées au maintien d'une carte scolaire des établissements privés relativement homogène sur le territoire ? Telles sont les interrogations qui pourraient constituer la base de l'enquête de terrain en doctorat.

Tables des sigles et abréviations utilisés

A.D.E.M.E.	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
A.M.F.	Association des maires de France
A.M.R.F.	Association des maires ruraux de France
A.P.P.E.L.	Association des parents d'élèves de l'école libre
C.D.A.L	Comité départemental d'Action Laïque
D.D.E.N.	Délégué départemental de l'Education Nationale
D.D.E.C.	Direction diocésaine de l'enseignement catholique
I.E.N.	Inspecteur de l'Education Nationale
I.A.	Inspection Académique
O.G.E.C	Organisme de gestion de l'enseignement catholique

Bibliographie

ARTICLES DE REVUES

Association des professeurs d'Histoire et de Géographie, « Villes et Campagnes, L'évolution des zonages statistiques en France », *Historiens et Géographes*, n° 356, 1997.

« Atlas départemental de la Loire-Atlantique », Conseil général du département, édition de septembre 2008.

Place Publique, Nantes-Saint Nazaire, n° 5, Septembre-Octobre 2007.

BROCCOLICHI Sylvain, BEN-AYED Choukri, TRANCART Danièle (coord.), « Les inégalités socio-spatiales d'éducation. Processus ségrégatifs, capital social et politiques territoriales », appel à projet de recherche Education et Formation : disparités territoriales et régionales, Ministère de l'Education Nationale, Datar, mai 2006.

CHARMES Eric, « Carte scolaire et exclusivisme dans le périurbain », in *Diversité. Ville, école, intégration. Ou vas-tu à l'école ? Les liens aux lieux*, n° 155, CNDP, décembre 2008.

GICQUAUD Nicole, RODRIGUES Amandine, RORTAIS Cécile, « En Pays de la Loire, une densification de la population plus loin des villes », *Etudes* n° 74, *Insee Pays de La Loire*, Janvier 2009.

HERVOUET Vincent, « La sémantique périurbaine : ou comment se repérer dans un dédale de mots et d'expressions », CESTAN, Université de Nantes, ESO-UMR 6590.

ORMAUX Serge, « Territoire et éducation : une relation en mouvement », in *Diversité. Ville, école, intégration. Où vas-tu à l'école ? Les liens aux lieux*, n° 155, CNDP, décembre 2008.

RAPETTI Danielle, « Croissance urbaine et dynamique sociale des territoires en Loire-Atlantique », *Conseil de développement de Nantes Métropole*, avril 2010.

RAPETTI Danielle, « Exode urbain des jeunes couples en Loire-Atlantique », *Mappemonde*, n° 88, avril 2007.

RAPETTI Danielle, « Ecoles publiques, Ecoles privées. Une localisation régionale contrastée », *Statistiques et développement*, n° 74, octobre 1987.

RAPETTI Danielle, « Scolarisation : le second cycle en marche », *Statistiques et développement*, n° 78, juin 1988.

ROUX Emmanuel, VANNIER Martin, « La périurbanisation : problématiques et perspectives », *DIACT*¹⁸⁹, n° 8, La documentation française, Paris, 2008.

THESES ET MEMOIRES

MENGNEAU Juliette, *L'enseignement privé et la croissance de la scolarisation dans les années 1960 : le cas de Nantes*, mémoire de master 1 sous la direction de Marc Suteau, Nantes, soutenu en 2010.

SURGET Damien, *L'enseignement privé en Loire-Atlantique, 1969-1996 : la fragilisation du dernier pilier de l'Eglise*, mémoire de maîtrise de géographie sous la direction de Valérie Jousseume, Nantes, soutenu en 1999.

OUVRAGES ET CONTRIBUTIONS A DES OUVRAGES COLLECTIFS

BIGOTEAU Monique, GARAT Isabelle, MOREAU Gilles (dir.), *Les jeunes dans la ville, Atlas social de Nantes Métropole*, collection Géographie sociale, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

GARAT Isabelle, POTTIER Patrick, GUINEBERTEAU Thierry, JOUSSEAUME Valérie, MADORE François, *Nantes, de la belle endormie au nouvel Eden de l'Ouest*, Collection Villes, Editions Economica, Paris, 2005.

GUILLOY Christophe, NOYE Christophe, *Atlas des nouvelles fractures sociales en France. Les classes moyennes oubliées et précarisées*, collection Atlas, Editions Autrement, Paris, 2006.

LAGROYE Jacques (dir.), *La politisation*, collection Socio-histoires, Editions Belin, Paris, 2003.

LANG Vincent, « La ligne hiérarchique de l'administration de l'Education Nationale à l'épreuve de la déconcentration », in Yves Dutercq, *La régulation des politiques d'éducation*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

LE SAOUT Rémy, « Intercommunalité et action éducative. Un débat d'actualité », in Yves Dutercq, *La régulation des politiques d'éducation*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

¹⁸⁹ DIACT, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.

LANGOUET Gabriel, LEGER Alain, *Le choix des familles : école publique ou école privée ?*, Editions Fabert, Paris, 1997.

LANGOUET Gabriel, LEGER Alain, LELIEVRE Claude, *Ecole publique ou école privée ? Trajectoires et réussite scolaire des zappeurs d'école*, Editions Fabert, Paris, 2001

MASSON Philippe, « Les effets institutionnels de la croissance de la scolarisation dans l'enseignement secondaire dans les années 1990 », in *Les temps Modernes, Une éducation nationale. Les faits et les mythes* n°637-638-639, mars-juin 2006.

MATHIEU Lilian, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Textuel, Paris, 2004.

NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, La découverte, Paris, 1996.

PENEFF Jean, *Ecoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950*, L'Harmattan, Paris, 1987.

ROUX Jean Michel, BAUER Gérard, *La Rurbanisation ou la ville éparpillée*, Seuil, Paris, 1976.

ROUAULT Rémy, *Atlas des fractures scolaires*, Autrement, Paris, 2010.

SUTEAU Marc, *Une ville et ses écoles. Nantes 1830-1940*, Presses Universitaires de Rennes, 1999.

VAN ZANTEN Agnès, *La carte scolaire*, Presses Universitaires de France,

VAN ZANTEN Agnès, « La régulation par le bas du système éducatif : légitimité des acteurs et construction d'un nouvel ordre local », in Yves Dutercq (dir.), *Les régulations des politiques d'éducation*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

ARTICLES DE PRESSE LOCALE ET NATIONALE

« Lorsqu'il n'y a pas d'école publique. Un député veut aider l'école privée », *Ouest-France*, 7-8 septembre 2002.

EMERIAU Nicolas, « Et l'école privée devient l'école publique... », *Ouest-France*, 7-8 septembre 2002.

« A Sainte-Lumine-de-Clisson, l'école publique ouvre 80 ans après », *Presse-Océan*, 2 septembre 2008.

BONREPAUX Christian, « L'enseignement privé s'élève contre les suppressions de postes », *Le Monde*, 27 septembre 2010.

« Ecole rurale, l'avenir en gris ? », mensuel « 36 communes » de l'A.M.R.F., n°281, décembre 2010.

BALLU Thierry, « En dix ans, la Chevallerais a doublé sa population », *Ouest-France*, 4 janvier 2011.

« L'école publique revit en milieu rural », *Presse-océan*, mercredi 16 février 2011.

« Collège surchargé : le candidat de droite s'en mêle », *Ouest-France*, lundi 7 mars 2011.

« L'enseignement privé menacé à la Baule », *Ouest-France*, 21.03.2011.

« On a du fermer le collège », *Presse-Océan*, mardi 22 mars 2011.

« Vertou », *Ouest-France*, lundi 28 mars 2011.

« Les points noirs de la carte scolaire », *Presse-océan*, vendredi 1^{er} avril.

« Philippe Grosvalet prend la barre du conseil général », *Ouest-France*, vendredi 1^{er} avril 2011.

« Les prévisions de la carte scolaire du privé », *Ouest-France*, lundi 4 avril 2011.

DIMA Pierrick, « L'enseignement privé contre les suppressions de postes », *Ouest-France*, samedi 16 avril 2011.

PEIRON Denis, « L'enseignement catholique n'est pas en mesure d'assurer partout la prochaine rentrée », *La Croix*, 18 avril 2011.

SIMON Philippe, « Ecole privée : une rentrée 2011 très difficile », *Ouest-France*, mercredi 20 avril 2011.

FICEK Isabelle, « Suppressions de postes : fin de non-recevoir de Chatel au privé », *Les Echos*, 21 avril 2011.

« Du neuf pour construire l'avenir », *Loire-Atlantique, le magazine du département*, avril 2011.

Annexes

1/ Annexe 1 : Code de l'éducation

2/ Annexe 2 : Règlement de la Fédération départementale des D.D.E.N. de la Loire-Atlantique.

3/ Annexe 3 : Statuts de l'association « Pays de Retz'public » de Paulx.

4/ Annexe 4 : Bulletin d'inscription à l'école publique de la Limouzinière.

5/ Annexe 5 : Carte des circonscriptions administratives de l'Inspection Académique 2010-2011.

6 / Annexe 6 : Tableau de l'évolution de la population en Loire-Atlantique par communes entre 1999 et 2008.

1/ Annexe 1 : Code de l'éducation

Première partie : Dispositions générales et communes.

Livre II : l'administration de l'éducation.

Titre 1^{er} : la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Chapitre II : les compétences des communes.

SECTION 1 : ECOLES ET CLASSES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES.

Article L212-1

La création et l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public sont régies par les dispositions de l'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales, ci-après reproduites :

" Art.L. 2121-30.-Le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département. "

Article L212-2

Toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé du chef-lieu ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire.

Toutefois deux ou plusieurs communes peuvent se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école. Cette réunion est obligatoire lorsque, deux ou plusieurs localités étant distantes de moins de trois kilomètres, la population scolaire de l'une d'elles est inférieure régulièrement à quinze unités.

Un ou plusieurs hameaux dépendant d'une commune peuvent être rattachés à l'école d'une commune voisine. Cette mesure est prise par délibération des conseils municipaux des communes intéressées.

Voir en plus l'article 11 de la Loi Goblet n°1886-10-30 du 30 octobre 1886 portant sur l'organisation de l'enseignement primaire :

Toute commune doit être pourvue au mois d'une école primaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé du chef-lieu ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire.

Toutefois le conseil départemental peut, sous réserve de l'approbation du ministre de l'éducation nationale, autoriser deux ou plusieurs communes à se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école ou d'un cours intercommunal. Lorsque cet établissement et cet entretien concerneront les communes dépendant de deux ou plusieurs départements limitrophes, il y aura lieu de demander l'autorisation du conseil départemental de chacun des départements intéressés.

Cette réunion est obligatoire lorsque, deux ou plusieurs localités étant distantes de moins de trois kilomètres, la population scolaire de l'une d'elles est inférieure régulièrement à quinze unités. Elle est prononcée par le ministre, après avis du conseil départemental et des conseils municipaux.

Un ou plusieurs hameaux dépendant d'une commune peuvent être rattachés à l'école d'une commune voisine.

Cette mesure est prise par délibération des conseils municipaux des communes intéressées. En cas de divergence, elle peut être prescrite par décision du conseil départemental.

Lorsque la commune ou la réunion de communes compte 500 habitants et au-dessus, elle doit avoir au moins une école spéciale pour les filles, à moins d'être autorisée par le conseil départemental à remplacer cette école spéciale par une école mixte.

Article L212-4

La commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement, à l'exception des droits dus en contrepartie de la reproduction par reprographie à usage pédagogique d'œuvres protégées.

Article L212-5

L'établissement des écoles élémentaires publiques, créées par application de l'article L. 212-1, est une dépense obligatoire pour les communes.

Sont également des dépenses obligatoires, dans toute école régulièrement créée :

1° Les dépenses résultant de l'article L. 212-4 ;

2° Le logement de chacun des instituteurs attachés à ces écoles ou l'indemnité représentative de celui-ci ;

3° L'entretien ou la location des bâtiments et de leurs dépendances ;

4° L'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire ;

5° Le chauffage et l'éclairage des classes et la rémunération des personnels de service, s'il y a lieu.

De même, constitue une dépense obligatoire à la charge de la commune le logement des instituteurs qui y ont leur résidence administrative et qui sont appelés à exercer leurs fonctions dans plusieurs communes en fonction des nécessités du service de l'enseignement.

SOUS-SECTION 3 : PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES.

Article R212-21

La commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

1° Père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;

2° Etat de santé de l'enfant nécessitant, d'après une attestation établie par un médecin de santé scolaire ou par un médecin agréé au titre du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ;

3° Frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil, lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette commune est justifiée :

a) Par l'un des cas mentionnés au 1° ou au 2° ci-dessus ; b) Par l'absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence ; c) Par l'application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 212-8.

Article R212-22

Lorsque le maire de la commune d'accueil inscrit un enfant au titre de l'un des cas prévus à l'article R. 212-21, il doit informer, dans un délai maximum de deux semaines à compter de cette inscription, le maire de la commune de résidence du motif de cette inscription.

Article R212-23

L'arbitrage du préfet peut être demandé dans les deux mois de la décision contestée soit par le maire de la commune de résidence ou le maire de la commune d'accueil, soit par les parents ou les tuteurs légaux. Le préfet statue après avis de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

2/ Annexe 2 : Règlement de la Fédération départementale des D.D.E.N. de la Loire-Atlantique.

Délégués départementaux de l'éducation nationale

École du Baut, 2 rue des Renards 44300 Nantes ☎ 02.51.83.84.73
de la Chauvinière, 27 rue de la Fantaisie 44300 NANTES

RÔLE DU DDEN

De nombreux DDEN nouveaux ou anciens, ont parfois du mal à définir leur rôle et leur champ d'action. L'action du DDEN sera d'autant plus efficace qu'il saura se montrer diplomate, homme ou femme de communication, doué de sensibilité, sans oublier que l'aspect primordial de sa mission est d'être au service de l'enfant citoyen de la République Laïque.

Sachant que la loi nous confère le pouvoir d'intervention dans les écoles privées, ce rappel de notre fonction ne traite délibérément que de notre rôle auprès de l'école publique et laïque.

Le décret n°86-42 du 10 janvier 1986, relatif aux DDEN, demeure le texte de référence pour notre mission.

PRÉAMBULE

Notre fonction ne vaut que par la valeur et la force de conviction des hommes et des femmes qui acceptent de la remplir, en se mettant totalement au service de l'école publique, dans le seul intérêt des enfants.

Chaque délégué doit avoir une connaissance aussi exacte que possible des champs de compétence de notre fonction, afin d'exploiter au maximum toutes les potentialités d'intervention que nous confèrent les textes réglementaires.

MISSION AUPRÈS DES ÉCOLES

Il est conseillé de faire une première visite dès la rentrée scolaire, pour se rendre compte des difficultés, s'il y en a, et des besoins.

Extraits du décret 86-42 du 10 janvier 1986.

article 8. - Les DDEN communiquent aux inspecteurs de l'éducation nationale et à la municipalité tous les renseignements qu'ils ont pu obtenir lors de leur visite dans les écoles.

Chaque délégué correspond avec les autorités locales auxquelles il doit adresser ses rapports pour tout ce qui regarde l'état des besoins de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire dans sa délégation.

Les DDEN peuvent être notamment consultés :

1° Sur la convenance des projets de construction, d'aménagement et d'équipement des locaux que les communes doivent fournir pour la tenue des écoles publiques ;

2° Sur toutes les questions relatives à l'environnement scolaire, en particulier dans le domaine des actions périscolaires locales.

La commune peut en outre consulter les délégués sur les problèmes pour lesquels elle estime utile d'avoir leur avis, en particulier sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires.

article 9. - Dans les écoles publiques, la visite des DDEN porte notamment sur l'état des locaux, la sécurité, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, sur l'hygiène, la fréquentation scolaire.

La fonction des DDEN s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire, notamment aux centres de loisirs, aux transports, aux restaurants, aux bibliothèques et aux caisses des écoles.

Le DDEN exerce une mission d'incitation et de coordination.

Il veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité.

Le DDEN ne formule pas d'appréciation sur les méthodes ni sur l'organisation pédagogique de l'école. Les exercices de la classe peuvent continuer en sa présence. Les travaux des élèves peuvent lui être présentés.

PRÉCISIONS SUR LA MISSION DES DDEN

La visite portera sur :

- la structure de l'école (nombre d'élèves, nombre d'enseignants, d'animateurs, personnel de service),
- l'état des locaux (salles de classe, locaux annexes : préau, cour, restaurant, escaliers, équipement sanitaire),
- l'éclairage, le chauffage, l'insonorisation,
- le mobilier scolaire,
- le matériel d'enseignement audio-visuel, informatique,
- les installations sportives, de restauration, d'examen médical,
- la dotation en livres de classe et de bibliothèque,
- la sécurité à l'intérieur des bâtiments (prévention contre l'incendie et exercices d'évacuation rapide),
- la sécurité à l'extérieur (circulation autour de l'école et surveillance des sorties),
- les transports scolaires.

De plus, à l'école maternelle, le DDEN examinera tout particulièrement la salle de repos, les conditions de fonctionnement de la garderie du matin et du soir.

Dans les communes rurales, le DDEN facilitera les relations de l'instituteur avec la municipalité et les habitants de la commune. Il interviendra aussi souvent et aussi fortement que nécessaire pour éviter la fermeture des écoles, chaque fois que leur maintien est souhaitable. Il s'intéressera aux regroupements pédagogiques, aux créations d'écoles maternelles rurales et aux transports scolaires.

Dans les quartiers urbains sensibles, le DDEN, en concertation avec les responsables d'établissement, pourra établir des contacts avec les représentants des collectivités locales chargés de la coordination des actions menées par les différentes administrations.

Le DDEN se tiendra informé de l'utilisation des «emplois jeunes».

D'une manière générale, outre les fonctions de surveillance des bâtiments scolaires et de liaison entre l'école et la municipalité, les usagers et l'administration, le DDEN contribuera à l'animation, voire à la création, s'il y a lieu, d'œuvres et équipements complémentaires de l'école : amicales laïques, centres aérés, et centres de loisirs, colonies de vacances, caisse des écoles publiques.

Le DDEN est membre de droit du Conseil d'École. A ce titre, il doit être convoqué à chacune des réunions par le directeur. Il doit donc y assister aussi régulièrement que possible.

3/ Annexe 3 : Statuts de l'association « Pays de Retz'public » de Paulx.

Association Pays de Retz'Publique
24 avril 2003

- 1 -

STATUTS

Article 1 - TITRE.

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination:

Association « Pays de Retz'Publique»

Article 2 – BUTS.

Cette association a pour buts

- D'obtenir la construction, de soutenir et d'intégrer des écoles publiques communales en Pays de Retz,
- De se mobiliser autour d'un projet d'envergure locale et intercommunale,
- De promouvoir une dynamique associative : services, culture....

Article 3 – ADRESSE.

Le siège de l'association est fixé au domicile du président :

14 RUE DES FRENES - 44270 LA MARNE

Il pourra être transféré par simple décision du bureau

Article 4 – ADHERENTS.

L'association se compose de personnes physiques majeures, à jour de leur cotisation.

Exclusion :

La qualité d'adhérent se perd par :

1. La démission adressée au bureau
2. Le décès
3. Le non-paiement de la cotisation
4. L'exclusion prononcée par le bureau pour manquements graves aux statuts (et \ ou au règlement intérieur)

Article 5 – RESSOURCES.

Les ressources de l'association comprennent :

1. Les cotisations des adhérents dont le montant est fixée chaque année par le bureau.
2. Les subventions, les produits des manifestations diverses, des collectes, dons et toutes autres perceptions autorisées.

Article 6 - ASSEMBLEE GENERALE

Composition : L'assemblée générale est composée des adhérents de l'association définis à l'article 4 des présents statuts.

Réunion : elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du bureau. La convocation à l'Assemblée Générale comprend l'ordre du jour, établi par le bureau, et doit parvenir au moins 10 jours avant la date fixée.

Quorum : La présence de plus d'un tiers des adhérents est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est à nouveau convoquée dans un délai de 15 jours avec le même ordre du jour. L'Assemblée Générale délibère alors valablement quelque soit le nombre de présents.

Délibérations : L'assemblée générale se prononce sur les questions mises à l'ordre du jour et notamment sur le rapport d'activités, sur le rapport financier, approuve ou rectifie les comptes de l'exercice clos présentés par le bureau et donne quitus aux administrateurs de leur gestion. Elle ratifie le règlement intérieur établi par le bureau. Chaque adhérent dispose d'une voix. Aucune délégation de pouvoir n'est acceptée. Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le vote à bulletin secret est obligatoire si l'un, au moins, des adhérents présents le demande.

Elections des administrateurs : Au cours de l'Assemblée Générale, les adhérents procèdent par élection au scrutin secret au remplacement ou au renouvellement des administrateurs sortants, démissionnaires, décédés ou exclus. L'élection est acquise au premier tour de scrutin à la majorité relative des suffrages exprimés.

Article 7 - LE BUREAU.

Composition : L'association est administrée par un bureau d'au moins trois membres. Ils sont élus pour un an par l'Assemblée Générale. Le renouvellement de ses membres se fait tous les ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Le bureau peut prononcer l'exclusion d'un administrateur s'il est absent à trois réunions consécutives sans raisons valables.

En cas de décès, de démission ou d'exclusion d'un administrateur, les administrateurs pourvoient par cooptation à son remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale suivante. La cooptation ne peut porter sur plus de deux administrateurs entre deux Assemblées Générales.

L'ensemble du bureau procède, s'il y a lieu à une nouvelle répartition des fonctions.

Article 8 - LES RESPONSABILITES DU BUREAU

Réunion : Le bureau se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou à la demande de la moitié des administrateurs. La présence de la moitié plus un des administrateurs est nécessaires pour la validité des délibérations.

Règlement intérieur

Le bureau établit un règlement intérieur qui doit être approuvé et ratifié par l'Assemblée Générale.

Délibérations

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Seuls les administrateurs présents ont le droit de vote.

4/ Annexe 4 : Bulletin d'inscription à l'école publique de la Limouzinière.

Face au développement démographique de notre commune, une association vient de se créer : « Dynamiser La Limouzinière par la création d'une école publique » pour :

- permettre la liberté de choix de l'école aux parents
- que tous les enfants limouzins s'intègrent à la vie de leur commune

Pour lancer le projet , nous devons connaître le nombre potentiel des enfants qui fréquenteront cette école publique

Pour cela nous avons besoin de votre soutien et de votre inscription.

.....

DEMANDE D'INSCRIPTION

Je, soussigném'engage à inscrire
mon (mes) enfant(s).....né(e) en.....
.....né(e) en.....
.....né(e) en.....
.....né(e) en.....

dès l'ouverture de l'école publique sous réserve d'un accueil périscolaire .

**5/ Annexe : Carte des circonscriptions administratives de l'Inspection Académique
2010-2011**



6/ Annexe 6 : Tableau de l'évolution de la population en Loire-Atlantique par communes entre 1999 et 2008 (source : Insee, recensements de la population).

Nom	Population sans double compte 1999	Population municipale 2008	Evolution annuelle moyenne 1999-2008 (en %)
Abbaretz	1 511	1 828	2,14
Aigrefeuille-sur-Maine	2 151	2 929	3,49
Ancenis	7 010	7 511	0,77
Anetz	1 367	1 776	2,95
Arthon-en-Retz	2 670	3 497	3,04
Assérac	1 360	1 757	2,89
Avessac	2 154	2 389	1,16
Barbechat	1 062	1 268	1,99
Basse-Goulaine	7 499	7 928	0,62
Batz-sur-Mer	3 049	3 132	0,30
Belligné	1 451	1 739	2,03
La Bernerie-en-Retz	2 139	2 519	1,83
Besné	2 031	2 441	2,06
Le Bignon	2 582	3 208	2,44
Blain	7 733	9 041	1,75
La Boissière-du-Doré	672	868	2,88
Bonnoeuvre	506	554	1,01
Bouaye	5 251	5 763	1,04
Bouée	661	821	2,44
Bouguenais	15 627	16 790	0,80
Bourgneuf-en-Retz	2 403	3 232	3,35
Boussay	2 361	2 621	1,17
Bouvron	2 411	2 732	1,40
Brains	2 172	2 537	1,74
Campbon	2 897	3 636	2,56
Carquefou	15 377	17 415	1,39
Casson	1 320	2 045	4,98
Le Cellier	3 448	3 604	0,49
La Chapelle-Basse-Mer	4 272	4 981	1,72
La Chapelle-des-Marais	2 955	3 514	1,94
La Chapelle-Glain	761	818	0,81
La Chapelle-Heulin	1 852	2 898	5,10
La Chapelle-Launay	2 258	2 711	2,05
La Chapelle-Saint-Sauveur	627	760	2,16
La Chapelle-sur-Erdre	16 391	17 034	0,43
Châteaubriant	12 065	12 246	0,17
Château-Thébaud	2 484	2 794	1,32
Chauvé	1 695	2 391	3,90
Cheix-en-Retz	529	779	4,39
Chéméré	1 583	2 134	3,37
La Chevrolière	4 851	4 945	0,21
Clisson	5 939	6 739	1,41
Conquereuil	955	1 026	0,80
Cordemais	2 515	2 864	1,45

Corsept	1 959	2 638	3,36
Couëron	17 808	18 373	0,35
Couffé	1 790	2 219	2,42
Le Croisic	4 278	4 073	-0,54
Crossac	2 136	2 608	2,24
Derval	2 491	3 013	2,14
Donges	6 157	6 520	0,64
Drefféac	1 322	1 687	2,75
Erbray	2 351	2 793	1,93
La Baule-Escoublac	15 831	16 731	0,62
Fay-de-Bretagne	2 489	3 019	2,17
Fégréac	1 992	2 181	1,01
Fercé	517	478	-0,87
Fresnay-en-Retz	855	1 169	3,54
Le Fresne-sur-Loire	700	973	3,73
Frossay	2 106	2 792	3,18
Le Gâvre	945	1 388	4,36
Gétigné	3 076	3 360	0,99
Gorges	2 649	3 769	4,00
Grand-Auverné	684	758	1,15
Grandchamps-des-Fontaines	3 466	4 553	3,08
Guémené-Penfao	4 572	4 928	0,84
Guenrouet	2 408	2 860	1,93
Guérande	13 603	15 228	1,26
La Haie-Fouassière	3 337	4 223	2,65
Haute-Goulaine	4 925	5 487	1,21
Herbignac	4 353	5 345	2,31
Héric	3 987	5 056	2,67
Indre	3 643	3 818	0,52
Issé	1 776	1 821	0,28
Jans	989	1 018	0,32
Joué-sur-Erdre	1 690	1 982	1,79
Juigné-des-Moutiers	322	335	0,44
Le Landreau	2 140	2 861	3,28
Lavau-sur-Loire	614	764	2,46
Legé	3 586	4 159	1,66
Ligné	2 948	4 160	3,90
La Limouzinière	1 405	2 074	4,42
Le Loroux-Bottereau	4 939	6 330	2,80
Louisfert	796	881	1,13
Lusanger	947	1 015	0,77
Machecoul	5 420	5 811	0,78
Maisdon-sur-Sèvre	2 050	2 528	2,36
Malville	2 980	3 110	0,48
La Marne	916	1 369	4,57
Marsac-sur-Don	1 200	1 386	1,61
Massérac	449	600	3,27
Maumusson	806	990	2,31
Mauves-sur-Loire	2 407	2 964	2,34
La Meilleraye-de-Bretagne	1 027	1 246	2,17
Mésanger	3 133	4 185	3,27
Mesquer	1 467	1 694	1,61

Missillac	3 813	4 717	2,39
Moisdon-la-Rivière	1 733	1 883	0,93
Monnières	1 541	1 815	1,84
La Montagne	5 841	5 998	0,30
Montbert	2 296	2 945	2,80
Montoir-de-Bretagne	6 204	6 523	0,56
Montrelais	663	827	2,49
Mouais	259	350	3,40
Les Moutiers-en-Retz	905	1 240	3,56
Mouzeil	1 213	1 700	3,82
Mouzillon	1 760	2 513	4,04
Nantes	270 251	283 288	0,52
Nort-sur-Erdre	5 885	7 252	2,35
Notre-Dame-des-Landes	1 649	1 892	1,54
Noyal-sur-Brutz	481	560	1,70
Nozay	3 155	3 734	1,89
Orvault	23 554	24 442	0,41
Oudon	2 616	3 162	2,13
Paimboeuf	2 758	3 138	1,44
Le Pallet	2 394	2 706	1,37
Pannecé	911	1 248	3,56
Paulx	1 354	1 854	3,55
Le Pellerin	3 774	4 268	1,38
Petit-Auverné	386	419	0,92
Petit-Mars	2 438	3 419	3,83
Pierric	783	892	1,46
Le Pin	602	701	1,71
Piriac-sur-Mer	1 898	2 279	2,05
La Plaine-sur-Mer	2 517	3 747	4,52
La Planche	2 075	2 325	1,27
Plessé	3 416	4 329	2,67
Pontchâteau	7 773	9 324	2,04
Pont-Saint-Martin	4 754	5 536	1,71
Pornic	11 903	13 965	1,79
Pornichet	9 668	10 502	0,92
Port-Saint-Père	2 143	2 590	2,13
Pouillé-les-Côteaux	698	824	1,86
Le Pouliguen	5 266	5 088	-0,38
Préfailles	1 038	1 231	1,91
Prinquiau	2 055	2 849	3,70
Puceul	630	925	4,36
Quilly	905	1 216	3,34
La Regrippière	1 088	1 517	3,76
La Remaudière	814	1 093	3,33
Remouillé	1 443	1 650	1,50
Rezé	35 478	37 910	0,74
Riaillé	1 721	2 036	1,89
Rouans	2 131	2 544	1,99
Rougé	2 143	2 268	0,63
La Rouxière	876	958	1,00
Ruffigné	603	702	1,70
Saffré	2 679	3 426	2,77

Saint-Aignan-Grandlieu	3 483	3 476	-0,02
Saint-André-des-Eaux	3 532	5 228	4,45
Sainte-Anne-sur-Brivet	1 925	2 420	2,58
Saint-Aubin-des-Châteaux	1 312	1 540	1,80
Saint-Brevin-les-Pins	9 594	12 294	2,79
Saint-Colomban	2 027	2 972	4,34
Corcoué-sur-Logne	1 990	2 395	2,08
Saint-Étienne-de-Mer-Morte	1 003	1 344	3,31
Saint-Étienne-de-Montluc	6 231	6 605	0,65
Saint-Fiacre-sur-Maine	996	1 172	1,82
Saint-Géréon	2 487	2 645	0,69
Saint-Gildas-des-Bois	3 059	3 384	1,13
Saint-Herblain	43 726	43 177	-0,14
Saint-Herblon	1 842	2 262	2,31
Saint-Hilaire-de-Chaléons	1 545	1 891	2,27
Saint-Hilaire-de-Clisson	1 475	1 906	2,89
Saint-Jean-de-Boiseau	4 562	4 734	0,41
Saint-Joachim	3 772	3 956	0,53
Saint-Julien-de-Concelles	6 260	6 852	1,01
Saint-Julien-de-Vouvantes	876	927	0,63
Saint-Léger-les-Vignes	1 158	1 447	2,51
Sainte-Luce-sur-Loire	11 261	11 696	0,42
Saint-Lumine-de-Clisson	1 348	1 832	3,47
Saint-Lumine-de-Coutais	1 335	1 814	3,47
Saint-Lyphard	3 178	4 203	3,15
Saint-Malo-de-Guersac	3 126	3 127	0,00
Saint-Mars-de-Coutais	1 858	2 461	3,17
Saint-Mars-du-Désert	3 405	4 003	1,81
Saint-Mars-la-Jaille	2 192	2 416	1,09
Saint-Même-le-Tenu	932	1 132	2,18
Saint-Michel-Chef-Chef	3 177	4 364	3,59
Saint-Molf	1 501	2 179	4,23
Saint-Nazaire	65 874	66 912	0,17
Saint-Nicolas-de-Redon	2 800	3 016	0,83
Sainte-Pazanne	3 448	5 133	4,52
Saint-Père-en-Retz	3 454	4 023	1,71
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	6 253	7 617	2,22
Sainte-Reine-de-Bretagne	1 681	1 945	1,63
Saint-Sébastien-sur-Loire	25 223	24 748	-0,21
Saint-Sulpice-des-Landes	608	636	0,50
Saint-Viaud	1 837	2 106	1,53
Saint-Vincent-des-Landes	1 323	1 410	0,71
Sautron	6 824	6 860	0,06
Savenay	5 883	7 195	2,26
Sévérac	1 187	1 450	2,25
Sion-les-Mines	1 365	1 576	1,61
Les Sorinières	6 239	7 253	1,69
Soudan	2 007	2 058	0,28
Soulvache	402	398	-0,11
Sucé-sur-Erdre	5 868	6 172	0,56
Teillé	1 300	1 706	3,07
Le Temple-de-Bretagne	1 557	1 828	1,80

Thouaré-sur-Loire	6 661	7 498	1,32
Les Touches	1 950	2 198	1,34
Touvois	1 301	1 482	1,46
Trans-sur-Erdre	682	892	3,03
Treffieux	618	734	1,93
Treillières	6 032	7 606	2,61
Trignac	6 956	7 209	0,40
La Turballe	4 042	4 448	1,07
Vallet	6 807	8 117	1,97
Varades	3 190	3 517	1,09
Vay	1 228	1 871	4,79
Vertou	20 268	21 422	0,62
Vieillevigne	3 263	3 861	1,89
Vigneux-de-Bretagne	4 712	5 279	1,27
Villepot	669	674	0,08
Vritz	803	748	-0,79
Vue	995	1 370	3,62
La Chevallerais	652	1 291	7,89
La Roche-Blanche	840	1 017	2,15
Geneston	2 217	3 429	4,97
La Grignonais	1 101	1 454	3,14
	1 134 266	1 255 871	1,14